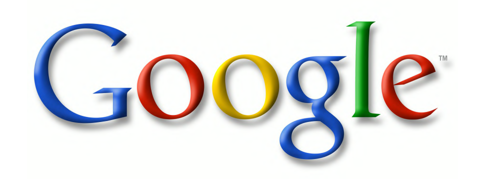


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1874



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1874.

MM. Ch. Robert,	Président.
C. Wescher,	Premier Vice-Président.
A. de Montaiglon,	Deuxième Vice-Président.
A. Prost,	Secrétaire.
G. Duplessis,	Secrétaire-adjoint.
E. Aubert,	Trésorier.
Pol Nicard,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. Michelant.
De Barthélemy.
J. Marion.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. Cocheris.
E. Boutaric.
L. Delisle.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1874.

MM.

1. Guizot (F.) G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue Billaut, 10 (1828).

2. Breton (Ernest) ✻, rue de Maubeuge, 6 (1838-1854).

3. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).

4. Maury (Alfred) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois (1842-1858).

5. Bataillard (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

6. Saussaye (Louis de la) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Guillaume, 29 (1843-1867).

7. . . . .
8. . . . .
9. . . . .
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1874.

MM.

1. Villegille (Arthur Nouail de la) ✱, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (29 novembre 1836).

2. Longpérier (Adrien Prévost de) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

3. Lacabane (Léon) O. ✱, ancien directeur de l'École des chartes, rue des Acacias, 47, Les Ternes (9 juin 1841).

4. Marion (Jules) ✱, membre de la Commission des archives près le ministère de l'intérieur et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

5. Quicherat (Jules) ✱, directeur de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la commission des monuments historiques, rue Casimir-Delavigne, 9 (9 mai 1845).

6. Renier (Léon) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

MM.

7. Villot (Frédéric) O. ✻, secrétaire-général des Musées nationaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

8. Kœnigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

9. Montaiglon (Anatole de Courde de) ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

10. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 71 (9 avril 1851).

11. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (9 avril 1851).

12. Bordier (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

13. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

14. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

15. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de la Baume, 1 (6 juin 1851).

16. Michelant (Henri-Victor) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

MM.

17. WADDINGTON (William-Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, rue Boissy-d'Anglas, 8 (19 décembre 1853).

18. COCHERIS (Hippolyte) ✱, conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

19. DELISLE (Léopold) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue d'Hauteville, 13 (9 juillet 1855).

20. MARIETTE (Auguste) C. ✱, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

21. DELOCHE (Jules-Edmond-Maximin) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Solferino, 13 (16 avril 1856).

22. EGGER (Émile) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

23. LE BLANT (Edmond) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Leroux, 3 (2 mars 1859).

24. CREULY (Casimir) C. ✱, général de brigade dans le cadre de réserve, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (16 novembre 1859).

MM.

25. Boutaric (Edgard) ✻, professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 161 (4 janvier 1860).

26. Vogüé (le comte Melchior de) ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, ambassadeur de France à Constantinople, rue Fabert, 2 (4 juillet (1860).

27. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

28. Passy (Louis), docteur en droit, membre de l'Assemblée nationale, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

29. Bertrand (Alexandre) ✻, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue des Saints-Pères, 9, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

30. Chabouillet (P. M. Anatole) O. ✻, conservateur-sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

31. Rey (A. E. G.) ✻, rue Billaut, 35 (5 février 1862).

32. Guérin (Victor) ✻, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49, (3 décembre 1862).

33. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 23 (2 mai 1866).

34. Guilhermy (le baron de) ✻, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

35. Read (Charles) ✻, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

MM.

36. Heuzey (Léon) ✻, professeur à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des antiques au musée du Louvre, rue Malesherbes, 16 (1er mai 1867).

37. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

38. Mabille (Emile), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue du Chemin-Vert, 6, à Boulogne-sur-Seine (8 janvier 1868).

39. Perrot (G.) ✻, maître de conférences à l'École normale, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

40. Wescher (C.) ✻, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de la Barouillère, 12 (3 juin 1868).

41. Robert (Charles) C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant-général-inspecteur, rue des Saints-Pères, 9 (3 mars 1869).

42. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

43. Duplessis (Georges), ✻ bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (6 décembre 1871).

44. Dumont (Albert), sous-directeur de l'Ecole d'Athènes à à Rome, rue de Naples, 4 (6 décembre 1871).

45. Demay (G.) ✻, archiviste aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

Martigny (l'abbé) ✳, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

Guigue (M. C.), archiviste du département, à Bourg (5 février 1868).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

Fleury (Édouard) ✳, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

Le Proux (Fernand), archiviste paléographe, à St-Quentin (7 janvier 1874).

Allier.

Chazaud, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Basses-).

Arbaud (Damase), à Manosque (7 août 1867).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Réglement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Aube.

MM.

Arbois de Jubainville (d') ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✱, chanoine de la cathédrale, à Troyes, rue Girardon, 7 (7 juin 1865).

Boutiot (Théophile), à Troyes (6 juin 1867).

Pigeotte (L.), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

Teissier (O.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, rue Consolat, 145 (2 juin 1872).

Calvados.

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

MM.

Delayant, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Grasilier (l'abbé), à La Rochelle (3 juillet 1872).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Côte-d'Or.

Lapérouse (Gustave) ✳, membre du Conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

Baudot (Henri), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

Garnier (Joseph) ✳, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Beauvois, à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules) ✳, suppléant à la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Côtes-du-Nord.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P. L.), à Saint-Brieuc, rue d'Orléans (16 décembre 1865).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Fillioux (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

MM.

Duval (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

Cessac (le comte P. de), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Doubs.

Castan (A.) ✻, bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Clerc (Ed.) ✻, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

Drôme.

Chevalier (l'abbé U.), à Romans (3 février 1869).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Finistère.

Levot (P.) ✻, conservateur de la Bibliothèque du Port, à Brest (1er février 1865).

Le Men, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Gard.

Aurès, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Nîmes, rue Titus, 1 (11 janvier 1865).

Révoil ✻, architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

Barry (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Héliot, 11 (16 janvier 1867).

Gironde.

MM.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Sansas, membre de l'assemblée nationale, à Bordeaux (6 mars 1872).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

Ille-et-Vilaine.

Ropartz (Sigismond), avocat, à Rennes, rue aux Foulons, 16 (5 mars 1862).

Michel (le ch^er^ Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Rennes, boulevard Sévigné, 32 (19 mai 1846).

Morin (E.), professeur à la Faculté des lettres, à Rennes, quai de Nemours, 11 (5 février 1868).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

Le Mire (M.-J.) ✻, à Pont-de-Poitte (8 janvier 1873).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

Chaverondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Loire (Haute-).

MM.

Aymard, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

Girardot (le baron de) O. ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Nantes, rue Haute-du-Château, 4, (9 avril 1847).

Galles (René) O. ✻, sous-intendant militaire de 1re classe, à Nantes (4 avril 1864).

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Loiret.

Mantellier ✻, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Orléans (10 février 1845).

Pibrac (Germain-Philippe-Anatole Du Faur, comte de), ancien élève de l'École polytechnique, membre de la Société des sciences et de la Société archéologique de l'Orléanais, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

Boucher de Molandon, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules) ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Loir-et-Cher.

Du Plessis (G.), à Blois (9 avril 1840).

Rochambeau (le marquis Achille de), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen, à Agen (1er février 1865).



MM.

THOLIN (Georges), archiviste du département, à Agen (5 mars 1873).

Maine-et-Loire.

GODARD-FAULTRIER, à Angers (11 avril 1866).

Marne.

DUQUENELLE, à Reims (9 janvier 1856).

SAVY ✱, agent-voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne (6 juillet 1864).

LORIQUET, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

GIVELET (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

BARTHÉLEMY (Edouard DE) ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

Marne (Haute-).

PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX (Th.), à Langres (10 avril 1837).

Meurthe-et-Moselle.

MORLET (Ch. Gabriel DE) O. ✱, colonel du génie en retraite, à Nancy, rue du Manége, 13 (6 juin 1860).

MOUGENOT (Léon), à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

PUYMAIGRE (le comte DE), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

CHABERT (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

BOUTEILLER (Ernest DE) ✱, ancien capitaine d'artillerie, à Briey (2 février 1864).

ROUYER (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

DURAND DE DISTROFF (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

THILLOY (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Nancy (7 mai 1866).

COURNAULT (Ch.), conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

MM.

Chautard, professeur à la Faculté des sciences, à Nancy (6 mars 1872).

Meuse.

Dumont ✻, vice-président du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc, rue de La Rochelle, 47 (9 juin 1855).

Morbihan.

Rosenzweig (Louis) ✻, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, à Nevers (1er juillet 1868).

Nord.

Coussemaker (Edmond de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✻, à Lille (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Casati (Ch.), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Oise.

Colson (le docteur), O. ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

MM.

Peigné-Delacourt ✻, à Ribécourt (16 avril 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

Marsy (Arthur de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) O. ✻, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Omer (19 février 1839).

Boulangé (Georges) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Becq de Fouquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Terninck (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Morand (F.) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

Le Sergeant de Monnecove (Félix) ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Puy-de-Dôme.

Bouillet (J.-B.) ✻, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

MM.

Lagrèze (Bascle de) ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Raymond (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Rhin (Haut-).

Chauffour (Ignace), avocat, à Belfort (7 juin 1865).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Rhône.

Allmer (A.), à Lyon (6 mars 1861).

Soultrait (le comte Georges de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

Martin-Daussigny (E.-C.) ✻, directeur des Musées de la ville, à Lyon (20 avril 1864).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Flouest (Ed.) ✻, avocat général près la Cour d'appel, à Lyon, rue de la Reine, 48 (3 novembre 1869).

Saône (Haute-).

Suchaux (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

Chabas (F.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Lacroix (T.), membre de l'Académie de Macon, à Macon (7 mai 1873).

Sarthe.

Hucher (E.) ✻, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

MM.

Rabut (Laurent), conservateur du Musée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

Leguay (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

Seine-et-Marne.

Carro (A.), imprimeur, bibliothécaire de la ville, à Meaux (12 décembre 1860).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de) ✻, à Trilport (21 décembre 1864).

Seine-et-Oise.

Moutié Auguste), à Rambouillet (9 mars 1849).

Vinet (Ernest), à Sannois (5 juin 1861).

Cougny (E.), professeur au Lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✻, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Colonna Ceccaldi, à Saint-Germain-en-Laye (2 avril 1873).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Seine-Inférieure.

Cochet (l'abbé) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Rouen (9 août 1853).

Semichon (E.), à Rouen (2 avril 1862).

Beaurepaire (Ch. Robillard de) ✻, archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), aumônier du Collége, à Dieppe (13 novembre 1872).

Sèvres (Deux-).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

Somme.

MM.

Dusevel (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques) ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), rue Lemercier, 36, à Amiens (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé Jules) ✻, chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art Chrétien*, à Amiens, rue de l'Aventure, 37 (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Jumel (l'abbé), à Quevauvillers (5 janvier 1870).

Hennebert ✻, commandant du génie, à Amiens, esplanade de Beauvais, 8 (3 janvier 1872).

Van Robais (A.), à Abbeville (12 novembre 1873).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Grellet-Balguerie (Charles), juge, à Lavaur (3 juin 1863).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon ✻, bibliothécaire, à Montauban (9 mars 1853).

Lagrèze-Fossat (A.), à Moissac (16 janvier 1867).

Devals, archiviste, à Montauban (1er mai 1867).

Labatut (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castel-Sarrazin (1er juillet 1868).

Var.

Giraud (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

MM.

Deloye (Auguste) ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).
Baudry (l'abbé), curé au Bernard (2 décembre 1868).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).
Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).
Chéruel (A.) O. ✻, recteur de l'Académie, à Poitiers (7 août 1867).
Longuemar (Le Touzé de) ✻, à Poitiers (3 février 1869).
Bonsergent (L. F.), à Poitiers, rue des Trois-Piliers (7 mai 1873).

Vosges.

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Épinal (6 février 1867).
Leclerc (Lucien) ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).
Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Algérie.

Beaune (H.), procureur général près la Cour d'appel d'Alger (15 novembre 1865).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

MM.

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

Halliwel (Jam-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

Roulez (J.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

MM.

Witte (le baron J. de) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique à Bruxelles (29 août 1851).

Schaepkens (A)., artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Bruxelles (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène, M. O.) ✻, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (Alex.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

Worsaae, conseiller d'État, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

MM.

MARTINEZ Y REGUERA (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

Etats-Unis.

SQUIER (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

EVERETT (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

RANGABÉ (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

DIRKS (le docteur J.), à Leuwarden (3 mars 1869).

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

MORBIO (le chev. Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

FUSCO (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

ROSSI (le chevalier G. B. DE) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

GARRUCCI (le P. Raffaele), professeur au Collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

MM.

Citadella (Luigi Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

Henzen (le docteur Wilhem), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Bigi (le chev. Quirino), à Correggio-Émilie (3 décembre 1873).

Norwége.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

Macedo (le conseiller, commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlænder (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpft (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

Pertz (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Bock (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

Aus'm Werth (le professeur Ernest), à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

MM.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Kœhne (le baron Bernard de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Bartholomei (le général J. de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (6 décembre 1850).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1357).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Pictet (Adolphe), à Genève (6 mai 1868).

Keller, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

Keller (Adalbert von), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de) Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Société française d'archéologie.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.

— — Société des Antiquaires du Centre.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS, *Besancon*. Société d'émulation du Doubs.

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique du département.

Gard, *Nîmes*. Académie.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

Hérault, *Montpellier*. Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique.

Landes. Société des lettres, sciences et arts.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

Maine-et-Loire, *Angers*, Répertoire archéologique de l'Anjou. — Société académique de Maine-et-Loire.

Marne, *Reims*. Académie de Reims.
— *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

Marne (Haute-), *Langres*. Société historique et archéologique.

Meuse, *Verdun*. Société philomathique.

Meurthe-et-Moselle. *Nancy*. Académie de Stanislas.
— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

— *Compiègne*. Société historique.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

— *Annecy*. Société Florimontane.

Seine, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Institut historique. — Société philotechnique. — Société d'archéologie parisienne.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.

Somme. *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges, *Epinal*. Société d'émulation du département.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Metz*. Académie.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires. — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. Société des Antiquaires d'Ecosse. — Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.
— *Grætz*. Société historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.
— *Nuremberg*. Muséum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— — Académie d'archéologie.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.



— *Valence*. Société archéologique de Valence.

États-Unis, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.

— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société archéologique.

Hesse-Darmstad, *Mayence*. Société des Antiquaires.

Hollande, *Leuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

Italie, *Turin*. Académie royale des sciences.

Luxembourg, *Luxembourg*. Société archéologique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

Prusse, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

Turquie, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1874.

Séance du 7 Janvier.

Présidence de MM. L. Delisle et Ch. Robert.

M. Léopold Delisle, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers confrères,

« Je ne puis quitter ce fauteuil sans vous remercier encore une fois de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de la Société des Antiquaires. Par votre zèle et par l'excellent esprit dont vous êtes animés, vous avez d'ailleurs rendu facile l'accomplissement de la tâche que vous m'aviez confiée avec tant de bienveillance.

« Pour clore nos travaux annuels, je devrais peut-être vous faire l'histoire de la Société pendant l'année qui vient d'expirer ; mais pour s'en rendre un compte exact, il suffit de recourir aux procès-verbaux que votre secrétaire a rédigés et dont la plupart sont déjà imprimés par les soins de votre Comité de publication. C'est là que sont consignées ces communications variées et nombreuses, qui donnent tant d'intérêt à la plupart de vos séances et qui vous offrent l'occasion d'échanger des observations si utiles au progrès des études archéologiques. Là aussi sont indiqués les

mémoires proprement dits, que votre règlement soumet à l'épreuve d'une double lecture. En 1873, vous en avez entendu une dizaine, dont l'impression a été votée conformément aux rapports de la Commission de publication. L'importance et la nouveauté des sujets qui y sont abordés, la méthode avec laquelle de difficiles problèmes d'histoire et d'archéologie y sont résolus, la bonne exécution des planches qui les accompagnent, tout se réunit pour assurer à vos prochains volumes le succès qu'ont obtenu les précédents, et pour justifier le crédit dont jouit votre collection de mémoires et qui s'augmentera encore quand nous pourrons mettre en lumière cette table, rédigée avec tant de dévouement par notre bibliothécaire, et dont l'impression va se poursuivre sans retard et sans interruption.

« La Commission qui dirige vos publications n'a épargné ni travail ni démarches pour hâter l'apparition des cahiers de votre bulletin et des volumes de vos mémoires. Elle a redoublé de zèle pour en améliorer la correction typographique. Le degré de prospérité auquel l'habile gestion de votre trésorier a fait arriver vos finances nous permet d'entreprendre l'impression de mémoires étendus et de faire graver un assez grand nombre de planches.

« Une aussi louable activité explique le désir que tant de savants manifestent de s'associer à vos travaux. Cette année, nous n'avons procédé qu'à une seule élection de membre titulaire, pour pourvoir au remplacement de notre illustre confrère M. le vicomte de Rougé, à la mémoire duquel mon prédécesseur a rendu un juste tribut de regrets. Vos suffrages se sont portés sur M. Demay, qui a déjà payé sa dette à la Société, en lisant un mémoire sur le costume de guerre au moyen-âge, d'après les figures représentées sur les sceaux.

« La mort nous a enlevé un membre honoraire M. de Martonne, qui avait pendant longtemps suivi vos séances avec une grande assiduité, et plusieurs associés correspondants dont j'ai rappelé les travaux quand j'ai rempli le pénible devoir d'annoncer leur décès : M. de Caumont, dont le nom restera attaché à tant d'entreprises utiles, M. le

baron Despine à Aix-les-Bains, M. Rouard, conservateur de la bibliothèque d'Aix, et M. de Lépinois, fondateur et président de la Société de l'histoire de Normandie. Ces vides ont été comblés par de nouvelles admissions. De nombreuses candidatures se sont produites pour le titre d'associé correspondant; toutes ont été soigneusement examinées par des commissions spéciales, et seize ont été favorablement accueillies. Nous commençons à avoir sur presque tous les points de la France des collaborateurs qui s'empressent de nous informer des découvertes archéologiques et de nous communiquer des observations sur les points d'histoire et d'archéologie que nous étudions. La liste de nos correspondants pourra recevoir encore de notables accroissements quoique la plupart des départements soient déjà très-convenablement représentés. Il n'en est peut-être pas ainsi de la liste des membres honoraires. La mort de M. de Martonne a porté à quatre le nombre des vacances. Vous pourriez donc conférer l'honorariat à des membres qui, en raison de leur âge et de leurs occupations, croiraient devoir vous demander d'échanger leur titre de titulaire contre celui d'honoraire. Sans relâcher en rien les liens qui nous unissent à d'anciens et bien-aimés confrères, cette mesure nous permettrait d'ouvrir nos portes à des candidats que nous regrettons de ne pouvoir faire entrer dans la Société des Antiquaires, et qui nous aideraient à maintenir la compagnie au rang qu'elle a conquis dans le monde archéologique. »

M. Ch. Robert, président élu, prend place au fauteuil et propose que des remercîments soient votés au bureau sortant.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, nos 382 à 385.

— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. V, nos 72 à 76.

Journal des savants, décembre 1873.

Revue de numismatique belge, t. VI.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'). *Inventaire sommaire des*

archives départementales antérieures à 1790; département de l'Aube. 1873.

Breton (Ernest). *L'Alhambra de Grenade*. 1873.

Correspondance.

M. Henri Rigaud, présenté par MM. de Saulcy et Creuly, et M. Morand, présenté par MM. Delisle et Robert, se portent candidats au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de la Villegille, Marion et de Barthélemy pour former la Commission chargée de faire son rapport sur les titres du premier candidat, et pour le second, MM. Michelant, de Barthélemy et Aubert.

Travaux.

M. E. Aubert, trésorier, donne lecture d'un rapport sur la situation financière de la Compagnie. Des remercîments sont votés à M. le trésorier au sujet du zèle qu'il apporte dans ses fonctions et des excellents résultats de sa gestion.

Il est donné lecture d'un rapport favorable de la Commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Fernand Leproux : on passe au vote, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. F. Leproux est proclamé associé correspondant national à Saint-Quentin.

La Société entend ensuite le rapport présenté au nom de la Commission des impressions sur l'opportunité de publier un mémoire de M. É. Aubert, membre résidant, relatif à un manuscrit du xiie siècle connu sous le nom de l'*Evangéliaire de Charlemagne*. On passe au vote, et la Société décide que ce travail figurera dans le volume de ses Mémoires de 1874.

Il est donné lecture de la note suivante, due à M. Quicherat; elle complète une communication faite à la séance du 17 juin 1873. Voy. *Bull.* de 1873, p. 148 :

« Le bras de la rivière de Bièvre, qui traversait autrefois les terrains de l'abbaye Saint-Victor et venait se jeter dans la Seine au point où la rue de Bièvre débouche aujourd'hui

sur le quai, était une dérivation pratiquée au xiie siècle pour les besoins de l'abbaye. Bonamy a établi ce point d'après une charte d'environ 1150 qui constate l'intervention de saint Bernard pour obtenir des religieux de Sainte-Geneviève la prise d'eau sollicitée par ceux de Saint-Victor (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIV, p. 267 de l'ancienne série). Lors de la mise en état des fortifications de Paris en 1356, l'eau fut détournée pour la plus grande partie dans le fossé de la ville, de sorte que l'ancien canal, à peu près mis à sec, se transforma en un cloaque empesté. La ville essaya de porter remède à cet état de choses au commencement du règne de Louis XI. Elle obtint du roi un mandement qui l'autorisait à imposer aux riverains l'obligation de nettoyer le lit de la rivière. Le collége de Saint-Bernard, mis en demeure de se soumettre à cette mesure pour ce qui le concernait, s'adressa au supérieur de l'ordre de Cîteaux pour être défrayé de la dépense qu'entraînerait le travail.

« C'est à ce fait que se rapporte le passage suivant consigné dans les statuts rédigés à la suite de l'assemblée générale de l'ordre de Cîteaux qui fut tenue en 1464 (Voir D. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1630).

« Jam vero, sicut ad presentis capituli generalis devenit notitiam, inclyta Parisiensis civitas certum privilegium et mandatum a rege Franciæ obtinuit pro reparatione et reductione cujusdam aquæductus seu alvei per quem rivulus, ante guerras intrans ipsam civitatem, et suo transitu loca dicti collegii cœnosa irrigans et mundans, decurrebat; qui quidem aquæductus seu alveus per obductionem ipsius rivuli plurimis fœcibus, saxis, lignis et aliis immunditiis ad altitudinem non modicam diutino temporis successu impletus est; ipsum autem alveum evacuare et mundare pro portione et quantitate ipsum concernente, quæ non parva est, ad ipsum collegium spectat : quod perficere absque personarum ordinis pio juvamine minime valeret.

« Quapropter idem capitulum, e præmissorum consideratione, ejusdem collegii necessitati e corde compatiens,

eidem pro onere quod in ipso est succurrere volens, omnes et singulos ordinis abbates et abbatissas et cæteras ordinis personas..... hortatur quatenus ad hujusmodi opus peragendum adjutrices eidem collegio favorabiliter et copiose porrigere ac de bonis sibi collatis secundum possibilitatem suam conferre et largiri dignentur, etc. »

M. P. Nicard lit, en communication, un rapport sur la seconde édition de la carte archéologique de la Suisse faite par M. Keller, associé correspondant étranger; ce rapport a été publié dans le n° d'avril 1874 de la *Revue archéologique*.

M. Guérin continue la communication verbale commencée par lui à une séance précédente sur les synagogues antiques de la Palestine. Il rappelle que la découverte de ces édifices est très-récente; auparavant on en considérait les ruines comme étant les restes d'anciennes églises chrétiennes; on en connaît sept ou huit aujourd'hui. La plupart ont cinq nefs sans abside et trois portes correspondant à la nef centrale et aux deux nefs extrêmes de droite et de gauche. La multiplication des supports verticaux fournis par les quatre rangées de colonnes qui garnissent uniformément l'intérieur donne lieu de penser que ces édifices étaient couverts par des terrasses, ce qui est, au reste, la disposition commune des maisons et des monuments anciens de la Palestine. M. Guérin donne quelques détails nouveaux sur la synagogue de *Tell-Houm*, l'ancien Capharnaum, dont les dimensions étaient à peu près de 10 mètres de longueur sur 8 de largeur; il parle ensuite de celle de *Keraseh*, l'ancien Corozaïm, qui en est voisine, dans la montagne, mais plus petite; et enfin de celle de *Kefer-Berem*. Cette dernière présente cette double particularité, 1° qu'une des six portes est surmontée d'une inscription hébraïque dont le sens est : « Paix sur le monument et sur ceux qui l'ont bâti. » 2° que cette porte est précédée d'un porche dont l'existence permet de supposer une disposition analogue à *Tell-Houm* où l'on a trouvé un voussoir dont l'origine semble pouvoir s'expliquer ainsi.

M. Brunet de Presle, à propos des observations faites

précédemment par M. Hucher sur des médailles de mariage, signale une pièce semblable, frappée à Strasbourg en 1629 avec la légende :

Wües Gott gefüest es mich benüegt
Gottes Segen erfrewet alle hertzen.

Séance du 14 Janvier.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, 4e année, n° 3.

— *de la Société historique de Compiègne*, T. I, 2e fasc.

Cagny (l'abbé Paul de). *Notice biographique de l'abbé L. F. V. Hennequin*. 1873, in-8°.

Casati (Charles). *Note sur la lettre Λ dans l'alphabet étrusque à propos d'une inscription récemment découverte*. 1873, in-8°.

Delisle (Léopold). *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*. 1873, in-4°.

Longnon (Auguste). *Les cités gallo-romaines de la Bretagne*. 1873, in-8°.

Rigaux (Henri). *Etude sur la topographie de l'arrondissement de Dunkerque antérieurement au XIIIe siècle*. 1873, in-8°.

Travaux.

MM. Rollin et Feuardent, avec l'obligeance qui les caractérise, ayant bien voulu mettre à la disposition de M. de Witte des bijoux antiques trouvés en Syrie, ces curieux bijoux ont été montrés à la Société. M. de Witte en donne ensuite une description sommaire.

« Ce sont d'abord, dit-il, deux plaques d'or, rondes, travaillées au repoussé, réparées au ciseau et au marteau, d'environ 64 millimètres de diamètre. Sur la première de ces plaques est représenté Silène debout, tourné à gauche, et tenant un vase et un bâton de bois résineux. Le vieux compagnon de Bacchus n'a pour tout vêtement qu'une draperie qui entoure les reins. Des pampres et des grappes

de raisin servent d'encadrement à cette figure. Poids : 25 gr. 50.

« La seconde plaque montre Bacchus jeune, sous des formes féminines, entièrement nu, avec une coiffure de femme et ayant suspendue sur les bras une peau de panthère qui glissant des épaules retombe par derrière jusqu'à terre. Le dieu, tourné à droite, est armé de deux flambeaux ardents, dans l'action de combattre. Quoiqu'on n'aperçoive aucun adversaire, on peut supposer que le fils de Sémélé est représenté ici combattant les Indiens ou les Géants. Poids : 26 gr. 50.

« Ces deux plaques d'or sont enfermées chacune dans une boîte formée d'une feuille d'or très-mince, à laquelle sont fixés des attaches ou anneaux, destinés à appliquer ces riches ornements sur un vêtement.

« Le troisième objet communiqué est un petit bracelet de forme octogone (diamètre 60 millimètres), sur lequel on a gravé la représentation de la Fortune et des sept dieux ou déesses qui présidaient, chez les Romains, aux jours de la semaine. Les noms de ces divinités sont écrits en grec : TYXH, la *Fortune*, tenant la corne d'abondance et le gouvernail, KPONOC, *Saturne*, la tête voilée, HΛIOC, le *Soleil*, la tête radiée, tenant d'une main un globe et de l'autre le fouet, sur un char, traîné par deux chevaux, CEΛHNH, la *Lune*, le croissant sur la tête et tenant un flambeau allumé, sur un char, traîné par deux taureaux, APHC, *Mars*, armé du casque, de la lance et du bouclier, EPMHC, *Mercure*, reconnaissable aux ailes, à la tête et aux pieds, tenant le caducée et la bourse, ZEYC, *Jupiter*, armé de foudre et de sceptre, enfin AΦPOΔITH, *Vénus*, entièrement nue, dans la pose de la Vénus de Médicis à Florence. Les petites figures ont 10 millimètres de hauteur.

« Ce bracelet, par le style des figures gravées sur ses huit pans, semble appartenir à la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Les deux plaques rondes sont plus anciennes ; on y reconnaît encore des réminiscences de l'art hellénique, mais le travail annonce le commencement du troisième siècle.

« On sait combien sont rares les ornements qui montrent les divinités sous la protection desquelles étaient placés les jours de la semaine. »

M. Henri Beaune, associé correspondant, signale la présence au presbytère d'Iona (canton de Saint-Gall), sur le lac de Zurich, d'une inscription qui était autrefois encastrée dans le mur de l'église. Le texte communiqué par M. Beaune diffère peu de la transcription reproduite par M. Mommsen sous le n° 239 de ses *Inscriptiones confoederationis helveticae latinae*, et on doit lui savoir gré d'avoir signalé le déplacement du monument. M. Beaune ne trouve pas satisfaisante la restitution proposée par M. Mommsen qui néglige une ligne entière, et demande que le texte soit étudié de nouveau. Il pense du reste que l'Académie de Berlin refondra l'ouvrage de M. Mommsen dans les recueils qu'elle publie en ce moment. A ce sujet, M. Robert fait remarquer que les Helvètes étaient gaulois, et demande que la Société des Antiquaires exprime le vœu que les épigraphistes français ne se laissent pas enlever l'honneur de publier le *Corpus* des inscriptions latines de la Gaule.

M. Demay communique à la Société l'inventaire du château royal de Sommières en 1260, d'après une pièce originale des archives nationales.

« Sommières, actuellement chef-lieu de canton du département du Gard, était au moyen-âge un chef de viguerie dans la sénéchaussée de Beaucaire. Le sénéchal Geoffroi de Courféraud, recevant de Geoffroi de Roncherolles, son prédécesseur, le mobilier de guerre et les approvisionnements du château de Sommières, lui en donne quittance en ces termes :

Nos Gaufridus de Curiaferaudi, miles, senescallus Bellicadri, profitemur et recognoscimus nos habuisse et recepisse a domino Gaufrido de Roncherolis, predecessore nostro, per manum Guillelmi de Mora, castellani Sumidrii, garnisiones et res infrascriptas, que quidem omnia in munitionem castri Sumidrii penes eumdem G. de Mora remanserunt. In primis IIII^or^ albergos. Item XX albergons. Item X targe. Item VIII baliste ad duos pedes. Item II baliste ad unum pedem. Item XXVIII pilote fili. Item XXIIII perpuncti. Item

IIIes pecias corde. Item IIIes leverios de ferro. Item V paria aanulorum. Item VI martellos. Item IIIIor tenallas. Item quasdam forcipes. Item quoddam englumen. Item I cremalleriam. Item duos suffletos. Item quandam archam in qua sunt Vm et Vc cadrelli ad estrieu et me cadrelli ad duos pedes. Item IIIm et IIIc flechons ad opus cadrellorum. Item XXIIII capelli de ferro. Item IIII galee. Item tres arche in una quarum est farina putrefacta. Item quoddam vas ligneum in quo sunt amiedalia. Item IIIor tonnelli sine vino. Item ve pile ad oleum reponendum. Item IIIIor fonde de manganello. Item II fonde de trabucheto. Item XXVIII fonde manuales. Item II crocci ad opus balistarum. Item molendinum manuale. Item unum molendinum ad sinapium. Item II panes de cepo. Item XII culcitra de pluma. Item IIIIor tareria. Item IIIIor lime. Item II estreugnedoiras ad stringendum dolia. Item IIIIor machine. Item II torni ad opus balistarum. Item I mola, in fabrica. Item XVIII tabule de plumbo. — Item in çapella : unus calix argenteus. Item II burete argentee. Item I salterium et I graduale et unus breviarius et I ymnarius. — Et in testimonio horum omnium predictorum nos dictus senescallus presentem paginam sigillo nostro fecimus comuniri. Datum apud Nemausum in festa Nativitatis Beate Marie, anno domini millesimo ducentesimo sexagesimo.

Archives nationales. J. 473, n° 19.

« Cette pièce inédite, je crois, devance de plusieurs années la date des rares inventaires de même nature qui ont été publiés. »

M. Duplessis lit une notice sur une série de 24 planches gravées, appartenant à l'école florentine du XVe siècle, et connues sous le nom d'*Estampes de la collection Otto*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Nicard entretient la Compagnie d'une lettre reçue par lui de M. Keller, associé correspondant étranger, relative à d'autres découvertes faites récemment en Suisse ; il la résume ainsi :

« On a découvert dans le lac de Morat, canton de Fribourg, une nouvelle station lacustre dont l'exploration a mis au jour un nombre considérable d'instruments ou objets de toute nature, en pierre et en bronze.

« A Sierre, canton du Valais, l'ouverture récente de quelques tombeaux gallo-romains, restés inexplorés jusqu'à

présent, a fourni des objets entièrement en bronze ; ces objets consistent en statuettes représentant des divinités, notamment Vénus, Mars, et de nombreux génies assis sur des lions et des loups.

« Auprès de Bâle, et sur l'emplacement de l'antique Augusta Rauracorum, des travaux exécutés à l'occasion de l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer ont fourni un assez grand nombre d'antiquités romaines, mais dont l'importance n'est pas grande.

« Enfin l'exploration habilement dirigée par MM. Wepf et Merk, instituteurs à Thayngen, village du canton de Schaffouse, à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci, d'une grotte ossifère connue depuis longtemps sous le nom de Kessler Loch, a produit des résultats inattendus sous plus d'un rapport : cette grotte, qui paraît avoir servi d'habitation à l'homme pendant assez longtemps, appartient à la formation géologique dite Jurassique. Les objets qui viennent d'y être trouvés permettent de l'attribuer à l'époque dite du Renne.

« En effet, à des profondeurs diverses, et en descendant même jusqu'à un mètre au-dessous du sol actuel de la caverne, explorée seulement en partie, on a rencontré des couteaux en silex, affectant la forme ordinaire, assez grossièrement travaillés, dont la matière a dû être empruntée en grande partie à la formation jurassique ; ni haches en silex, ni poteries ne se sont trouvées avec les couteaux en question ; par contre, les explorateurs ont pu observer et déterminer un nombre considérable d'ossements de lièvre, de renne et de cheval, parfaitement caractérisés, mêlés à des os de cerf élaphe, de chevreuil, de renard, d'hyène, d'ours, et même à des lamelles de dents de mammouth. Il convient néanmoins de dire que ces derniers os doivent être soumis à une nouvelle étude, parce qu'en pareille matière l'erreur est facile. La présence de tous ces ossements permet tout au plus d'assigner à la grotte dite du Kessler Loch, sous le rapport du temps où elle a pu servir d'habitation à des êtres humains, le même âge que celui des grottes ossifères du midi de la France, de la Belgique,

de l'Allemagne, qui depuis plusieurs années ont été explorées et décrites si soigneusement. Les grottes de la France méridionale doivent surtout la célébrité dont elles jouissent à quelques sculptures en ronde-bosse, mais surtout aux dessins représentant des animaux, exécutés sur des matières diverses, telles que l'ardoise, l'ivoire, l'os. La grotte dite du Kessler Loch nous offre précisément la figure d'un renne, tracée à l'aide d'un couteau en silex sur le bois d'un animal de son espèce ; cette figure, trouvée à un mètre au-dessous du sol par M. le professeur Heim, surpasse en finesse tous les dessins de même nature observés dans les cavernes ossifères du midi de la France. »

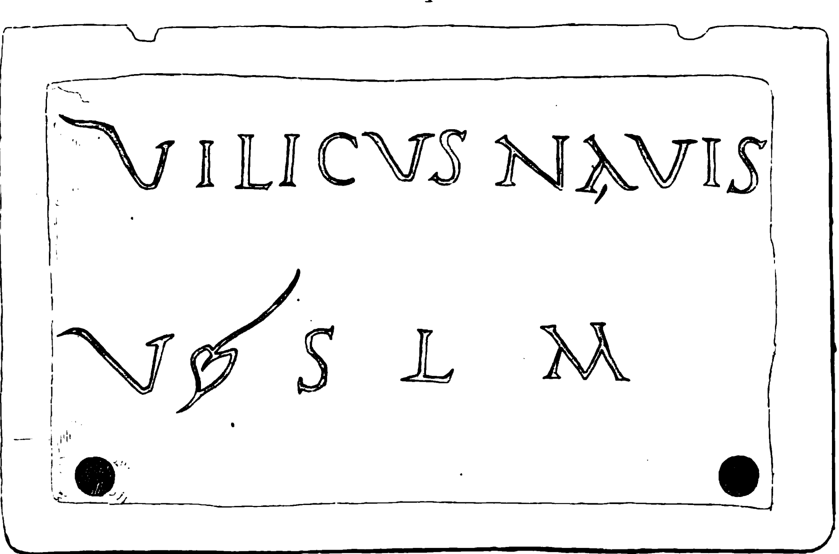
M. de Montaiglon présente à la Société, de la part de M. Benjamin Fillon, associé correspondant, une petite plaque rectangulaire en bronze, un fragment d'une autre plaque et deux morceaux ayant appartenu à une plaque circulaire également de bronze, peut-être une patène. Ces antiques portent des inscriptions ou des restes d'inscription. M. Ch. Robert fait connaître, en ces termes, son opinion sur ces monuments épigraphiques :

« La plaque rectangulaire de patène claire, qui a 135 millimètres de large sur 85 de haut et 4 millimètres d'épaisseur, porte dans un encadrement légèrement indiqué les mots suivants (voy. pl. 1, n° 1) :

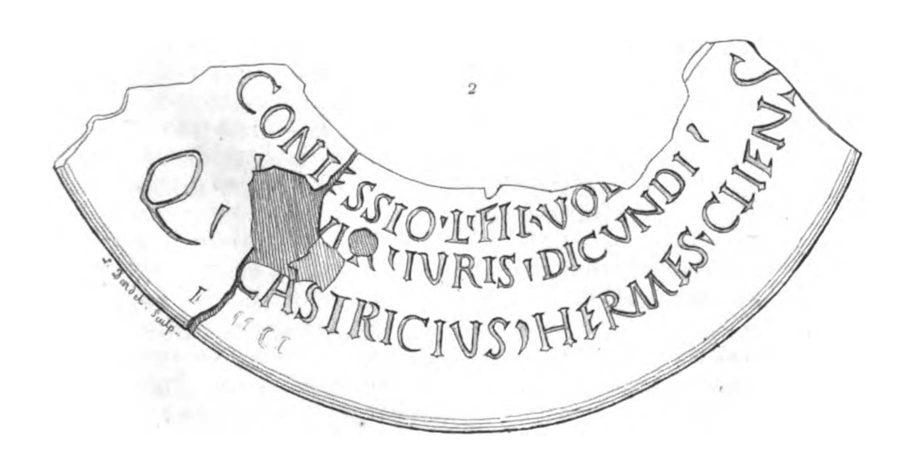
VILICVS NAVIS
VSLM

« Le mot *vilicus* ou *villicus* a désigné d'abord un esclave ou un affranchi à qui le maître confie l'exploitation et la surveillance d'une villa, puis par extension un gérant ou un fermier quelconque. C'est ainsi qu'on rencontre non-seulement le *vilicus amphitheatri*, mais le *vilicus vicesimæ hereditatis* ou *vicesimæ libertatis* et, en général, le *vilicus stationis*. Le *vilicus a plumbo* était le préposé à la mise en place et à l'entretien des tuyaux servant à la distribution des eaux. Le *vilicus navis* ne s'était pas rencontré jusqu'ici ; on doit croire, par analogie, que c'était un agent placé à bord par l'armateur du navire.

1



2



FRAGMENTS DE PLAQUES EN BRONZE AVEC INSCRIPTIONS

Imp. Dumas-Vorzet

« Le fragment de l'autre plaque semble avoir appartenu à une pièce d'assez grandes dimensions, du moins si l'on en juge par son épaisseur qui est de 7 millimètres. Il a 76 sur 96 ; sa patine est noire. Il ne montre à chaque ligne que deux ou trois mots trop incomplets pour qu'il soit possible de faire aucune conjecture sur le sens général du texte. On en jugera par la transcription suivante :

QVA' E·INFRA
VERIT·NO'N·I
'VM·SIT·QV

« Les deux morceaux à contour circulaire, rapprochés l'un de l'autre, ont 180 de large sur 41 de hauteur et de 1 à 2 millimètres d'épaisseur ; leur patine est verte. Ils portent la dédicace suivante, faite par un client à son patron (voy. pl. 1, n° 2) :

CONTESSIO· L· FIL· VOL...
..VIR IVRIS DICVNDI
Q· CASTRICIVS HERMES CLIENS

Contessio L[ucii] Fil[io] Vol[tinia tribu]
(II) vir[o] iuris dicundi
Q[uintus] Castricius Hermes cliens.

« Le prénom et le surnom du personnage manquent; son titre est indiqué au génitif, *iuris dicundi*. Lorsque le petit monument communiqué par M. de Montaiglon a circulé, un de nos confrères s'est étonné avec raison de l'emploi insolite de ce cas. En effet, le titre qui nous occupe, s'il n'est pas indiqué en abrégé II VIR· I· D ou II VIR· IVR· DIC, est presque toujours complété de cette manière :

II VIR· IVRE· DICVNDO

ou bien :

II VIR· IVRI· DICVNDO

« Toutefois le génitif IVRIS DICVNDI non-seulement n'est pas sans exemple, car il se trouve sur une inscription découverte dans le Norique[1], mais il est conforme à

1. *Orelli*, 499. — *Corpus inscript. lat.*, n° 5589.

l'analogie. N'y avait-il pas à Rome des *Duumviri Sacrorum* qui avaient la garde des oracles sibyllins, avant que ce dépot fût confié aux XVIRI SACRIS FACIVNDIS; n'y eut-il pas de tout temps des IIII VIRI VIARVM CVRANDARVM. Enfin ne trouve-t-on pas dans la plupart des colonies et des municipes de la Gaule narbonnaise des II VIRI AERARII et, à Vienne, des III VIRI· LOCORVM· PVBLICORVM· PERSEQVENDORVM? — La forme *iuris dicundi* ne saurait donc s'élever contre l'authenticité de l'un des bronzes que M. de Montaiglon a eu la bonne pensée de nous communiquer. »

Séance du 21 Janvier.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

L'Investigateur, octobre à décembre 1873.

Journal des Savants, janvier 1874.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1872-1873.

Revue de l'art chrétien, décembre 1873.

Le Blant (Ed.). *Recherches sur les bourreaux du Christ*, 2e édition. Arras, 1873, in-8°.

Le Sergeant de Monnecove (Félix). *Plan de la ville de Saint-Omer de 1695*. Paris, 1868, in-4°.

— *Prise de Tournehem et de Montoire, épisode du XVIe siècle :* réimpression. 1873, in-18.

Morand (François). *La question du Musée de Boulogne-sur-Mer*. 1873, in-18.

— *Notice des tableaux exposés dans la galerie de peinture du musée de Boulogne-sur-Mer*. 1860, in-18.

Perrot (G.). *Trois inscriptions inédites d'Asie-Mineure*. 1873, in-8°.

Schuermans. *Lettre sur le piédestal d'Ambiorix. Extrait du Journal des Beaux-Arts publié à Anvers*.

Travaux.

M. Nicard appelle l'attention de la Société sur un volume intitulé, *Archivio Muratoriano*, consacré à la publication des documents laissés par l'illustre Muratori, et aujourd'hui en la possession de l'un de ses descendants qui porte le même nom que lui, et qui s'en est fait l'éditeur. Ce dernier en a envoyé un exemplaire à la Société en y joignant un fascicule contenant les lettres écrites à l'occasion du deuxième centenaire du célèbre historien. M. de Lasteyrie est prié de faire un rapport sur ces publications.

M. Quicherat dépose, au nom de M. Saglio, le 2e fascicule des *Antiquités grecques et romaines*.

M. Alexandre Bertrand offre à la Société le tirage à part d'une note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au mois d'octobre 1873 et publiée dans la *Revue archéologique*, où il expose sur l'introduction des métaux et particulièrement du bronze en Europe des idées en partie nouvelles qui peuvent se résumer ainsi : Les nombreux objets en bronze que nous rencontrons dès une époque très-reculée en Gaule, en Germanie, dans les pays scandinaves, dans les Iles britanniques, comme en Grèce et en Italie, ne sont point de provenance étrusque ou phénicienne comme on le croit généralement. Ils sont de provenance *orientale*. Le centre primitif de l'industrie du bronze doit être cherché dans les régions dont le Caucase est comme la tête, régions qui jouissaient, sous le rapport de la métallurgie, dès les temps les plus reculés, d'une réputation célébrée par Homère et dont la Bible avait déjà fait mention. Notre confrère croit que l'industrie du bronze apportée en Europe par les plus anciennes migrations des peuples asiatiques s'est ensuite peu à peu acclimatée dans les divers pays de notre continent, en y conservant toutefois, à peu près partout, le cachet de son origine. C'est également de ce centre commun que l'art de la métallurgie s'est répandu en Grèce et en Etrurie. Là est le secret des ressemblances frappantes et des différences également sensibles

qui se remarquent dans les bronzes des temps primitifs à des distances considérables et dans des pays qui n'ont eu entre eux que très-tard des communications directes. Les faits archéologiques relatifs à la métallurgie peuvent être comparés sous bien des rapports aux faits linguistiques que nous présente le développement des langues indo-européennes qui, comme on le sait, offrent sur un fond commun, qu'explique leur commune origine, des variétés si nombreuses et si tranchées. M. Bertrand ajoute qu'il a lieu de penser qu'il se trouve maintenant à très-peu de chose près en communauté d'idées avec MM. Worsaae, de Copenhague, et Conestabile, de Pérouse, qui tous deux admettent comme lui une influence asiatique indépendante du courant méditerranéen représenté par les Phéniciens et les Etrusques.

M. Sansas, associé correspondant, a la parole pour présenter quelques observations sur le langage vulgaire bordelais désigné sous le nom générique de *Gascon*. Il croit qu'on doit trouver dans cet idiome des traces nombreuses du langage primitif de l'Aquitaine ethnologique, c'est-à-dire du pays désigné sous ce nom avant la conquête romaine.

« Ces traces, dit M. Sansas, doivent se trouver surtout dans le langage des habitants illettrés des campagnes, à raison de leur état social qui est resté stationnaire depuis l'époque gauloise jusqu'aux temps modernes.

« En effet, César nous apprend que dans toute la Gaule, au moment de la conquête romaine, on ne comptait que deux classes dans la nation : les *Druides* et les *nobles*. Le peuple était réduit à l'état d'esclavage ou à peu près. *Plebs pene servorum habetur loco*.

« La condition des serfs attachés à la glèbe était celle qui offrait le plus d'avantage et le moins d'embarras aux maîtres, c'est celle que la légèreté et l'insouciance des Gaulois devaient naturellement préférer. La constitution romaine admettait ce genre de servage, il n'y avait rien à changer sur ce point. En établissant des municipes, les

Romains donnèrent aux hommes libres dépourvus de fortune les moyens de défendre leur liberté ; mais ils ne portèrent pas atteinte aux droits des maîtres sur leurs esclaves.

« Le druidisme opposé aux principes politiques et religieux des Romains disparut en peu de temps.

« La noblesse gauloise appelée à partager le pouvoir et dont les prérogatives étaient respectées s'assimila rapidement la civilisation romaine. Aussi voyons-nous les classes riches de la population gauloise identifiées à la Société romaine dès les premiers siècles. Mais il ne dut pas en être de même de la classe des *esclaves ruraux*. Ceux-ci avaient une vie à part, une famille immobilisée avec le sol qu'elle devait cultiver. Les usages et les habitudes antiques perpétuèrent facilement le langage national dans les familles isolées, et tels étaient les groupes des cultivateurs attachés à la glèbe. Au-dessous de la haute société vraiment *gallo-romaine*, se trouvait donc une partie de la nation qui conservait plus spécialement la langue et les coutumes nationales. Aussi en Gaule, la langue celtique a-t-elle survécu à la puissance romaine, c'est un fait reconnu, et que prouvent des documents nombreux. Seulement c'était les *hommes illettrés* qui conservaient l'usage de la langue celtique. Ils la *parlaient*, mais ne l'*écrivaient* pas. Voilà pourquoi nous ne trouvons qu'accidentellement dans les auteurs quelques expressions celtiques au lieu d'avoir des discours ou des relations complets.

« Après des ruines et des révolutions sans nombre, lorsqu'une nouvelle société se constitua en Aquitaine, il s'est formé une nouvelle langue où *l'élément latin* domine, sans doute, mais où il se trouve profondément modifié par l'introduction *d'éléments étrangers ;* quels sont ces éléments ? On doit y trouver nécessairement les restes de l'ancien langage national qui avait survécu à la puissance romaine, plus des mots nouveaux empruntés aux langues du nord ; mais il faut remarquer qu'en Aquitaine l'invasion qui se fit à partir du ve siècle exerça son influence sur la situation des classes élevées, et non sur celle des classes inférieures de

la société. On se disputait et on se partageait les propriétés, les titres, les honneurs, le pouvoir, mais rien ne modifiait l'état des inférieurs, notamment de *ceux qui étaient attachés à la culture des terres*. L'esclave changeait de maîtres avec la propriété dont il dépendait, voilà tout. Aussi trouvons-nous aux XIIe et XIIIe siècles sous le nom de *Questaux* les serfs *ascripti plebæ* des Gallo-Romains.

« La majorité des habitants de la campagne dans le diocèse de Bordeaux était pour lors serfs questaux, dit l'auteur des *Variétés bordelaises*, t. VI, p. 142 et passim. Cet isolement des familles indigènes était bien propre à conserver dans le pays des traces du vieux langage, et il s'est continué jusqu'aux temps les plus modernes. Les personnages qui ont écrit en *roman* étaient des hommes plus ou moins lettrés, imprégnant leurs écrits de réminiscences latines, y introduisant les mots nouveaux apportés par le droit féodal, et la science du jurisconsulte, et quelques mots du langage local à l'occasion. Mais au-dessous d'eux comme au-dessous des auteurs gallo-romains, se trouvait le vulgaire, le peuple des campagnes, ayant ses expressions à lui, qui constituaient une langue à part; sans doute elle était plus rapprochée du *roman* que du *latin*, parce que le *roman* lui avait beaucoup emprunté, cependant il était loin de lui avoir *tout pris*.

« Enfin du XIIe jusqu'au milieu du XVe siècle c'est le *roman* qui a dominé exclusivement en Aquitaine. — Le français n'y a été que plus tard la langue officielle, et ce n'est qu'à partir du commencement de ce siècle qu'elle se vulgarise et pénètre profondément jusqu'au fond des campagnes où l'usage du langage local disparaît assez rapidement de nos jours.

« Le langage vulgaire bordelais paraît donc une mine encore inexplorée où doivent nécessairement se rencontrer en abondance les traces de l'ancien langage de l'Aquitaine. En terminant je citerai deux expressions du langage bordelais dont l'explication se trouve dans la langue armoricaine : l'un BARTOLE, jeu d'enfant (BARR-TOL, *branche coupée*), disparaît de nos jours ; l'autre, SQUIRS, très-ancien-

nement employé, est-il dit en 872, a été remplacé alors par le mot RÉGULA qui en est la traduction, SKOUER, *règle au propre et au figuré.*

« On trouverait, ajoute M. Sansas, dans le langage *vulgaire bordelais* un très-grand nombre de mots appartenant à l'élément celtique, si l'on se donnait la peine de les recueillir. Cela s'explique d'autant mieux que si les Aquitains étaient de race celtibérienne, les habitants du pays bordelais étaient de race purement celtique. »

Séance du 4 Février

Présidence de M. CH. ROBERT, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 1873, t. II, 2e livraison.

Bulletin du Bouquiniste, n° 387.

Dictionnaire d'archéologie de la Gaule, 3e fascicule.

Revue africaine, novembre et décembre 1873.

BERTRAND (Alex.). *Lettres au Dr P. Broca : Celtes, Gaulois et Francs*, in-8°.

KELLER (Dr Ferd.). *Archaologische karte der ostschweiz*. Zurich, 1874, in-8°.

RIANT (Cte Paul). *Thadei magistri neapolitani hystoria de desolacione et conculcacione civitatis Acconensis et tocius Terre Sancte*, in-8°.

ROSENZWEIG (L.). *Archives hospitalières; Hôtel-Dieu de Vannes*, in-18.

Correspondance.

M. de Lasteyrie, membre résidant, demande à passer dans la classe des membres honoraires. Le Président désigne MM. Brunet de Presle, Egger et Michelant pour examiner la suite à donner à cette demande, et faire un rapport à ce sujet.

Travaux.

M. Alex. Bertrand demande la parole pour faire hommage à la Société d'un *essai* intitulé *Celtes, Gaulois et Francs,* tirage à part de la *Revue d'Anthropologie de Paris.*

« J'y traite, dit-il, sous forme de lettre au Dr Broca la question toujours pendante des *Celtes* et des *Gaulois*. Je crois être arrivé à démontrer la dualité de ces deux populations, juxtaposées d'abord, l'une occupant l'Ouest et l'autre l'Est de la France, puis réunies par suite d'une conquête des Gaulois sur les Celtes, et peu à peu fondues ensemble, en sorte qu'il était déjà très-difficile de les distinguer au temps de César. Amené par la suite de mes études à examiner de près le récit de Tite-Live relatif aux grandes migrations de Segovèse et de Bellovèse, je suis arrivé à la conviction qu'il ne fallait voir dans cette prétendue tradition qu'une légende ayant très-peu de valeur historique. Il faut en revenir au récit de Polybe et reporter dans la vallée du Haut-Danube, les Alpes Tyroliennes et Rhétiques, le centre de toutes les invasions gauloises tant en Italie qu'en Grèce et en Asie. C'est de là que sont partis les conquérants qui comme plus tard les Francs se sont emparés de l'ancienne Celtique. Je ne me dissimule pas ce que cette thèse a de hardi au premier abord, mais c'est le résultat de recherches que je poursuis depuis dix années, et je ne l'ai point émise à la légère. Je la soumets avec confiance à votre examen. Au point de vue où je me place, le druidisme appartient tout entier à la civilisation *celtique* qui me paraît avoir été toute *théocratique*. Les Druides dans ce cas auraient joué vis-à-vis des Gaulois conquérants le rôle du clergé catholique vis-à-vis des Francs : ils auraient accepté et légitimé la conquête à condition de partager le pouvoir avec les bandes armées qu'ils étaient d'ailleurs incapables de repousser. Cela explique de la manière la plus simple pourquoi nous ne trouvons de Druides ni dans la Cisalpine, ni sur le Danube, ni en Galatie.

« Bien d'autres conséquences découlent de ce déplace-

ment du centre des invasions *galatiques*. Mais je ne fais ici qu'une présentation, et ce n'est pas le moment d'entrer dans de plus longs développements. Je me contente donc de déposer ma brochure sur le bureau en attirant sur elle l'*attention* de mes confrères. »

Il est donné lecture des rapports des commissions chargées d'examiner les candidatures de MM. Rigaud et Morand; on passe au scrutin, et chacun d'eux ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Rigaud est proclamé associé correspondant national à Lille, et M. Morand à Boulogne-sur-Mer.

M. Pol Nicard dépose sur le bureau deux grands dessins représentant l'un une hache en bronze trouvée dans le canton de Soleure; l'autre une épée en bronze provenant de Hongrie. Ces dessins ont été envoyés par M. Keller, ainsi que des photographies reproduisant des statuettes en bronze trouvées en Suisse dans les déblais nécessités par les travaux d'un chemin de fer à Sierre (Valais); ces statuettes, par leurs attitudes et leurs attributs insolites, méritent de faire l'objet d'une étude spéciale.

M. Quicherat présente un dessin de l'os de renne gravé, trouvé dans la caverne de Thayngen, canton de Schaffouse, dont M. Nicard a déjà parlé dans la séance du 14 janvier dernier. Cet os représente un renne dans l'attitude d'un animal buvant à une nappe d'eau placée devant lui. M. Quicherat fait remarquer l'esprit d'imitation exacte qui caractérise ce dessin, et il rappelle que la même observation a été faite à propos de tous les dessins du même genre trouvés dans les diverses stations qui ont fourni des débris d'objets appartenant aux civilisations dites préhistoriques. Cette exactitude dans la reproduction des formes de l'animal est, dit M. Quicherat, un caractère tout-à-fait spécial à l'art pratiqué par l'*homme des cavernes*, et absolument étranger à l'art antique, grec ou italique, aussi bien qu'à l'art oriental.

M. Nicard, à l'appui de cette dernière observation, dit qu'il tient d'un naturaliste voué pendant une longue car-

rière à l'étude de la figure et des formes des animaux, que les anciens artistes grecs étaient restés étrangers à la connaissance exacte des formes, et que la plupart des images d'animaux laissées par eux, étaient essentiellement conventionnelles.

M. Egger rappelle une opinion émise par le duc de Luynes en présence d'images analogues à l'os gravé de Thayngen, et qui faisaient partie de la collection Lartet, à la dernière exposition universelle de Paris. Le duc de Luynes, dont on ne saurait contester les connaissances et le goût en fait d'art, trouvait que l'esprit de ces dessins relevait de l'art grec dont ils pouvaient être une imitation, et il ne les croyait pas antérieurs aux périodes classiques de cet art ancien. M. Egger termine en élevant des doutes sur l'exactitude de la qualification d'*hommes des cavernes* donnée aux populations de qui nous viennent ces monuments.

MM. Ch. Robert et Brunet de Presle font des réserves sur l'authenticité même de ces os gravés.

M. Quicherat défend la sincérité des découvertes dont il rend témoignage d'après ce qu'il a vu des travaux de MM. de Ferry et Arcelin, poussés jusqu'à sept mètres au-dessous du niveau actuel. Quant au caractère troglodyte des hommes qui ont laissé les débris de leur industrie dans les cavernes, il est attesté, suivant lui, par l'ensemble des faits observés; le sol fouillé des cavernes en question présente des traces incontestables d'habitation, des couches de cendres indiquant des foyers, des débris de toutes sortes marquant la continuité de l'occupation de ces lieux par l'homme.

Le président fait observer combien il serait important d'obtenir des correspondants de la Société des enquêtes détaillées sur des trouvailles qui se rapportent à cet ordre de faits.

Séance du 11 Février.

Présidence de M. de Montaiglon, deuxième Vice-Président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, n° 386.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XII, 1er à 4e trim.

— *de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*, 1873, février et juin.

Aubertin (Ch.). *Note sur la chapelle des chevaliers de Malte de Beaune*, in-8°.

Beauchet Filleau (H.). *Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres*, in-18.

Bertrand (Alex.). *Note sur les bronzes étrusques de la Cisalpine et des pays transalpins*, in-8°.

Bordenave (Nic. de). *Histoire de Béarn et Navarre (1517-1572)*, publiée par P. Raymond. 1873, in-8°.

Brantôme (Pierre de Bourdeille, seigneur de). *Œuvres complètes*, publiées par L. Lalanne, t. VI, in-8°.

Froissart (J.). *Chroniques*, publiées par S. Luce, t. IV, in-8°.

Viif-en-veertigste. *Vijf en veertigste Verslag der Handelingen van het Friesch Genootschap*, 1872, in-8°.

— *De Vrije Fries. Mengelingen van Seschied oudheid en Taalkunde te Leeuwarden uitgegeven door het Friesch Genootschap*, 1873, in-8°.

Marsy (Arth. de). *Compte-rendu des travaux de la Société historique de Compiègne pendant l'année 1873*. 1874, in-8°.

Muratori (Pietro). *Archivi muratoriano*. Modène, 1872, in-8°.

— *Lettere per occasione delle feste centenarie di Lodovico Antonio Muratori, scritte da nomini illustri e publicate a spese del municipio di Modena*. 1873, in-8°.

Saglio (E.), et Daremberg (Ch.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 2e fascicule. 1873.

Correspondance.

MM. Rigaut et Rabut adressent leurs remerciements à la Compagnie, à l'occasion de leur élection au nombre des associés correspondants.

Travaux.

M. Bertrand demande la parole pour revenir sur la discussion qui a terminé la dernière séance relativement aux ossements de renne portant des dessins faits à la pointe. Il mentionne des spécimens de ces débris que possède le musée de Saint-Germain, soit en originaux, soit en moulages; ensuite il se prononce très-formellement en faveur de leur authenticité. Quant à l'âge auquel ils appartiennent, M. Bertrand croit impossible de le fixer; tout ce que l'on peut dire, à son avis, c'est qu'il faut remonter au moins à quinze ou dix-huit siècles avant l'ère chrétienne, époque à partir de laquelle on trouve des séries continues d'objets façonnés par l'industrie humaine, auxquels ils sont très-probablement antérieurs.

M. Bertrand présente ensuite trois objets prêtés pour être moulés au musée de St-Germain et provenant d'Espagne; ce sont: 1° un sabre à lame courbée en deux sens; 2° un glaive droit à lame courte; 3° un poignard très-court à lame triangulaire. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Montaiglon, Perrot, Marion, Creuly, les avis restent partagés. Les uns ne pensent pas que ces objets offrent les caractères de l'art antique, grec ou romain : ils tiendraient plutôt de l'art oriental, indien ou arabe; leur exécution dénoterait un art assez moderne, peut-être postérieur au XVIe siècle. — D'autres membres sont portés à penser que ces armes peuvent remonter à une haute antiquité; que ce pourraient être, par exemple, des instruments de sacrifice appartenant à un culte oriental comme celui de Mithra; ils rappellent que le poignard, notamment, a une grande analogie de forme avec des instruments semblables sculptés sur l'arc de triomphe d'Orange.

M. É. Aubert présente à la Société des vases antiques dont il avait communiqué des photographies à la séance du 19 novembre 1873 ; il donne lecture de la note suivante envoyée par M. Paul Joannon, de Marseille, relativement à ces objets :

« A la fin de l'année 1873, M. Viris, négociant à Marseille, rue d'Aix, 42, entendit parler vaguement de quelques vases de bronzé antiques qui venaient d'être découverts en Corse, et, sa curiosité s'enflammant, il s'embarqua pour Ajaccio. Il se rendit ensuite à Corte, petite ville située presqu'au centre de l'île, dans les montagnes ; mais les vases avaient passé déjà des mains du premier possesseur dans celles de M. Pozzi, ancien garde général des forêts, qui, sans être bien fixé sur la valeur artistique de son acquisition, en demanda cinq mille francs. M. Viris dut se retirer, en confiant toutefois à une personne du pays le soin de suivre cette affaire ; quelques mois après, il apprit que M. Pozzi semblait décidé à céder son marché à des conditions plus raisonnables ; il retourna en Corse et l'affaire fut conclue : mais, avant de quitter l'île, il voulut connaître exactement les circonstances dans lesquelles ces vases avaient été découverts ; il se rendit en conséquence à Omezza, chef-lieu de canton peu éloigné de Corte, dans le bassin du Golo, petit fleuve qui se jette sur la côte orientale de l'île, en face de la Toscane, et se mit en relation avec le paysan qui avait trouvé les vases. Cet homme le conduisit dans le hameau de Caporalino, commune d'Omezza, sur les bords d'un petit torrent, affluent de la rive droite du Golo, et lui conta qu'au mois de février 1873, alors qu'il faisait une muraille de pierres sèches pour soutenir le talus de sa vigne que le torrent venait d'entamer, il avait découvert ces vases dans ce talus même, à 70 centimètres au-dessous du sol et à deux mètres environ au-dessus du lit du torrent.

« Ces vases, au nombre de quatre, étaient, dit cet homme, placés les uns dans les autres, le fond en l'air et l'orifice reposant sur une large plaque de marbre ou de brique. Les anses et les appliques semblaient avoir été démontées avec soin pour faciliter l'introduction des vases les uns dans

les autres et elles se trouvaient couchées tout auprès sur la même plaque. Cette disposition explique suffisamment comment les deux plus grands vases ont eu leur fond détruit, soit que le torrent les ayant alternativement mis à nu et recouverts, les ait usés en promenant sur eux ses galets pendant les crues, soit que la charrue les ait déchirés à une époque où ce terrain d'alluvion était peut-être moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

« Il eût été intéressant de savoir au juste ce qu'était cette plaque sur laquelle les vases reposaient, mais le paysan originaire du Tessin, parlait un patois corse fortement mélangé de milanais et difficile à comprendre ; pressé de questions, il abandonna sa première expression, *marmo*, et se retrancha dans le mot, *porcellana verniciata,* qui semble indiquer une de ces terres cuites émaillées ou peintes qu'on retrouve à quelque différence près chez tous les peuples industriels de l'antiquité. Quelle était, au reste, la couleur de cette plaque, était-elle en outre unie ou décorée? c'est là ce dont il ne put se souvenir ; il déclara seulement qu'il l'avait brisée à coups de pioche sans y attacher aucune importance ; il faut le regretter : on y aurait trouvé un indice, non pas assurément de l'époque de la fabrication des vases, mais peut-être un secours pour déterminer la nature et le degré de la civilisation qui régnait au moment où ils ont été enfouis.

« Quoi qu'il en soit, le soin minutieux avec lequel ils avaient été enterrés, les précautions prises pour démonter doucement les anses et les appliques, témoignent que cet enfouissement a été fait avec réflexion, à loisir, dans la pensée probablement de dérober au pillage de l'ennemi des objets précieux à l'usage d'une famille riche, ou peut-être de mettre à l'abri de profanations possibles des vases consacrés à un culte désormais proscrit ; rien cependant ne nous semble indiquer une destination religieuse.

« Ces vases ont été fabriqués au repoussé ; les anses et les appliques sont d'une fort belle fonte retouchée au burin. Trois d'entre eux présentent un caractère de ressemblance qui ne permet pas de douter qu'ils n'aient exactement la

même provenance. A tout prendre, et pour les rapprocher de nos ustensiles modernes, ce sont des *seaux*, mais fortement rétrécis au sommet et partant, moins exposés que ceux de nos ménagères à laisser leur contenu se répandre.

« Le plus grand et le plus beau (le fond, par malheur, manque), d'un diamètre à l'orifice et à la panse de $0^m,40$ et d'une hauteur probable de $0^m,45$, est de forme ovoïde. L'étranglement supérieur est terminé par un large rebord serti d'un admirable galon, d'une sorte de passementerie nattée retenue dans ses vides par une double rangée de clous d'argent inscrutés ; un cordonnet tordu accompagne ce galon en haut et en bas.

« L'anse offre une ouverture de $0^m,40$ et une hauteur de $0^m,20$; elle est refendue dans sa longueur par huit cannelures coupées par deux bagues plus étroites ; elle se retourne aux deux extrémités pour former deux têtes de cygnes d'un fini et d'un vivant remarquables. Les yeux de ces deux têtes sont incrustés d'argent. Au sommet de l'anse est un anneau fondu à même et chargé des mêmes cannelures ; il est destiné évidemment à suspendre le vase à un crochet qui empêchait tout glissement trop brusque. L'anse est reliée au vaisseau par deux anneaux cannelés couronnant des appliques qui se moulent sur le col du vase. La natte aux clous d'argent ressaute et continue sur ces appliques décorées de trois bouquets de palmettes gravées et granulées qui se terminent par trois dents couvertes de stries obliques. — L'anse, de toute nécessité, devait passer dans les anneaux des appliques avant que celles-ci ne fussent soudées au col ; ce travail une fois fait, elle jouait librement, mais ne pouvait plus être retirée. Les traces de la soudure sont encore très-visibles ; il n'y avait pas de rivets.

« Ce vase était assurément un meuble de cérémonie : il paraît avoir peu servi, les arêtes sont vives, l'anse et les anneaux ne présentent que de faibles traces d'usure.

« Les deux autres vases sont beaucoup plus petits ; la forme de leur panse est celle d'un cône tronqué renversé, le rebord est simple et peu saillant, le système de suspen-

sion est le même que dans le grand vase; d'un caractère plus usuel, plus pratique, ils présentent naturellement une décoration beaucoup moins riche. Les anses sont munies d'un anneau au sommet, elles portent aux deux tiers environ de leur courbure une feuille d'eau entr'ouverte, et se retournent à leurs extrémités pour former, la plus grande deux têtes de serpent, la plus petite deux têtes de bélier.

« Les appliques, dans le plus grand de ces deux vases, présentent au-dessous de l'anneau de suspension une tête d'homme, avec les cheveux longs s'avançant en pointe sur le front et bouclés à la hauteur des épaules. Cette coiffure (qu'on nous pardonne cet anachronisme) rappelle à s'y méprendre la perruque à trois marteaux en usage chez les gens de robe à la fin du XVIII[e] siècle. — D'une sorte de collier passé au col du personnage se détache, semblable à un large gorgerin ou à une fraise pendante, un ornement en queue de paon à neuf feuilles; aux deux côtés de cette tête d'homme, la tête d'un animal pourvu d'oreilles, un loup probablement, à la gueule effilée, aux dents pointues, s'allonge et se soude au col du vase.

« Le plus petit de ces trois vases est brisé, mais son anse et ses appliques sont intactes; elles se composent aussi d'un mascaron central et de deux têtes d'animaux adossés; mais ici des têtes de cheval fort bien traitées remplacent les gueules de loups; l'homme aussi est coiffé d'une manière quelque peu différente; sa chevelure, très-abondante, est rejetée en dix touffes horizontales qui s'étagent jusqu'aux épaules, le col est nu, un vêtement largement drapé descend sur la poitrine en quatre plis concentriques. — Ces mascarons sont d'ailleurs d'un faire naïf et ce serait, croyons-nous, un travail inutile d'y chercher un type ethnographique bien distinct.

« Le quatrième vase est d'un galbe absolument différent et d'une fabrication relativement grossière. C'est un broc fortement renflé à la panse et pourvu d'un seul côté d'une anse fixe; dans le sud-est de la France, pour faire crêmer le lait, on se sert encore de vases de terre d'une forme tout-à-fait semblable. L'anse, composée d'une torsade

épaisse, s'attache à la panse par une feuille de fougère striée et se relie au col par une double corne, une sorte de croissant; de ce croissant se détache un pouce humain sur lequel vient s'appuyer celui de la personne qui saisit le broc. — Nous n'avons plus affaire évidemment qu'à un ustensile assez vulgaire, précieux sans doute à son possesseur pour la rareté relative de la matière, mais enfin destiné aux usages journaliers du ménage; dans la simplicité un peu rustique de sa décoration il revêt cependant un caractère d'élégance et d'originalité qu'on chercherait vainement dans la plupart de nos ustensiles modernes.

« Restent trois pièces dont il est difficile de préciser la destination d'une manière satisfaisante, trois pièces de bronze fondues, assez semblables à des morceaux de jantes de roues et profondément évidées et découpées dans leur hauteur; la courbe intérieure mesure sept centimètres, la courbe extérieure dix; ces trois morceaux se collaient par leur parement interne encore brut à une circonférence, comme le font les oreilles d'une écuelle. Le parement externe est décoré d'une grecque, ornement universel qu'on retrouve à l'aurore de la civilisation égyptienne comme chez les sauvages de l'Océanie. Ces morceaux étaient certainement destinés à n'être vus que de haut en bas, car leur lit supérieur seul a été retouché et aplani et le lit inférieur est resté brut. On peut à leur sujet se livrer à bien des conjectures, y voir, par exemple, les débris d'un ustensile enfoui avec les autres vases et aujourd'hui détruit; on peut encore supposer qu'ils ont été soudés plus ou moins directement au fond du plus grand vase dont la destruction malheureusement laisse un champ libre à l'imagination; on peut enfin, et c'est, nous semble-t-il, l'hypothèse la plus probable, les considérer comme les griffes inférieures, l'empatement d'une sorte de disque, de réchaud peut-être ou de trépied destiné à recevoir ce grand vase et à lui donner, en même temps que plus de grâce, plus d'assiette et de stabilité.

« Et maintenant, auquel des grands peuples de l'antiquité attribuer les vases qui viennent de passer sous nos yeux?

Hardis marins, les Égyptiens, les Phéniciens, les Ibères du Caucase, les Étrusques, les Grecs, les Carthaginois, sans compter les Romains, leurs héritiers universels, se sont passé les uns aux autres l'empire de la mer ; les uns après les autres, pendant deux mille ans ils ont jeté sur toutes les plages, sur toutes les îles de la Méditerranée leurs produits métallurgiques. Or, sans méconnaître certaines différences essentielles sur lesquelles il est inutile de s'appesantir ici, il y a entre tous ces peuples un fond commun ; chacun en recevant de son prédécesseur un type admis commercialement et marchand, l'a modifié sans doute en lui imprimant sa marque de fabrique, mais lentement, et la transition est souvent insensible.

« On sait, par exemple, combien la civilisation grecque à ses débuts copie servilement l'Égypte et l'Assyrie. Les migrations fréquentes des peuples antiques amènent encore d'autres réactions industrielles propres à nous dérouter. Les Étrusques, quelle que soit d'ailleurs leur origine encore obscure, avaient assurément des arts nationaux bien fixés par de longs siècles de fabrication ; cependant au contact des populations helléniques qui envahirent successivement la basse Italie ils ont vu leurs arts se modifier à ce point que ces vases peints si connus, dont les fouilles faites en Italie ont rempli nos musées, ont pu être attribués tour à tour et presque arbitrairement aux Étrusques et aux Grecs sans qu'il ait toujours été possible de restituer avec certitude à chacun de ces peuples sa part dans cette paternité artistique.

« La situation géographique de la Corse ne suffit donc pas *seule* à trancher la question de l'origine de nos vases, mais elle nous présente un précieux élément d'information. On peut, on doit rencontrer dans cette île, comme en Sardaigne, en Sicile, à Chypre et dans toutes les îles grecques, des ustensiles égyptiens, phéniciens et carthaginois ; cependant et quand rien n'y répugne d'autre part, il est conforme aux lois de la critique de songer tout d'abord au foyer industriel le plus rapproché. Or, si les produits de l'art étrusque doivent se rencontrer nombreux,

c'est à coup sûr dans cette île qui forme comme une annexe de l'Étrurie dont un canal de vingt lieues à peine la sépare, c'est surtout sur ce revers oriental de l'île où nos vases justement ont été découverts. Nous croyons inutile de discuter l'hypothèse qui tendrait à voir dans ces vases des produits égyptiens, phéniciens ou carthaginois, plus inutile encore de descendre jusqu'aux arabes. Ces bronzes ont un caractère franchement occidental qui permet tout au plus d'hésiter entre les Étrusques, les Grecs et les Romains ; moins purs, moins élégants que les bronzes de la Grande-Grèce, plus archaïques que les bronzes franchement romains, ils présentent avec les uns et les autres une analogie évidente. Si nous avions qualité pour donner des conclusions, nous dirions sans hésiter que ces vases sont étrusques, et nous croyons que pour quiconque a visité les anciennes cités de l'Étrurie, Corneto, Vulci, Cære, le musée Borbonico à Naples et surtout le musée Grégorien à Rome, la démonstration serait superflue. On sait, au reste, combien puissante, glorieuse et de longue durée, fut cette civilisation étrusque dont Rome procéda directement au point de vue du culte, de la législation, de la langue et des arts ; on sait combien ces peuples portèrent la métallurgie à son plus haut degré de splendeur : au siècle de Périclès les poètes vantaient leurs ustensiles de bronze ; au siècle d'Auguste, Cicéron nous atteste en quelle estime singulière les tenait le monde romain ; leurs procédés de soudure font encore l'admiration et le désespoir de nos artistes.

« Mais la période des bronzes étrusques est immense ; elle s'étend du XIIIe siècle peut-être jusqu'au IIIe avant notre ère. Précisons notre pensée : il nous semble difficile de reculer l'âge de nos vases au-delà de l'époque où les artistes grecs, très-nombreux depuis longtemps dans la Grande-Grèce et répandus un peu partout dans le reste de l'Italie, travaillaient sur les vieilles données étrusques en leur imprimant, dans le détail au moins, un cachet hellénique. Nous retrouvons cette influence grecque un peu alourdie, dans les appliques de nos vases, dans la disposition des palmettes, dans la manière large et sobre dont sont traitées

les anses et les têtes d'animaux ; par contre le caractère archaïque des mascarons, leur coiffure étrange nous paraissent témoigner de la vigueur des traditions étrusques fixant des types qui s'imposaient encore à l'artiste. D'un autre côté, ces vases présentent une étroite parenté avec les bronzes gréco-romains trouvés à Pompéï. Et c'est un motif de plus de penser qu'ils ne peuvent avoir un âge beaucoup plus reculé et de fixer leur fabrication aux environs du IIIe siècle avant l'ère chrétienne.

« Nous n'insisterons pas ; ce n'est point ici le lieu d'exposer des vues personnelles qui n'auraient du reste aucune autorité ; il nous suffit d'avoir appelé l'attention de la Société des antiquaires de France sur des objets dont le principal intérêt est d'avoir été trouvés sur un sol français. Elle pensera peut-être qu'ils n'en doivent plus sortir et que leur place est dans l'une de nos grandes collections, à Saint-Germain par exemple, au musée déjà si riche des antiquités nationales de la France. »

M. Bertrand rappelle que si les oreillettes sont aujourd'hui détachées de ces vases, cela provient de la destruction des soudures ; des faits analogues ont été très-souvent constatés. Quant au caractère et à l'âge des monuments, il pense qu'ils ne sont ni étrusques, ni grecs, ni romains, mais italiotes et d'une époque assez ancienne. Il les rapproche de vases semblables déposés au musée de Saint-Germain, trouvés à Capoue, et portant une inscription non encore interprétée, en langue osque selon M. Minervini. Les vases trouvés en Corse devaient être destinés à un usage religieux ; les extrémités de l'une des anses sont décorées de têtes d'animaux analogues à celles qui ornent des *torques* gaulois postérieurs à la prise de Rome, à la fin du IVe siècle avant notre ère. Pour ce qui est des supports découverts avec ces vases, M. Bertrand en signale de pareils trouvés par M. Cournaut et appartenant au musée de Nancy : il en présente à la Société un moulage.

M. de Witte assigne à ces monuments une date moins ancienne, en se fondant sur le style des palmettes gravées

sur les oreillettes ; il propose le IIIe ou le IIe siècle avant notre ère. — M. Heuzey partage cette opinion à laquelle se rattache M. Bertrand ; suivant M. Heuzey les palmettes reproduisent une tradition d'art archaïque parvenue à une époque de décadence qui s'accuse par une sorte d'élégance maniérée : il ne suppose pas que ces vases soient antérieurs à l'époque d'Alexandre.

Séance du 18 Février.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Chautard (J.). *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes*. 1873, in-8°.
— *Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine* (1572-1872). 1873, in-8°.
— *Lettre à M. Renier Chalon*.

Correspondance.

M. Rigaux écrit au Président pour remercier la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants.

M. Le Sergeant de Monnecove, présenté par MM. Delisle et Demay, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Marion et Guérin pour former la Commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

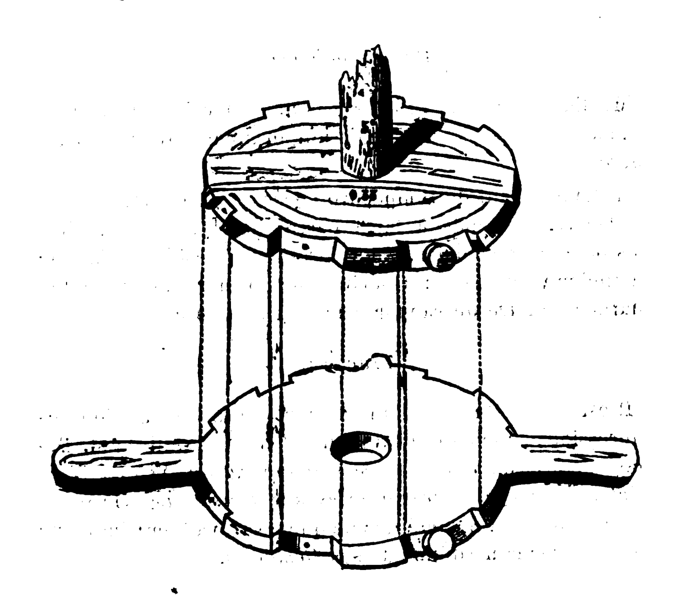
Travaux.

Il est donné lecture d'un rapport de la Commission des impressions concluant à la publication du travail de M. Demay sur *le costume de guerre et d'apparat du XIIe au XVIe siècle, d'après les figures gravées sur les sceaux*. On passe au scrutin, et la Société décide que ce travail sera imprimé dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

M. de Lasteyrie fait un rapport verbal sur l'ouvrage intitulé *Archivio muratoriano*, et y signale des détails curieux sur les études du célèbre historien ainsi que sur sa manière de travailler.

M. Quicherat fait part à la Société, au nom de M. l'abbé Baudry, associé correspondant, de la découverte, dans un puits funéraire, de deux objets en bois qui formaient les extrémités latérales d'un treuil antique.

« Au moment, écrit M. l'abbé Baudry, où je fouillais le vingt-deuxième puits funéraire du Bernard, mon ouvrage était sous presse et je n'ai pu que signaler, sans en fournir la gravure, le treuil en bois qui se trouvait dans l'une des couches inférieures (p. 191). Cet objet presque introuvable nous fait connaître la forme de la machine avec laquelle les Gallo-Romains de nos contrées soulevaient les fardeaux. Je crois qu'à ce titre il offrira quelque intérêt à la *Société des Antiquaires de France*.



« Caton sous le nom d'*Orbiculus*, et Vitruve sous celui de *Rechamus*, nous parlent et de la poulie simple et du moufle ou assemblage de poulies qui multipliait la force mouvante; quant au treuil proprement dit, il n'a pas été mentionné que je sache sous d'autres expressions que *tympanum* et *machina*. Celui dont j'ai recueilli les débris se composait de deux roues reliées ensemble par un axe en bois et par de petites douelles formant tambour. Ces douelles de $0^m,65$ à 70 de longueur, étaient, pour plus de solidité, encastrées dans des échancrures de $0^m,03$ à 4 de largeur, témoins les pointes en fer dont quelques-unes, les douelles étant tombées de vétusté, sont restées encore dans les denticules.

« Outre l'axe, chaque roue était munie d'une traverse qui se terminait des deux côtés par une queue droite ou manivelle qui permettait à deux hommes manœuvrant dans le même sens, de soulever l'objet qu'on voulait tirer.

« Les treuils de nos puits modernes diffèrent du treuil gallo-romain en ce qu'ils ne sont que d'une seule pièce en bois et sans tambour, et que la manivelle en fer, appendice de l'axe, courbée deux fois à angle droit, n'existe que d'un côté. »

A l'occasion de cette communication, M. Quicherat signale des découvertes importantes faites par M. l'abbé Baudry dans les puits funéraires du Bernard; il ajoute qu'il en existe de semblables dans toutes les contrées de la France où on les a généralement pris pour des puits ordinaires qui auraient été comblés. On en trouve notamment dans la plupart des caves qu'on a pu reconnaître sous des habitations gauloises. — M. Quicherat parle ensuite d'un fragment d'inscription antique trouvé à Bourg (Ain), rue Hauteville, n° 52, ne portant que ces lettres, de grande dimension : CATV.

M. Prost signale une indication fournie par le *Journal des Débats* de ce jour, relative à la découverte de vases funéraires dans une localité de Normandie, et de divers objets qu'ils contenaient, parmi lesquels on aurait recueilli une pipe en terre. — M. Quicherat dit que la pipe en terre était

connue dans l'antiquité, mais que l'on n'est pas fixé sur l'usage que l'on en faisait : peut-être servaient-elles à des fumigations médicales. — M. Delisle confirme l'assertion de M. Quicherat sur l'existence des pipes en terre dans l'antiquité.

M. de Montaiglon revenant sur la communication d'armes provenant d'Espagne, faite par M. Alex. Bertrand à la dernière séance, propose une nouvelle hypothèse sur la date et l'usage de ces objets. Il pense qu'ils ne remontent guère au-delà de la fin du XVIe siècle ; si ce sont des instruments de sacrifice on ne pourrait guère, dès lors, les attribuer qu'aux Israélites qui, maintenant encore, saignent les animaux suivant un rite fixé par le Pentateuque : ces ustensiles pourraient ainsi avoir appartenu à quelque communauté juive d'Espagne ou du nord de l'Afrique, ce qui expliquerait le double caractère oriental et moderne que l'on a observé dans leur ornementation.

Séance du 4 Mars.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften. T. XIII. 1re partie. 1873.

Archives des missions scientifiques et littéraires. 3e série, t. I, 3e livr. 1873.

Bulletin du Bouquiniste, n° 389.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXII, 4e livr.

Compte-rendu des travaux de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873, in-4°.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften. 4e et 5e fasc. 1873.

Indicateur de l'archéologie, nos 13 et 14. 1874.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 2e série, t. XI.

Corblet (l'abbé Jules). *Notice chronologique sur M. le chanoine Petit*. 1874, in-8°.

Héron de Villefosse (Ant.). *Des mesures en usage en Brie au XIIIe et au XIVe siècle*. 1874, in-4°.

Margaritis (Philippe). *Catalogue de médailles grecques, romaines et byzantines*, 1874, in-8°.

Marsy (A. de). *Des grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou*, in-8°.

Morel (J.-P.) et Gantier (A.). *Voie romaine « ab aquis Tarbellicis »*. In-4°, 1874.

Prost (Auguste). *Le Patriciat dans la cité de Metz*, in-8°.

Teissier (Octave). *Table générale des bulletins du Comité des travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes*. 1873, in-8°.

Correspondance.

MM. de Fontenay et de Charmasse, associés correspondants, écrivent pour protester contre quelques passages de la note de M. de Lasteyrie, insérée dans le Bulletin de 1873 (pag. 134 et *seq.*) en ce qui concerne personnellement M. Bulliot.

Il est donné lecture d'un rapport présenté par la Commission chargée de donner des conclusions sur les titres fournis à l'appui de la candidature de M. Le Sergeant de Monnecove. On passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Le Sergeant de Monnecove est proclamé, conformément au rapport, associé correspondant national à St-Omer.

M. Delisle communique une lettre de M. Louis Sieber, bibliothécaire en chef de la bibliothèque publique de Bâle, contenant quelques détails sur *un ancien plan de la ville de Paris* déposé dans cette bibliothèque.

« La largeur de ce plan est de 133 centimètres, et la

hauteur de 96. Dans la partie inférieure il y a trois encadrements, dont deux contiennent *un poème sur la ville de Paris* commençant par ces vers :

Gentilz lecteurs amateurs d'escripture,
Joyeulx espritz regardez la stature
Le bastiment et la fondation
L'accroissement et l'augmentation
Et la façon comment Paris la ville
S'est augmentée en matière civile
Etc., etc.

« Le troisième cadre contient le titre suivant :

« Icy est le vray pourtraict naturel de la ville, cité, université et faubourgs de Paris, où sont justement figurées toutes les rues et ruelles correspondantes l'une à l'autre, ainsi qui sont de présent situées, qui sont en nombre deux cens quatre vingtz et sept. Pareillement sont figurées toutes les églises et monastères, etc., etc.

A Paris, par *Olivier Truschet* et *Germain Hoyau*, demourans en la rue de Montorgueil, au chef Sainct Denys.

« Dans la partie supérieure du plan on voit le blason de la ville de Paris et celui du roi de France (trois fleurs de lys). A côté du dernier se trouvent trois croissants entrelacés qui, si je ne me trompe pas, étaient le signe du roi Henri II. Comme le plan dont je vous parle ne porte pas de date, j'ai tâché de trouver des renseignements dans le *Manuel du libraire* de Brunet et dans d'autres livres; mais jusqu'à présent je n'ai pas réussi.

« Ce plan n'existe à Paris dans aucune collection, et les recherches de M. Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris, permettent de croire qu'il n'a point encore été signalé. Il appartient sans doute au règne de Charles IX, époque à laquelle, d'après les recherches de notre confrère M. Duplessis, vivait le graveur *Germain Hoyau*, auteur du plan.

« La seule pièce qui semble offrir quelque analogie avec le plan de Bâle est un plan gravé sur bois et dont un exemplaire est conservé au dépôt de la guerre. Ce dernier plan, qui ne paraît pas antérieur à l'année 1600, se distingue

très-nettement du plan de Bâle. Il ne contient point la mention du graveur et nous offre une annonce en vers tout-à-fait différente de celle qui a été citée plus haut :

Espritz ardants de veoir du monde l'excellence
Le saint sejour d'Astrée et hault siège de roys,
Etc.

« Il est à désirer qu'une copie exacte du plan de Bâle permette d'étudier un monument qui peut être fort important pour la topographie parisienne au XVIe siècle. »

M. Delisle donne ensuite lecture de la communication suivante, adressée par M. d'Arbois de Jubainville :

« La notice que j'ai écrite sur la matrice du second sceau de saint Bernard, conservée à Clairvaux au XVIIIe siècle, a été publiée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1873, p. 125-128. Elle est suivie d'une note critique due à M. Demay (p. 128-129). Je suis autant que personne disposé à reconnaître la compétence exceptionnelle du savant archiviste. Je ne vois aucune raison pour contester le fondement de la partie de sa critique qui porte sur la description donnée par moi du premier sceau de Saint-Bernard. D'une part je suis loin d'avoir l'expérience de M. Demay ; de l'autre, je n'ai jamais eu sous les yeux aucune empreinte du sceau dont il s'agit : et si j'en ai parlé, c'est d'après une gravure dont l'exécution ne peut guère être considérée comme satisfaisante. Mais il y a dans la critique de M. Demay certains points sur lesquels je ne puis me montrer d'aussi bonne composition.

« M. Demay demande qu'on explique, s'il est possible, « pourquoi, après le décès de saint Bernard, la matrice de « son sceau n'a pas été solennellement brisée comme le « voulait l'usage établi. » Voici l'explication. Dans l'ordre de Cîteaux, on a eu, jusqu'au XIVe siècle, l'usage de conserver les sceaux des abbés décédés. Comme le dit un statut de l'année 1238 : *Sigilla abbatum decedentium vel cedentium sub tanta diligentia custodiantur, quod nullum possit inde periculum provenire* (Martenne, *Anecdot.*, IV, 1368). La prescription de détruire les sceaux des abbés décédés

apparaît pour la première fois au XIVe siècle dans les *Nouvelles définitions* du chapitre général, publiées en 1350, et qui sont le résumé des décisions annuelles de 1316 à 1350 (*Nomasticon cisterciense*, p. 640). Les usages de l'ordre de Cîteaux en matière de sceaux ont beaucoup varié et n'ont pas eu la rigoureuse régularité que M. Demay paraît supposer. La coutume primitive était que le couvent n'avait pas de sceau. On lit en effet dans un statut de l'année 1218 : *Unusquisque conventus ordinis, qui proprium habet sigillum, frangat, et, quamdiu habuerit, anni quarta et sexta feria sit in pane et aqua* (Martenne, *Anecdot.*, IV, 1322). C'était la conséquence de l'autorité absolue des abbés dans la constitution primitive de l'ordre. Il n'y avait d'autre sceau que celui de l'abbé; et ce sceau, étant anonyme, pouvait servir successivement à plusieurs titulaires de cette haute fonction. Mais les usages de l'ordre de saint Benoît, sur ce point, pénétrèrent peu à peu dans la congrégation cistercienne. Les *antiquae definitiones* publiées en 1289 nous donnent une règle en contradiction avec les vieux principes : *conventus autem proprium habeat sigillum* (*Distinctio*, IX, *Nomasticon cisterciense*, p. 543). Enfin, au XIVe siècle, les sceaux abbatiaux deviennent personnels aux abbés, et doivent être détruits après leur mort. Je conclus qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si l'on a conservé la matrice du sceau de saint Bernard mort en 1153.

« Je passe à une autre critique de M. Demay. Suivant lui le nom de saint Bernard sur les matrices que l'on représente est un signe de non authenticité. C'est le contraire qu'il faudrait dire. En effet saint Bernard, dans sa lettre 284, adressée au pape Eugène III en 1151, dit lui-même qu'il avait fait graver son nom sur son second sceau. Voici en quels termes il s'exprime : *Periclitati sumus in falsis fratribus et multæ litteræ falsatæ sub falso sigillo nostro in manus multorum exierunt... Hac necessitate, objecto illo, novello, quod cernitis, de novo utimur, continente et imaginem nostram et nomen.* M. Demay demande la production d'un acte que cette matrice ait engendré. Cette production, je ne puis la faire : je n'ai pas vu de charte scellée du

second sceau de saint Bernard; mais Mabillon avait été plus heureux que moi : il le dit dans une note sur la lettre que je viens de citer, et dont je vais, pour plus de précision, reproduire exactement les termes :

« *Hinc patet non verum esse quod ait Guillelmus, abbas cisterciensis, in epistola hic edisca ad Theobaldum Campaniæ comitem : nempe falsum esse sigillum abbatis de Buzeio, in quo nomen abbatis impressum erat : asserens in nullo sigillo ordinis nomen proprium abbatis unquam impressum fuisse. Certe, in charta Bernardi ipsius pro compositione litis inter monasteria sanctæ Genevefæ et sancti Victoris, appensum est Bernardi sigillum cum ejus nomine et effigie, librum dextra, pedum in sinistra tenente.*

« Saint Bernard, obligé par un faussaire de substituer un second sceau à son premier sceau, a dû faire faire le second sceau différent du premier. De là l'introduction de son nom dans la légende, contrairement à la coutume cistercienne primitive, que M. Demay a très-justement constatée.

« Je persiste donc à croire que la matrice du second sceau de saint Bernard, conservée à Clairvaux au XVIII[e] siècle, était authentique. Mais je suis d'accord avec M. Demay pour considérer comme suspectes les imitations de cette matrice qui a dû être fondue à la Révolution comme le reste des cuivres de Clairvaux. »

M. Demay présente à ce sujet les observations qui suivent :

« Dans sa nouvelle communication, M. d'Arbois de Jubainville apporte, à l'appui d'un deuxième sceau de saint Bernard, des preuves irrécusables. L'illustre abbé, dérogeant à la règle, se sert d'une matrice à son nom et à son effigie. Mais entre ce fait évident, incontestable, et la conclusion de notre savant confrère, il y a toute la distance qui sépare une certitude d'une conjecture.

« Les deux statuts, cités par M. d'Arbois de Jubainville, loin de dissiper les doutes, semblent faits pour les entretenir. Et voici comment.

« Il y a eu deux sortes de sceaux d'abbés : les sceaux

communs et les sceaux personnels. Les premiers, anonymes, représentant plutôt l'office de prélature que l'abbé, n'intéressaient que l'abbaye. Ils pouvaient être conservés sans péril, ils l'étaient en effet et même quelquefois ils se transmettaient de titulaire en titulaire. C'est à cette première espèce de sceaux que s'applique le statut de 1288; il conserve les sceaux parce qu'ils sont communs.

« Le sceau personnel, nominal, représentait non-seulement l'abbé, mais encore l'individu, membre d'une famille, capable de relations d'affaires privées, d'intérêts tout-à-fait distincts de ceux de l'abbaye. Le danger de laisser un sceau pareil survivre à son possesseur est trop évident pour avoir besoin d'être développé. Le sceau devait être détruit, mis hors d'usage. Tel est l'esprit du statut du XIVe siècle, emprunté à l'usage général.

« Ainsi : d'un côté, conservation des *sceaux communs ;* de l'autre, destruction des *sceaux individuels.*

« Saint Bernard, au temps où la conservation des sceaux communs était en vigueur, ayant employé, contrairement à la règle, un sceau personnel, il semble que ce deuxième sceau doive tomber sous le coup de la loi générale de destruction ou de cancellation appliquée aux sceaux individuels, et s'il n'y est pas tombé il y a lieu d'en être surpris. Est-ce à dire que la mention du sceau de saint Bernard dans l'inventaire du trésor de Clairvaux ne mérite pas qu'on en tienne compte ? Bien loin de là. Seulement, en se taisant sur l'origine du dépôt, sur l'état de la matrice conservée; en ne répondant pas aux questions si le sceau a été trouvé dans le tombeau de saint Bernard (on a des exemples analogues), s'il portait des traces de cancellation, etc., etc., le texte ne donne pas satisfaction aux exigences modernes de l'archéologie et laisse le champ d'autant plus libre aux suppositions que l'objet perdu depuis longtemps échappe au contrôle de la critique. »

M. Read signale une particularité de la topographie ancienne de Paris; il s'agit du nom de la rue *des Rancis* ou *des Trancis* que portait encore à la fin du dernier siècle

une partie de la rue du Rocher à partir de la rue de la Bienfaisance. Le sens de cette dénomination serait, suivant M. Read, *rue des Estropiés*, mais il ne peut encore en indiquer l'origine.

Séance du 11 Mars.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Journal des savants, févr. 1874.

Mélanges historiques ; choix de documents, publiés sous les auspices du ministre de l'instruction publique. T. I. 1874.

Abel (Ch.). *La Bulle d'or à Metz, étude sur le droit public d'Allemagne au moyen-âge*. Nancy, 1873.

Desjardins (Abel). *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*. 1872.

Gachard. *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série. 1873.

Guilhermy (F. de). *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle*. T. I. 1873.

Guadet. *Supplément au recueil des lettres missives de Henri IV*, t. VIII. 1872.

Le Blant (Edmond). *Mémoire sur la préparation au martyre dans les premiers siècles de l'église*. 1874.

Levot (P.). *L'abbaye de Saint-Mathieu de Fine-Terre ou de Saint-Mathieu*. 1874.

Rossi (Michele-Stephano de). *De scoperte paleoetnologiche in Castel Ceriolo*. 1868.

— *Secundo rapporto sugli studii e sulle scoperte paleoetnologiche*. 1868.

Correspondance.

M. Joseph de Baye, présenté par MM. Creuly et Aubert, demande à être admis à titre d'associé correspondant

national; le Président désigne MM. A. de Barthélemy, Guérin et Demay pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Nicard signale à la Société plusieurs mémoires envoyés par M. M.-E. de Rossi sur diverses découvertes archéologiques faites dans l'Italie centrale; ces découvertes consistent en armes, haches, vases en terre, etc. M. Nicard appelle l'attention de ses confrères sur un de ces objets qui est une urne funéraire affectant la forme des maisons circulaires des anciens habitants de l'Italie. Ce monument a été trouvé dans une couche de peperino et était accompagné de plusieurs exemplaires de l'*Aes grave*.

M. A. Bertrand ajoute que M. de Rossi signale une voie romaine se dirigeant sur Albano, passant sur le terrain occupé par la nécropole où ces débris ont été exhumés; cette circonstance permet de leur fixer une date d'une certaine antiquité. Il y aurait lieu de croire qu'ils appartiennent au VIIIe siècle avant notre ère, c'est-à-dire à une époque voisine de la fondation de Rome.

M. A. de Barthélemy, à cette occasion, rappelle le savant mémoire que le duc de Blacas a publié dans les *Mémoires* de la Compagnie en 1865.

M. Aug. Prost dépose sur le bureau un poids antique en bronze trouvé récemment dans la vallée de la Sarre, contrée connue par les objets gallo-romains qu'elle a fournis. Ce poids, qui provient d'une balance dite romaine, représente un buste de femme, drapé, dont la tête relevée est jetée sur l'épaule gauche par un mouvement assez élégant, et couronnée d'une guirlande de lierre travaillée avec délicatesse; les yeux, vides aujourd'hui, étaient probablement incrustés en argent. Ce monument est d'un caractère plus distingué par son style que par son exécution un peu négligée; il appartient à une bonne époque. Son poids paraît avoir été réglé au moyen d'une masse de plomb coulée dans l'intérieur : il est de 1 kil. 270 gr.

M. Heuzey a la parole pour lire un mémoire sur une inscription grecque trouvée à Antibes. — La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Sansas, associé correspondant, continue, dans les termes suivants, la communication commencée par lui dans la séance du 21 janvier, sur le langage gascon :

« A votre séance du 21 janvier dernier, j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention spécialement sur deux mots pris dans le langage bordelais à *mille ans* d'intervalle et qui me paraissent trouver leur explication aussi complète que naturelle dans la langue armoricaine ou celto-bretonne. C'étaient BARTOLE, jeu de la branche frappée (*bar*, branche, *taol*, percussion), et SQUIRS, regula, règle, la Réole (*skouer*, règle au propre et au figuré).

« Permettez-moi de vous citer encore une trentaine de mots qui offrent le même caractère.

« Comment expliquer cette analogie, on peut dire cette identité, dans certaines expressions d'un usage usuel, dans deux langues d'ailleurs très-différentes, si ce n'est par une origine primitivement commune. Il ne s'agit point ici d'étymologies plus ou moins ingénieusement créées, mais de mots bien déterminés, en usage dans l'une et l'autre langue, ayant une même signification et qui ne peuvent être le résultat d'un emprunt réciproque entre deux peuples privés de relations intimes depuis le temps historique. Je me borne à citer les trente mots qui suivent à cause de leur étrangeté. Il existe bien d'autres rapprochements à faire entre le langage bordelais, l'armoricain et ce que nous pouvons savoir de la langue celtique et même de la langue mère de cette dernière. Voici quelques-uns des mots qui me paraissent dignes d'être plus particulièrement notés.

« 1° ARRUMA (verbe) réunir, grouper. Ex.: *Erem touts arrumats*, nous étions tous réunis.

« Armoricain : RUMM, nombre; RUMMAD, troupe, bande.

« Ce mot a reçu en passant dans le langage bordelais l'augment et le redoublement aquitaniques qui ont toujours lieu quand un mot commence par un R. Exemples : *Arré*,

ré : Rien. *Arréfistoula* pour *réfistoula.* Au XIIIe siècle : *Arramon* pour *ramond ; arrébost* pour *rébost*, enterré, du latin *repositus*, etc., etc., nous trouvons ici le P changé en B, comme nous verrons ailleurs le B changé en P. — D'*arruma* vient évidemment le français *arrimeur, arrumeur,* si le terme est emprunté à la Guyenne comme l'indique le dictionnaire de Trévoux.

« 2. BALOT, BALOTS, bas du visage, bouche, au pluriel lèvres.

« *Balot de truge* (*injure*) groin de truie.

Arm. BALOK (L mouillée), le menton, la partie du visage au-dessous de la bouche.

« 3. BROS. Charrette des Landes à deux roues et à ridelles, assez étroite.

« Par extension *un bros de carboun, un bros d'hustres ;* la charge d'une charrette de charbon, d'huîtres, etc.

Arm. BROEO, BROEV, charrette étroite et longue en usage en Bretagne pour transporter le vin.

« 4° BUGADE, lessive.

Bugaduy, cuvier à lessive ; *cheïta la bugade,* arranger le linge pour la lessive.

Arm. BUGAD, petite lessive.

Buga, presser avec les mains. *Bugadi,* faire une petite lessive.

« 5. CHOÏNE, petit pain blanc, flûte.

(Gasconisme). Donnez-moi un *choine.*

(Anciens règlements municipaux). *Pain choine.*

Arm. CHOANEN, miche, pain blanc léger.

En Vannes, *choénen. Barachoanen :* du pain de miche.

« 6. COUSTUME (au XIIIe siècle), COSTVMA, coutume.

Presque chaque article des anciennes coutumes de Bordeaux commence par la formule : *Costuma es en Bordalés,* etc.

Arm. KOZ, vieux ; STUMM, usage, coutume.

« 7. CRAC. Particule employée à tout propos dans le langage gascon ; généralement il signifie : bref, à l'instant.

« *Toquy lou liquet, crac, Janoun barrouille la porte.*

Je touche le loquet, *crac,* Janon verrouille la porte.

(Gasconisme). On parlait de moi, *crac,* j'arrive.

Arm. KRAK. Adj. court, bref.

Ce qualificatif pris adverbialement et dans le sens figuré exprime exactement le sens du mot gascon inexplicable d'ailleurs.

« 8. CRUCHY. Tuer, saisir en tordant, etc., terme assez vague qu'on applique généralement à la manière de tuer les crapauds. Elle consiste à les percer avec un petit échalas (escanaduy) que l'on plante en terre par l'autre bout, de manière à ce que l'animal meure exposé au soleil. N'est-ce pas l'ancien supplice des crochets que semble rappeler le mot *cruchy*, et dont le sens a conservé une empreinte lugubre?

« *Si pody te gaha, te harey pas de maou;*

« *Mais boly te cruchy tout coume à d'un crapaoud.* »

Si je puis te saisir, je ne te ferai pas de mal (ironie);

Mais je veux *te tuer* comme on tue un crapaud.

Arm. KROGI et KREGI.

Saisir avec les dents, avec un crochet, *accrocher.*

« 9. CRUM. Nuage sombre et orageux qui va se résoudre en pluie.

« *Sonne lous meynatches; gueyte aquet crum. Ban beni mouillats coume soupes.* » Appelle les enfants, regarde cet orage, ils vont venir mouillés. Est-ce que le mot *soupes* ne serait pas ici un souvenir de l'armoricain *souba,* tremper, imbiber, que l'on a fait précéder du mot qui le traduit?

On dit CRUNE par corruption et *grune* pour exprimer une averse subite. *Qu'ey attrapat une bonne crune.* J'ai attrapé une bonne averse.

Arm. KURUN. Tonnerre.

Kurunnuz, qui menace du tonnerre.

Dans le Gers, *crum,* nuage épais et noir.

Dans l'Agenais, *encrumit,* nuageux et sombre.

« 10. DARNE, tranche de poisson.

(Anciens règlements). On prélèvera de chaque *créac* (esturgeon) un *tail*, et de chaque saumon une *darne.* On dit aussi par corruption *derne.* Une *derne* ou darne de *colac* (alose).

Arm. DARN, partie, portion, morceau.

Darnaoui, partager, diviser.

« 11. ENTA. Particule dont le sens est assez vague et qui semble marquer une conclusion, ce par où l'on finit.

M'en baon ENTA *cap à Bourdeou*. dit-on après avoir parlé d'autres choses, je m'en vais *ainsi* à Bordeaux (tête à Bordeaux).

Arm. ENTA et ETA, particule qui sert à marquer la fin d'un raisonnement. ETA ne se place qu'après le verbe.

« 12. ESCOUPI. Cracher avec effort.

Arm. SKOPA, cracher avec bruit, avec effort. SKOPÉREZ, expectoration.

« 13. ESPLEIT, profit, avantage.

Aquet pan fei bien de l'espleit. Ce pain donne (fait) beaucoup de profit (il est bien nourrissant). — Dialecte de Vannes : *Splet* ou *spled* signifie *avantage*, *utilité*, *profit*.

« 14. ESQUISSA, déchirer un vêtement ou une étoffe; y faire un accroc; séparer en déchirant. *Hey esquissat moun demantaon*. J'ai déchiré mon tablier. *Esquisse m'aco*. Déchire-moi ceci.

Arm. SKIJA-SKEJA, déchirer, faire une fente.

« 15. ESTEY, petite rivière débouchant dans le fleuve qui passe à Bordeaux.

L'estey majou, l'estey de Begles, l'estey crebat, etc.

Arm. STER, rivière.

En bordelais la terminaison *ey* se substitue ordinairement à la terminaison *er*. Exemples : *courdouney*, cordonnier ; *carpentey*, charpentier, etc., etc. Au XIII[e] siècle on trouve écrit simultanément *Monedey* et *Moneder ; deu Soler* et *deu Souley* (noms de deux maires de Bordeaux), etc., etc., *cordurey*, tailleur, etc., etc.

« 16. FLAMMAN. Ce mot ne paraît usité que joint à l'adjectif, *néou*, neuf, *flamman néou*, tout-à-fait neuf, qui a tout son lustre. On dit quelquefois par corruption *flambant*.

Que s'es brabe aney ! s'es tout flamman néou.

Que tu es beau aujourd'hui ! Tu es tout (vêtu de) neuf.

Arm. FLAMM, tout-à-fait.

FLAMM, éclatant, qui a du lustre, en parlant d'une étoffe.

« 17. GRAOUPE, engourdi par le froid.

Hey lés mans graoupes, pody pas escrioure. J'ai les mains engourdies par le froid, je ne peux pas écrire.

Arm. KROPA, engourdir, rendre perclus par l'effet du froid.

« 18. IO, IO (terme enfantin) à dada.

Ana à io-io aller à dada.

Io, io cabaley,
Quatre poumes ou deney } Chanson populaire.

Arm. JO JO, dada, terme enfantin qui signifie cheval. C'est le mot *jô*, cheval répété.

En bordelais, pour commander à un cheval de marcher on dit *io*. On sait que les muletiers celtibériens employaient et emploient encore la parole pour conduire leurs bêtes de somme.

« 19. JALE, nom donné aux ruisseaux ou petites rivières qui tombent dans la partie de la Garonne où remonte le flot. La grande *jale;* la *jale* de l'espartine, etc., etc. Ce mot se trouve dans la charte de Philippe-le-Bel de 1295, pour déterminer la banlieue de Bordeaux fixée de temps immémorial; ce mot remonte donc à une haute antiquité.

Arm. CHAL, le flot ou le flux de la mer (Dialecte de Vannes).

L'articulation CH est l'équivalent du J, car on dit en breton indifféremment *chala* et *jala*, chagriner, etc.

« 20. LINQUA, glisser.

Ya mourdt, lou pé, m'a linquat : Il a gelé, le pied m'a glissé.

Arm. LINKA, rendre ou devenir glissant.

Link, glissant.

« 21. NAOU, auge en pierre pour abreuver le bétail ou pour laver le linge.

Arm. NÉO ou NEF ou NEV, auge.

Dialecte de Vannes : *neu*.

Gaël d'Écosse : *naiv*.

Gaël d'Irlande : *naer* et *navi*.

« 22. PALLE, écluse qui se hausse et se baisse.

Jeanti lèbe la palle. Jeanti lève la pelle (ouvre l'écluse).

Arm. PAL, vanne, espèce de porte qui se hausse et se baisse.

« 23. PALLE, bêche de jardinier et de cultivateur.

Hudi à la palle : travailler à la bêche.

Arm. PAL, bêche, instrument d'agriculture.

« 24. PEGADUS, PEGADISSE, qualité de ce qui colle ou se colle, visqueux, etc.

Quey la lengue pégadisse, j'ai la langue qui se colle (manière indirecte de demander à boire, pour se la dégager).

Arm. PEGADUR, qualité de ce qui est visqueux.

Pega, enduire ou frotter de poix.

« 25. PÉOU (monosyllabe), cheveu.

Gahe l'y lou péou. Saisis-lui le cheveu (les cheveux).

Arm. BLÉO, cheveu.

« 26. POCH, bas de la figure, POTCHS, lèvres, bouche.

Arm. BOC'H, joue, partie latérale du visage au-dessous des yeux.

« 27. SEILLE (ll mouillées), seau, vase à puiser ou porter de l'eau.

Arm. SAL.

Dialecte de Vannes, *sel* (l mouillée).

Gaël. Écos. *séol.*

Gaël. Irl. *sel.*

« 28. TINTS ou TINS, pièces de bois sur lesquelles on place les barriques.

Attina. Placer des barriques sur leurs chantiers.

Arm. TINT, appui, chantier, chevalet.

« 29. TOAILHES, nappes; TOAILHONS, essuie-mains. Ces mots se trouvent écrits dès le XIIIe siècle dans le formulaire des duels, au manuscrit des coutumes de Bordeaux.

Arm. *Toal, Toual, nappe ; Toalon,* essuie-mains.

« 30. TUCH, monticule, élévation de terrain.

Arm. TUCHEN, tertre, butte, petite montagne.

« Ces citations bien restreintes nous paraissent démontrer une analogie frappante entre le fond du langage bordelais et du langage armoricain. Dans la forme, la formation de la

langue romane a fait disparaître des analogies bien autrement remarquables, mais malheureusement ce n'est qu'aux époques exclusivement modernes que le langage bordelais a été transmis par *l'écriture*, et, de plus, par des hommes qui rapportaient tout au latin ou au français, sans soupçonner que le langage local dont ils se servaient eût pu avoir une autre origine. De là une orthographe irrationnelle et impuissante à représenter les sons qu'ils sentaient cependant le besoin d'exprimer.

« En terminant, qu'il me soit permis de dire quelque chose d'un mot assez difficilement explicable, chez un peuple qu'on se plaît à classer parmi ce qu'on appelle les *races latines* (singulière appréciation ! Il est vrai qu'elle est due au jargon politique de nos jours).

« Pour exprimer *aujourd'hui*, le roman bordelais du XIIIe siècle disait *huy* comme les Espagnols *hoy*, ce qui est une altération du mot latin *hodie*. Mais le mot *huy* ne se trouve pas dans le langage vulgaire bordelais. Le mot *aujourd'hui* se dit *aneït* ou *anuït*, ce qui textuellement veut dire *cette nuit*. Aussi M. Cénac-Moncaut, dans son dictionnaire gascon du Gers, donne : *neït*, nuit, *aneït*, cette nuit. Comment les Bordelais sont-ils venus à dire *cette nuit* pour exprimer CE JOUR, aujourd'hui? Que l'origine celtique du mot *neït* ou *nuït* soit contestée, quoiqu'on trouve en armoricain *noz*, en gallois *nos*, en gaël d'Irlande *nochd*, etc., peu importe. Le mot bordelais et son emploi ne sont-ils pas une réminiscence de l'usage celtique que constate Jules César dans ses commentaires, l. VI, § XVIII, où il dit : « Galli se omnes, ab Dite patre prognatos prædicant; idque « ab Druidibus proditum dicunt : ob eam causam spatia « omnis temporis non numero dierum sed noctium, finiunt; « et dies natales, et mensium et annorum initia sic obser- « vant, ut noctem dies subsequatur. »

« Cela a encore lieu en français, sans qu'on le remarque beaucoup, car c'est à *minuit* que le jour civil commence. On a conservé la chose et oublié le mot. Il n'en a pas été de même à Bordeaux. »

Séance du 18 mars.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, 4e année, n° 4.
— *de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. VIII. 1871-1872, in-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 99, févr. 1874, in-8°.
— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. V, nos 77 à 79, in-8°.
— *de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres*, in-8°.
L'Investigateur. Janvier 1874.
Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, nouv. série. 1872.
Société archéologique de Sens : musée gallo-romain, in-4°.
Tillaeg til Aarbœger for Nordisk Oldkyndighed og Historie, Aargang. 1872, in-8°.
Baye (J. de). *Histoire naturelle de l'homme ; grottes préhistoriques de la Marne*. 1872, in-8°.
Chassaing (Aug.). *Notes sur l'orfévrerie du Puy au moyen-âge et à la Renaissance*. 1874, in-8°.
Closmadeuc (J. de). *Sculptures lapidaires et signes gravés sur les dolmens dans le Morbihan*. 1873, in-8°.
Conestabile (Giancarlo). *Sovra due dischi in bronzo antico italici del museo di Perugia*. 1874, in-8°.
Godard-Faultrier (Victor). *Les Chateliers de Frémur, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire*. 1874, in-8°.
Morel (J.-P.-M.). *Essai historique et pittoresque sur Saint-Bertrand de Comminges*. 1852, in-8°.
Terninck (A.). *Etudes sur l'Atrébatie avant le sixième siècle*, t. II. 1874, in-8°.

Travaux.

M. de Montaiglon signale une statue en bronze, de l'époque de la Renaissance, retirée des dépendances du château de

Saint-Cloud où elle était à peu près ignorée et placée depuis quelques semaines au Louvre. Cette statue a été l'objet d'un article publié dans le *Journal des Débats*, par M. Pierre Clément, qui croit y voir une œuvre de Michel-Ange et y reconnaître une statue de David, due à ce maître, et que l'on dit avoir été transportée en France. M. de Montaiglon s'élève contre ces considérations. Suivant lui, le *David* de Michel-Ange apporté en France en 1512 avait été placé au château de Bury où il a été conservé longtemps, sans que l'on sache aujourd'hui ce qu'il a pu devenir; mais d'après une planche ancienne représentant le château de Bury, bien que la statue soit rendue à une très-petite échelle, on constate par la comparaison avec la partie voisine de l'édifice, que ses dimensions ne dépassaient pas $1^m,40$ à $1^m,60$ de haut, tandis que la statue de Saint-Cloud est beaucoup plus haute; on remarque en outre que dans la statue de Bury le bras gauche est replié en avant du corps, tandis que dans celle de Saint-Cloud il est allongé et porté en arrière. A ces détails, qui suffisent déjà pour établir qu'il s'agit ici de deux monuments que l'on ne peut confondre, M. de Montaiglon ajoute que les attributs joints à la statue de Saint-Cloud autorisent à y voir un Apollon plutôt qu'un David. De la main gauche, le personnage tient un arc dont les tronçons existent encore, tandis que la main droite relevée au-dessus de la tête semble saisir une flèche dans un carquois qui n'existe plus, mais que fait deviner un baudrier, lequel est passé sur l'épaule droite; le personnage a de plus sous les pieds un monstre terminé par une queue de serpent. Tout cela convient à Apollon. La statue appartient, par son style élégant et un peu recherché, à l'art de la Renaissance, plutôt antérieur que postérieur à 1530; c'est l'époque de Michel-Ange et l'œuvre ne serait pas indigne de lui. Mais est-il permis d'admettre qu'une statue de cette importance et d'un tel maître ait passé inaperçue de son temps et qu'elle soit restée inconnue à Vasari et aux historiens contemporains? M. de Montaiglon conclut que ce doit être l'œuvre de quelqu'un des élèves distingués de l'école de Michel-Ange.

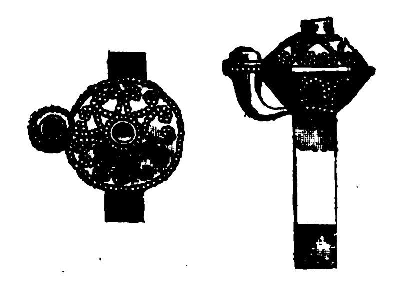
M. Aug. Prost appuie les conclusions de M. de Montaiglon; il fait observer que la tête de la statue porte la touffe de cheveux qui orne le front des statues d'Apollon et que chacun connaît par le type fameux de l'*Apollon du Belvedère*.

M. Edouard de Barthélemy, associé correspondant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau trois objets appartenant à M. le comte Adrien de Brimont et provenant de fouilles exécutées dans des circonstances que j'ai cru devoir faire connaître à la Société.

« Ces objets comprennent : 1° une paire de grandes fibules en bronze, ornées de verroteries rouges, de l'époque mérovingienne; 2° une bague en or qui, par la forme insolite de son chaton, me paraît mériter l'attention de mes confrères. Un troisième objet également en or a été découvert dans la même fouille : il ne m'a pas encore été communiqué, mais j'espère pouvoir vous le présenter d'ici à peu de temps : c'est un étui, ressemblant à un manche de couteau ou de stylet orné d'une cannelure sur laquelle se détache une croix à branches égales.

« Vous observerez que l'ornementation des fibules se compose de têtes d'animaux dont les yeux sont figurés par des verroteries : en haut, on remarque des têtes d'oiseaux, en bas, une tête de quadrupède difficile à définir. Les fibules étaient dorées.



« La bague se compose d'un anneau octogonal surmonté d'un chaton à jour orné de filigranes : la pierre qui y était enchâssée a disparu ; mais ce qui donne à ce bijou un caractère particulier, c'est la présence, auprès du chaton auquel il est soudé, d'un ornement dans lequel est enchâssée une pierre verte. Cet ornement qui paraîtrait appeler un pendant est cependant unique, car de l'autre côté on ne reconnaît aucune trace de soudure ou de fracture. Cette bague pèse neuf grammes.

« La trouvaille a été faite près du moulin de Courmont, sur le territoire de la commune de Muizon, près de Reims (Marne), à 0^m,85 environ de profondeur, dans un sol sablonneux. Ces objets appartenaient à une personne de taille élevée : le squelette était entouré de quelques clous de fer et de débris ligneux qui permettent de supposer que le corps avait été déposé dans un cercueil en bois. Les deux fibules étaient sur la poitrine; la bague était encore passée à la troisième phalange de l'annulaire de la main gauche; l'étui se trouvait près des genoux; avec les fibules étaient également une boucle de ceinturon avec son ardillon et un anneau ; le tout en bronze sans ornements. Dans le même champ on a retrouvé un certain nombre de sépultures en pierre, en forme d'auge, qui ne contenaient rien; elles ont dû être précédemment violées. »

M. de Witte, associé correspondant étranger, lit ensuite la note qui suit :

« On a beaucoup parlé depuis quelque temps des étonnantes découvertes d'antiquités faites par M. Schliemann à Hissarlik, dans la Troade. Parmi les objets trouvés dans ces fouilles, on a signalé un grand nombre de vases de terre, sur lesquels on a cru reconnaître des têtes de chouette en relief ou tracées au pinceau.

« Des vases tout à fait semblables ont été trouvés dans plusieurs localités de la Poméranie, sur les bords de la Baltique, et je puis mettre sous les yeux des membres de la Société un mémoire imprimé en 1872, par conséquent à une date antérieure aux découvertes de M. Schliemann,

mémoire dans lequel sont décrits et figurés plusieurs de ces vases. Ce mémoire, très-curieux et très-intéressant, écrit par M. le docteur G. Berendt de Kœnigsberg, a pour titre : *Die Pommerellischen Gesichtsurnen* (les urnes à figures humaines de la Poméranie[1]). Ce sont en effet des têtes humaines qui sont peintes sur le col de ces vases ou qui les couronnent, et nullement des têtes de chouette. Et il n'est pas possible d'admettre ce qui a été dit au sujet de la Minerve Ilias, déesse qui aurait été représentée avec une tête de chouette. Les urnes de la Poméranie et de la Troade montrent des têtes humaines, tout à fait identiques: Si quelquefois la bouche n'est pas indiquée, cela tient ou à ce que le trait a disparu ou à l'oubli de l'artiste; les oreilles humaines qu'on observe sur un grand nombre de ces vases suffiraient pour dissiper toute incertitude. J'ai déjà parlé dans une autre occasion[2] d'une grande peinture où des hommes qui accompagnent un char funèbre ont des têtes qu'on prendrait pour des têtes d'oiseaux; mais cette apparence de têtes d'oiseaux n'est due qu'à la maladresse et à l'inhabileté de l'artiste.

« M. le docteur Berendt a donné dans les planches qui sont jointes à son mémoire des spécimens de vases à tête humaine de travail étrusque et péruvien qu'il rapproche des urnes trouvées dans la Poméranie ; ces rapprochements sont fort intéressants. »

M. Heuzey fait la seconde lecture d'un mémoire sur une inscription grecque provenant d'Antibes, à laquelle il attribue la date approximative du ve siècle avant l'ère chrétienne. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

1. Separatabdruck aus den Schriften der K. physikalisch-œkonomischen Gesellschaft. Kœnigsberg, 1872, in-4°, avec 6 planches.
2. Bulletin, 1873, p. 121.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1874.

Séance du 1er Avril.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Correspondance.

MM. Morel, de St-Gaudens, et Gantier, de Cazères-sur-Gironde, présentés par MM. A. Bertrand et Ch. Robert, écrivent pour demander le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Nicard, Rey et Demay pour former la commission chargée de présenter un rapport sur cette double candidature.

Travaux.

M. Michelant lit au nom de la commission désignée à cet effet un rapport sur la candidature de M. de Lasteyrie, membre résidant, au titre de membre honoraire ; on passe au scrutin, et le candidat, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est, conformément aux conclusions du rapporteur, proclamé membre honoraire de la Société des Antiquaires de France.

M. A. de Barthélemy a ensuite la parole pour lire un rapport sur la candidature de M. Joseph de Baye au titre d'associé correspondant. Le scrutin ayant donné le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. J. de Baye, conformément aux conclusions du rapport, est proclamé associé correspondant national à Baye (Marne).

M. A. Bertrand fait hommage à la Compagnie, de la part des auteurs, de deux publications ; l'une de M. le Dr de Closmadeuc, de Vannes, sur les monuments mégalithiques du Morbihan ; l'autre de M. Conestabile, de Pérouse, sur deux disques en bronze du musée de cette ville.

M. Guillaume Rey lit la note suivante :

« Nous trouvons dans les Assises du royaume de Jérusalem, parmi les villes de la seigneurie de Césarée, gouvernées par un vicomte et possédant cour de bourgeoisie, un lieu nommé Le Merle. — Son identification avec la bourgade moderne de *Tantaurah* se présenta à mon esprit quand, en 1859, visitant ce village, j'en trouvai le petit port défendu par une tour évidemment élevée au temps de la domination latine en Terre-Sainte. D'autres restes du moyen-âge apparaissaient encore çà et là dans les ruines, et je me souvins alors que Gauthier Vinisauf nomme ce lieu *Mirla*.

« Aujourd'hui l'identification de Tantaurah avec Le Merle ne saurait plus être douteuse, ainsi que le prouve le passage suivant d'un pèlerin du XIIe siècle, nommé Philippus[1], qui, décrivant la route de Césarée au Mont-Carmel, après avoir mentionné les deux premiers caseaux qu'il traverse au sortir de Césarée, dit : « Miliario ab illo loco » est Le Merle ubi natus fuit beatus Andreas. Miliario est » Castrum peregrinarum. » Or Tantaurah est bien, en effet, la localité la plus voisine d'Athlet vers le sud.

« Les seigneurs du Merle doivent avoir porté le nom de ce fief, puisqu'au chap. 271 des Assises de Jérusalem, nous trouvons Eudes du Merle désigné comme devant fournir quatre chevaliers pour la défense du royaume. »

M. P. Nicard communique, en seconde lecture, un fragment de son mémoire sur Dipœnus et Scyllis, sculpteurs crétois.

M. A. Bertrand donne quelques détails sur des urnes sépulcrales exhumées à Poggio-Renzo, près de Chiusi, dans les fouilles dirigées par M. le chanoine Broggi, conservateur du musée de Chiusi. Elles ont été trouvées à côté des chambres étrusques découvertes en ce lieu, dans des puits dont les orifices étaient recouverts par les matériaux provenant d'excavations pratiquées pour l'établissement postérieur

1. La relation du pèlerinage de Philippus a été publiée pour la première fois l'an dernier à Vienne, par le R. D. Neumann.

de ces chambres. Les puits et les urnes qui s'y trouvaient sont donc plus anciennes que les chambres étrusques et appartiennent à une époque antérieure. On en a recueilli dans des conditions analogues à Céré, l'ancienne Agilla, et à Albano, villes de la période pélasgique ; partout ces urnes renferment des objets identiques, notamment les rasoirs en bronze apportés dans diverses contrées de l'Europe par des colonies d'origine asiatique.

M. Nicard représente que depuis plus de deux années la Société ne reçoit aucune indication sur les découvertes archéologiques faites à Paris. Il pense qu'il y aurait lieu de reconstituer la commission qui était précédemment chargée de tenir, sur ce fait, la Compagnie au courant. — La Société ne se trouvant plus en nombre pour prendre une décision renvoie l'examen de cette question à une séance ultérieure.

Séance du 8 Avril.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 13e série, années 1871, 1872, 1873, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XI, années 1871, 1872, 1873, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, mars 1874.

The Canadian journal, n° 1, nov. 1873.

Journal des Savants, mars 1874.

Travaux.

M. A. de Barthélemy offre à la Société, de la part de M. de Longuemar, associé correspondant à Poitiers, le moulage en plâtre du pupitre en bois, dit de Ste-Radegonde, conservé dans le couvent des Dames de Ste-Croix de cette ville. Ce monument très-intéressant présente des sculptures qui ont le caractère de l'art mérovingien. La Société décide

que ce moulage sera déposé au musée de St-Germain-en-Laye.

« M. Victor Egger, professeur au lycée d'Angers, présente à la Société les dessins de divers objets antiques trouvés en Corse, dessins qui lui ont été communiqués par M. Nicoli, secrétaire de la mairie d'Ajaccio. Ils représentent : 1° Des objets celtiques trouvés sur divers points de l'île : haches en pierre polie, pointes de flèches, sorte de coin en forme de cœur. 2° Lampe romaine en bronze, trouvée à Sagone. 3° Un cachet en bronze, trouvé à Carbuccia, portant en relief les mots : ΚΑΛȣ ΚΕΡȣ. Καλουκέρου, génitif de Καλόκερος, pour Καλόκαιρος, nom propre (Corpus, 4248, 6427). La variante Καλόκερος se trouve dans une inscription funéraire de Thessalonique, du IIe ou du IIIe siècle de l'ère chrétienne (Corpus, 9439). 4° Divers objets en terre et en verre léger provenant d'un tombeau découvert à Aleria. 5° Une monnaie de Carthage, trouvée à Bonifacio. Cette monnaie est jusqu'à présent le seul témoignage archéologique des rapports de Carthage avec l'île de Corse.

« M. Nicoli termine sa lettre par les lignes suivantes, qui mériteraient confirmation : On m'assure qu'un propriétaire de Sartène a découvert dans son champ, à Figari, des sarcophages en terre cuite, et d'autres en granit.

« Il existe non loin d'Ajaccio une tour en pierre sur laquelle on remarque une inscription qu'on n'a pas pu lire. Ce monument passe pour sarrazin. »

La compagnie entend une seconde lecture d'une notice de M. Ed. de Barthélemy, associé correspondant, relative à des fouilles faites à Berru (Marne) ; ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

M. Julliot, associé correspondant, présente un nouveau fascicule de la publication entreprise par la Société archéologique de Sens, et donnant la reproduction héliographique des objets d'antiquités du musée de cette ville. Il appelle l'attention des membres de la compagnie sur deux person-

nages représentés dans deux bas-reliefs différents, et qui n'ont que le pied droit chaussé.

M. Perrot rappelle que Pindare, dans la IVe scythique, dit que telle était la chaussure de Jason.

M. Nicard continue la lecture de son mémoire sur Dipœnus et Scyllis, sculpteurs crétois.

Séance du 15 Avril.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Adunanze dell' instituto di corrispondenza archeologica, nei giorni 3, 10, 24 febraio 1871, in-8°.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. 1873, in-8°.

Bulletin du Bouquiniste, n° 385.

— *des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique,* nos 3 à 8. 1873, in-8°.

— *de l'Institut archéologique liégeois,* t. XI, 3e liv. 1873, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie,* nos 85 à 88. 1873, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* t. IV, 2e n°. 1873, in-8°.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. 1872-1373, in-8°.

— *de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille,* 2e partie, 3e série, t. II, 1873. in-8°.

Revue africaine, n° 103.

— *de l'art chrétien,* 17e année, nos 1 et 2.

Boucher de Molandon. *Station préhistorique d'Essonnes,* 1874, in-8°.

Bunnell Lewis. *An introductory lecture on classical archæology,* 1873, in-8°.

Castan (A.). *Monnaies gauloises des Séquanes,* 1874, in-8°.

Cessac (P. de). *Le bronze dans l'ouest de l'Europe aux temps préhistoriques,* 1873, in-8°.

Chatel (Eug.). *Notice sur la mosaïque de Lillebonne,* 1873, in-4°.

Chaverondier (Aug.). *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez et au département de la Loire,* 1874, in-8°.

Courajod (Louis). *Le trésor de la cathédrale d'Auxerre en* 1567, in-8°.

— *Les sépultures des Plantagenets à Fontevrault,* 1189-1867, in-8°.

— *Le monasticon gallicanum,* 1869.

— *Lettres à M. Noël Boucart sur la restauration de la flèche d'Orbais,* 1869, in-8°.

Duvaux (*Lazare*). *Livre-Journal,* 1748-1758. 1873, 2 vol. in-8°.

Jumel (l'abbé Ed.). *Monographie de la Picardie,* 2ᵉ série. Quevauvillers. 1873, in-8°.

Lance (Adolphe). *Dictionnaire des architectes français,* 1872, 2 vol. in-8°.

Longuemar (de). *Coup d'œil général sur les décorations murales des églises romanes de l'Ouest,* 1874, in-4°.

— *Rapport sur les fouilles exécutées dans l'enclos des R.R. P.P. Dominicains de Poitiers en nov. et déc.* 1873, in-8°.

Morel. *Rapport sur les fouilles exécutées à Somsois en* 1863 *dans un cimetière gaulois*, in-8°.

Santayra et Cherbonneau (E.). *Droit musulman du statut personnel et des successions,* t. Iᵉʳ, 1873, in-8°.

Le Sergeant de Monnecove (Félix). *Armorial des villes, des abbayes, des compagnies, des corps et des communautés laïques et ecclésiastiques et d'arts et métiers du Pas-de-Calais,* 1872, in-8°.

Topinard (Paul). *Fouilles de Ramasse*, 1874, in-8°.

Rossi (Mich.-Steph. de). *Terzo rapporto sugli studi e sulle scoperte paleoetnologiche nell' Italia media,* 1872, in-4°.

— *Le scoperte e gli studi paleoetnologiche dell' Italia centrale al congresso ed all' esposizione di Bologna*, 1872, in-4°.

Witte (baron J. de). *Monnaies romaines inédites de l'époque impériale,* in-8°.

Correspondance.

MM. Adolphe Lance, présenté par MM. de Lasteyrie et de Barthélemy; le comte Clément de Ris, présenté par MM. Léon Rénier et Quicherat; Louis Courajod, présenté par MM. Delisle et de Montaiglon, écrivent pour faire

connaître leur intention de poser leur candidature à la place de membre résidant devenue vacante par suite de l'élection de M. de Lasteyrie au titre de membre honoraire.

Le président désigne ainsi les membres chargés de former les commissions qui auront à présenter des rapports sur chaque candidature; pour M. Lance, MM. Marion, de Montaiglon et Guillaume Rey; pour M. Clément de Ris, MM. Nicard, Le Blant et Heuzey; pour M. Courajod, MM. Nicard, Michelant et Duplessis.

M. Prost, en faisant hommage de la part de M. Chaverondier, associé correspondant, de son *catalogue des ouvrages relatifs au Forez,* signale le mérite de ces sortes de publications fort utiles aux travailleurs. Il émet le vœu qu'il en soit fait de semblables pour chacune des anciennes provinces et des grandes villes.

M. de Lasteyrie remercie ses confrères au sujet de sa nomination au titre de membre honoraire.

M. Marion, au nom de la commission des impressions, lit un rapport concluant à l'impression, dans les *Mémoires,* du travail de M. Heuzey sur l'*Inscription d'Antipolis.* On met au scrutin ces conclusions, qui sont adoptées.

M. Le Blant qui n'assistait pas à la dernière séance, présente quelques observations sur le cachet à inscription grecque communiqué par M. Victor Egger. Dans l'inscription ΚΑΛȣ ΚΕΡȣ, M. Le Blant reconnaît le nom du possesseur de l'objet, ainsi que cela se voit sur beaucoup de cachets antiques. Il pense en outre qu'il ne faut pas assigner à l'abréviation ȣ une date trop récente; elle est plus ancienne dans les manuscrits que sur les monuments, et le seul exemple daté qu'on en possède dans une inscription, se rencontre dans une mosaïque du VII[e] siècle de l'ère chrétienne, rapportée par M. Renan; toutefois sur les monnaies, l'abréviation ȣ remonte beaucoup plus haut, on en a des spécimens appartenant exclusivement à la Thrace et à la Moesie, dans l'exergue de monnaies d'Alexandre-Sévère, au commencement du III[e] siècle.

M. Heuzey soutient l'interprétation de M. E. Egger, qui assigne à l'abréviation ȣ une date très-basse, se rapprochant des premiers temps du moyen-âge. Il considère le monument comme un sceau de potier destiné à marquer l'*opus doliare*, et indique la publication de M. Froëhner comme pouvant fournir sur ce sujet des rapprochements utiles.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. L. Morel, de Châlons-sur-Marne :

« Dans les premiers jours du mois de décembre 1873, mes ouvriers ont découvert, dans le cimetière gaulois de Somme-Bionne, situé sur une éminence à une égale distance des sources des rivières de la Bionne et de la Tourbe, une large fosse remplie de terre noire et renfermant les restes d'un guerrier inhumé avec son char. La fosse, taillée dans la craie, contenait deux larges cavités préparées pour recevoir les roues du char. Le guerrier avait à son côté droit une longue épée, tranchante des deux côtés, reposant dans un fourreau en bronze du côté extérieur et en fer de l'autre, avec terminaison en trèfle. A son côté gauche se trouvaient un long poignard en fer, à dos droit, ainsi que trois longs traits carrés, de près d'un mètre, portant encore des traces d'emmanchure. Cinq gros anneaux de bronze, une agrafe du même métal, étaient placés autour du corps; cette agrafe représente deux chevaux affrontés à tête de chimères. Une partie d'une autre attache en fer, ornée de deux boutons de bronze avec terminaison en corail, a aussi été trouvée vers la même région. Le squelette avait à sa main droite un anneau d'or, à ses pieds une œnochoé en bronze, semblable à celles de Pouan (musée de Troyes) et d'Eygenbilsen (Belgique); un bandeau d'or, un vase en terre rouge brisé et enfin une coupe peinte, dont j'envoie un dessin exact. Bien que je n'aie pas assisté personnellement à la découverte, je puis affirmer que cette coupe provient de la même sépulture et qu'il ne peut y avoir aucune supercherie de la part de qui que ce soit.

« M'étant immédiatement transporté sur les lieux, je fis déblayer la fosse pour retrouver un fragment manquant à

la coupe et dont la cassure était récente; je ne le rencontrai pas, le temps me manquant pour faire tamiser toutes les terres.

« C'est alors que je découvris au-dessus des pieds du mort, une petite galerie qui avait été creusée pour recevoir le timon du char. Je la fis ouvrir et je reconnus à la suite une cavité beaucoup plus large dans laquelle on avait déposé tous les harnais des chevaux. C'est là que j'ai recueilli six terminaisons demi-circulaires en bronze et en fer, destinées sans doute à consolider le bout du timon; deux mors de chevaux, en fer, avec anneaux de bronze; une dizaine de boutons avec deux attaches en bronze; une dizaine d'anneaux de différentes grosseurs; six phalères, dont quatre finement gravées et découpées à jour comme de la dentelle; et enfin des fragments d'ornements en bronze, aussi découpés à jour et revêtus de petits clous de bronze, indiquant qu'ils avaient été attachés sur des lanières en cuir. »

M. de Witte, associé correspondant étranger, demande la parole et présente les observations suivantes :

« La petite coupe à deux anses, en terre peinte, dont M. Morel envoie un dessin, est tout-à-fait semblable aux vases de terre peinte que l'on découvre en si grande quantité dans les nécropoles de la Toscane et de l'Italie méridionale. Cette coupe à couverte noire et à dessins rouges montre à l'intérieur un discobole qui court de droite à gauche, tenant à la main un palet ou disque qu'il se prépare à lancer. Les exercices de la palestre et du gymnase sont souvent représentés sur les vases peints, et au nombre de ces exercices figure le jeu du disque. J'ai décrit dans mon *Catalogue Durand*, nos 710, 711, 712 plusieurs vases qui montrent des discoboles. La coupe, que l'on prétend avoir été trouvée dans une sépulture gauloise, offre un dessin négligé; elle est d'une fabrique dont on rencontre des produits non seulement en Étrurie, dans la Grande-Grèce, en Sicile, mais encore dans l'Attique, dans les Cyclades et jusqu'en Crimée. Quant à l'âge qu'on peut assigner à cette coupe, il est évident pour tout homme

tant soit peu familiarisé avec les monuments de la céramique, que cette coupe ne peut pas remonter au-delà du troisième siècle avant l'ère chrétienne, soit 200 à 250 ans av. J.-C. Ce serait la première fois, autant que je sache, qu'on aurait rencontré dans une sépulture gauloise, un objet qui évidemment appartient à l'art des Hellènes. On ne saurait être trop sur ses gardes quand il s'agit de fouilles et de découvertes; plusieurs fois, on a signalé des objets qui par fraude avaient été introduits dans des tombeaux anciens. »

M. Buhot de Kersers, associé correspondant, donne des détails sur des objets trouvés dans une sépulture gallo-romaine : parmi eux il pense avoir distingué un *umbo* en bronze. La Société avant de formuler un avis demande à en avoir un dessin exact.

M. de Cessac, associé correspondant, lit en communication, un mémoire sur l'*Emploi de l'ambre dans les temps préhistoriques*.

M. Nicard continue la lecture d'un mémoire sur Dipœnus et Scyllis, sculpteurs crétois.

Séance du 6 Mai.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Revue de l'art chrétien mai 1874.

Clément de Ris (le comte H.). *La curiosité; collections françaises; cabinets d'amateurs; biographies*. Paris, 1864, in-18.

— *Musée du Louvre; notices des fayences françaises*, 1871, in-18.

— *Id. Notice des objets de bronze, cuivre, étaim, fer*, etc., 1871, in-18.

Courajod (Louis). *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin*. Epernay, 1863, in-8°.

— *L'école royale des élèves protégés*. Paris, 1874, in-8°.

Otreppe de Bouvette (Alb. d'). *Archéologie littéraire; essai de tablettes liégeoises*, 99° liv. Liège, 1869, in-18.

Correspondance.

M. Guillaume, présenté par MM. Perrot et Duplessis, écrit pour annoncer son intention de poser sa candidature à la place de membre résidant, laissée vacante par la promotion de M. de Lasteyrie au titre de membre honoraire. Le Président désigne MM. Egger, Brunet de Presle et Prost pour former la commissiou chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. Morel, de Châlons-sur-Marne, présenté par MM. Brunet de Presle et Aubert, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Nicard et Marion pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Brunet de Presle donne quelques explications sur deux stèles égyptiennes déposées à la bibliothèque de Guingamp à laquelle elles ont été données par M. Le Pivain, médecin de la marine. Si l'on en juge par les photographies qui lui ont été adressées par M. Gaudrée-Boilleau, ces monuments ne présentent aucune particularité à noter.

Le secrétaire communique la notice suivante adressée à la Société par M. Héron de Villefosse :

« J'ai eu entre les mains, il y a quelques jours, une statuette en bronze, d'un caractère très-barbare et qui a paru suspecte à plusieurs antiquaires. D'après les renseignements du propriétaire, elle a été découverte dans le canton de Vervins (Aisne). J'avoue que tout d'abord j'éprouvai aussi, à première vue, un sentiment de doute et une certaine hésitation à en admettre l'authenticité ; mais un examen plus attentif me fit bientôt changer d'avis, et je n'hésite pas à croire aujourd'hui qu'elle est d'une antiquité incontestable.

« Cette statuette en bronze représente Jupiter debout ; mais le puissant Dieu n'a pas ici les traits que les anciens ont coutume de lui donner. Rien dans sa physionomie ne rappelle le Jupiter Gaulois, tel que nous le montrent plu-

sieurs bronzes trouvés en France et appartenant aujourd'hui soit au Musée du Louvre [1], soit au Musée de Saint-Germain [2]. Sa tête a une expression sauvage et brutale, son large cou déborde sur ses épaules, ses cheveux sont courts, ses traits grossiers. On croirait plutôt qu'on a sous les yeux une statuette d'Hercule [3], si les attributs qui l'accompagnent et l'inscription de la base n'indiquaient pas une représentation de Jupiter. En effet, *le Dieu tenait de la main droite un sceptre* (qui manque) *tandis que le bras gauche repose sur une roue à six rais placée sur une colonne* (?). On peut voir dans la salle des bronzes antiques, au Louvre, une figurine trouvée au Châtelet, près Saint-Dizier, en 1774, et qui représente Jupiter appuyé aussi sur une roue [4].

« La base, également en bronze, mais aujourd'hui séparée de la figurine, porte l'inscription suivante :

I O M

ET $\overline{\text{N}}$ AVG

J(*ovi*) O(*ptimo*) M(*aximo*) *et n*(*umini*) *Aug*(*usto*).

« On a prétendu que cette base ne pouvait pas appartenir à la statuette parce que son peu de consistance ne lui aurait pas permis d'en supporter le poids. Je crois fermement le contraire ; elle est, il est vrai, évidée à l'intérieur et les parois sont peu épaisses, mais cependant elles sont encore assez fortes pour soutenir le fardeau en question. Une autre raison a été aussi mise en avant : on a dit que la statuette ne pouvait pas tenir sur la base, sans y être fixée, et qu'il n'y avait aucune trace de tenons. Cette dernière observa-

1. De Longpérier. *Notice des bronzes du Louvre*, N°s 14 à 20.

2. De Mortillet. *Promenade au Musée de Saint-Germain*, p. 165.

3. Jupiter a été quelquefois représenté avec le type d'Hercule. — Une petite tessère en os, de la collection Campana, qui fait aujourd'hui partie du Musée du Louvre, est ornée d'un côté d'une tête d'Hercule très-caractérisée, et porte au revers la légende ZEYC. (*Catal. des bijoux du Musée Napoléon III*, N° 1053.)

4. M. de Witte (*Cat. Beugnot*, N° 28) a donné la liste des divinités infernales ou vengeresses qui paraissent sur les monuments accompagnées d'une ou de plusieurs roues. — De Longpérier. *Notice des bronzes*, N° 14.

tion n'est pas absolument vraie, car on a oublié de remarquer que le dieu portait dans la main droite un sceptre (aujourd'hui disparu), qui formait avec ses jambes une sorte de trépied, à l'aide duquel la statuette se trouvait en équilibre sur la base ; une légère soudure dont la trace existe encore en trois endroits suffisait pour la maintenir.

« Pour être persuadé que les deux pièces, la statuette et la base ont fait partie d'un seul et même monument, il suffit de remarquer les attributs du dieu, en particulier la roue, et de les rapprocher des termes mêmes de l'inscription. Après quoi, on comparera ce bronze à un autre monument votif intact et d'un seul morceau consacré au même dieu, avec la même formule : *Jovi Optimo Maximo et Numini Augusti*. C'est un autel en pierre, trouvé en Grande-Bretagne, à Cambekfort (*Petrianæ?*) ; il est aujourd'hui conservé à Lazouby. Les flancs de cet autel portent deux attributs en relief: à gauche le foudre, à droite la roue [1].

« Le bronze dont nous parlons et l'autel de Cambekfort ont été consacrés tous deux aux mêmes divinités, à peu près à la même époque. La roue de Jupiter et l'inscription dédicatoire séparées dans le premier de ces monuments se trouvent réunies sur le second ; c'est, il me semble, une preuve évidente que la statuette doit être rapprochée de la base.

« Cette dédicace *Jovi..... et numini* ou *numinibus Augusti*, n'est pas rare ; on rencontre souvent dans les textes épigraphiques l'association de ces deux divinités. Quelquefois cependant, au lieu de Jupiter, c'est le dieu Mars (*Deo Marti*) qui précède la divinité d'Auguste (*numini Augusti*) [2]. On trouve aussi des monuments consacrés *numini Augusti et genio cohortis*, *loci*, *imperii*, ou *publici portorii*, mais alors le Génie est toujours nommé le dernier [3]. Généralement les mots *numen Augusti* sont gravés avant les noms des autres dieux, excepté pour Jupiter et Mars.

« L'abréviation de *numen* par N n'est pas très-fréquente, on peut cependant en citer des exemples [4]. »

1. C. I. L. VII, N° 882.
2. C. I. L. VII, N°s 457, 180, 755, 318.
3. C. I. L. III, N°s 3021, 3487. — VII, N°s 87 440.
4. C. I. L. III, 3907. — VII, N°s 457, 888, 996.

Il est donné ensuite lecture d'une note de M. Verdier de La Tour, receveur des finances à Vervins et propriétaire de la statuette dont M. de Villefosse vient de parler. M. de La Tour fait connaître que ce monument a été trouvé au lieu dit le Fond-Pré, commune de Landouzy-la-Ville, en novembre 1872; c'est une prairie en forme d'entonnoir dont la base peut avoir 40 mètres d'étendue et qui est couverte de tuiles romaines brisées et de débris de constructions incendiées. — La statuette fut trouvée en trois morceaux, le personnage, l'attribut et le piédestal; elle mesure de sa base au sommet 29 centimètres de hauteur; le socle en a 7. Le bronze de la statuette diffère de celui du piédestal; il paraît avoir reçu un plus fort alliage.

M. Quicherat pense que cette statuette, évidemment gallo-romaine représente un dieu gaulois dans lequel se confondaient avec quelques autres caractères ceux de Jupiter et ceux d'Hercule. Le nom de Jupiter que lui donne l'inscription résulterait de l'une de ces assimilations faites souvent par les Romains entre leurs divinités propres et celles des peuples asservis par eux.

M. Quicherat communique deux tessons ayant formé le fond de deux vases en terre, l'un et l'autre de 5 centimètres environ de diamètre. Ces fragments, qui lui ont été envoyés par M. Révoil, de Nimes, portent l'inscription circulaire SEVVO·FEC·, SEVVO·V· † qui doit indiquer le nom d'un potier. — M. Le Blant ajoute qu'il a constaté la présence de ce même nom sur des fragments de vases, à Vienne, dans la collection de M. Girard.

M. Quicherat donne ensuite des explications sur une construction mise tout récemment à jour sous le sol de la rue Bonaparte, par les travaux de construction des égouts, à peu près à la hauteur de la rue Visconti. Cette construction, de très-bel appareil, avait pour couronnement une voûte formée par la pénétration à angle droit de deux berceaux en plein cintre; deux petites niches étaient pratiquées l'une vis-à-vis de l'autre dans les murs latéraux qui supportaient la voûte. On a rapproché ces faits d'une indication fournie par Tallemant des Réaux, d'après laquelle

un passage souterrain aurait été construit au XVIIe siècle par Des Yvetots qui demeurait dans le voisinage de ce lieu pour mettre sa maison en communication avec un jardin acquis par lui. En tout cas, M. Quicherat, d'après l'examen qu'il a pu faire, ne croit pas qu'il y ait lieu de voir là les restes d'un monument antique.

Plusieurs membres renouvellent le vœu de voir la Société reconstituer dans son sein la commission chargée de la tenir au courant des découvertes faites à Paris.

M. Nicard annonce que M. Keller, de Zurich, prépare un travail général sur les nouvelles explorations faites dans des grottes de la Suisse, à Thäyngen, à Frendenthal et à Herblingen, au nord de Schaffouse.

Séance du 13 Mai.

Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

Correspondance.

M. l'abbé Grasilier, associé correspondant à La Rochelle, signale à la Compagnie l'imminente destruction de l'église de Notre-Dame de Saintes, monument historique classé. La Société décide que son président écrira pour cet objet à M. le ministre de l'instruction publique.

Travaux.

M. Chabouillet lit, au nom de M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, une note relative à un vase en bronze trouvé près de cette ville ; à cette communication sont jointes quatre petites photographies représentant l'objet qu'elle concerne, dont le principal intérêt est dans le sujet qui se voit au point d'attache de l'anse adaptée au vase. M. Van Robais propose d'y voir deux petites figures tenant l'une un marteau, l'autre un couteau, paraissant indiquer une scène d'initiation. Les dimensions très-réduites des photographies ne permettent pas d'étudier convenable-

ment ces sujets. M. Chabouillet émet le vœu que des reproductions plus grandes soient fournies par M. Van Robais.

M. Nicard fait part d'une lettre dans laquelle M. Keller, associé correspondant étranger à Zurich, étudie les différents modes d'emmanchement des haches en pierres provenant des stations lacustres de la Suisse. A cette lettre sont joints des dessins soigneusement exécutés qui donnent une idée exacte des faits constatés par M. Keller.

M. Nicard continue ensuite la lecture de son mémoire sur les sculpteurs crétois : cette partie de son travail concerne particulièrement l'histoire de Moïse de Khoren.

Séance du 20 Mai.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Correspondance.

Le Président du Cercle des officiers à Constantine (Algérie) demande la collection des mémoires de la Société. La Compagnie, prenant en considération les services rendus à l'archéologie par les officiers de l'armée d'Afrique, charge son bibliothécaire de faire parvenir au Cercle des officiers de Constantine tous les volumes disponibles.

M. Van Robais envoie un dessin et une photographie agrandie de l'anse du vase dont il a été question dans la séance précédente ; l'examen en est renvoyé à M. le baron de Witte.

Travaux.

M. Nicard fait passer sous les yeux de ses confrères trois médailles récemment acquises par lui : 1° un moyen-bronze de Magnence, 2° une médaille de l'époque de la Renaissance portant autour d'une tête d'homme barbu la légende M. ANTONIVS PASSERVS. PAT., au revers deux corps humains, nus, n'ayant qu'une seule tête, avec la légende : PHILOSOPHIA DVCE REGREDIMVR. 3° Un médail-

lon en bronze de 4 centimètres de diamètre, sans revers, de la même époque, représentant un buste de femme, avec une légende hébraïque dans laquelle M. Victor Guérin lit *Giraiah Nachia.*

M. Demay lit un mémoire sur les travaux d'art en France au XIVe et au XVe siècle, d'après des documents provenant des archives départementales du Pas-de-Calais. — La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Victor Guérin donne des explications sur la topographie de Saint-Jean-d'Acre et de ses environs à l'époque des Croisades; il parle de son enceinte trois fois plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'enceinte actuelle, en forme de triangle est double; les parements de ses murs sont formés de pierres colossales empruntées à des monuments plus anciens; il faut aller à 700 mètres au nord et à l'est, à 740 mètres à l'ouest pour retrouver les ruines des fortifications antiques. Au sud de la ville coule le *Naar naman,* ancien fleuve de Belus qui n'a qu'un cours assez restreint de 5 milles. Ses eaux sortant d'un marais sont tellement insalubres. que les Arabes ne peuvent en boire. M. Guérin en conclut qu'elles n'ont jamais pu servir à l'alimentation de la ville. — MM. Guillaume Rey et Riant prennent la parole sur cette dernière affirmation.

M. Guérin maintient ses conclusions. Il parle ensuite des 18 paroisses existant jadis à Saint-Jean-d'Acre qui n'en possède plus que 4. Passant ensuite à la topographie des environs, il discute la position de la colline dite de *Turonum* où était le quartier général des Croisés pendant le siége, et celle de la colline de *Carouba* où Saladin, quittant la plaine, crut devoir se retirer lors de l'arrivée des rois de France et d'Angleterre; il place *Turonum* à la colline de *Tantour*, et *Carouba* au *Ras el Kharoub.*

Séance du 3 Juin.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, 2e vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, 5e année, n° 1, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 395, in-8°
— *et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. VIII, in-8°.
— *de la Société archéologique du midi de la France*, 1874, n° 1, in-4°.
— *de la Société archéologique de Touraine*, t. II, in-8°.
Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. X, 5e livr., 1874, in-4°.
— *de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIII, 2e fasc., in-8°.
Travaux de l'Académie de Reims, LIII vol. in-8°.

Correspondance.

M. le comte Clément de Ris déclare qu'il ajourne pour le moment sa candidature au titre de membre résidant de la Société.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. de Lasteyrie passé au nombre des membres honoraires. Il est donné lecture des rapports des commissions nommées pour présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Guillaume, Courajod et Lance. — Après cinq tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, l'élection est renvoyée à la première séance de juillet.

M. Nicard lit un rapport sur la double candidature de MM. Gantier et Morel, au titre d'associés correspondants nationaux ; on passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement,

M. Gantier est proclamé associé correspondant national à Cazères-sur-Gironde, et M. Morel à Saint-Gaudens.

M. Rabut, associé correspondant à Chambéry, a adressé le dessin d'un couteau en fer, trouvé à Grésine-Saint-Innocent, dans un bois de chênes, près du lac du Bourget. Le dessin est accompagné d'une note explicative, dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Ce couteau est analogue à un objet semblable trouvé aux environs de Dijon, et à ceux qui ont été l'objet d'une communication de M. de Cessac, et qu'on trouve dans les tombes de pierre du département de la Creuse. Le couteau de Grésine est très-bien conservé; son manche est plus orné...

... « Il y avait dans le même endroit des fragments d'os, de poteries, et quelques dalles de pierre. On trouve disséminées sur le territoire de la commune de Saint-Innocent, des tombes formées par de grandes pierres plates et assemblées en forme de caisse. Une de ces tombes formée de pierres assez grandes, ouverte devant moi, contenait les ossements de deux squelettes placés l'un sur l'autre, face contre face. J'ai déposé au musée d'Aix-les-Bains une des têtes, la mieux conservée et la plus intacte. Elle a quelque analogie avec celles de la grotte de Chelles, et de la grotte de Savigny. »

M. Terninck, associé correspondant dans le département du Pas-de-Calais, a adressé un mémoire plein de renseignements nouveaux, sur l'emplacement exact de la ville d'Arras, au temps de l'occupation romaine.

Dès l'année 1841, M. Terninck avait émis l'opinion, alors fort conjecturale, que la cité antique devait s'étendre, non-seulement sur l'emplacement plus restreint de la ville actuelle, mais encore sur la colline de Baudimont (*Balduini mons*), du côté de Wagnonlieu. Plus tard, certains textes des XII[e] et XIV[e] siècles, découverts dans les deux grands cartulaires de l'évêché et de l'abbaye de Saint-Vaast, et quelques débris antiques, appartenant manifestement à la période gauloise et à la période romaine, mis au jour entre

les fortifications de la ville et le village de Wagnonlieu, avaient ajouté à la première hypothèse de notre correspondant un grand caractère de vraisemblance. Cependant bien des doutes subsistaient encore, et l'on pouvait se demander si les pans de murailles exhumés, les fragments de poterie et les ustensiles de silex mêlés à la cendre et à la terre, provenaient bien réellement d'un quartier de la cité antique et n'appartenaient pas tout simplement à un groupe d'habitations distinctes et isolées. Les fouilles récemment entreprises sous la direction de M. Terninck, et dont il veut bien nous rendre compte, paraissent devoir triompher des dernières hésitations et fournir la preuve que la sagacité archéologique de notre correspondant l'avait bien servi.

« Il s'agit en effet, dit M. Terninck dans son mémoire, de tout un quartier de l'ancienne ville, qui s'étend en largeur depuis la porte Meaulens jusqu'à la hauteur du magasin à poudre, à l'extrémité du jardin de la Préfecture. Sur cette étendue de terrain, on retrouve à chaque pas, dans les fortifications, des tessons de vases et des débris de tuiles, tous antérieurs au IVe siècle. Çà et là aussi nous avons pu constater des emplacements de constructions, murs, caves, puits, etc. On peut voir sur le plan ci-joint les emplacements de six maisons ou du moins de constructions en pierre calcaire dont nous avons pu établir l'existence et reconnaître l'âge.

« Ce sont des murailles en pierres équarries, peu élevées, sur lesquelles se dressaient des murs en pisé, dont on retrouve de nombreux débris. On y voit aussi des pièces de charpente carbonisées, des fragments nombreux de tuiles (*imbrices et tegulæ*) et beaucoup de tessons de vases, parfois très-beaux, en terre rouge, dite de Samos, avec reliefs, ou en terre noire avec dessins blancs. J'y ai même rencontré quelques silex qui me semblent avoir été taillés.....

« Déjà nous avons pu mettre la main sur un débris de base de colonne ou de piédestal en pierre blanche avec moulure élégante, et sur une médaille assez fruste du IIIe siècle.....

« A quelques décimètres au-dessus d'une maison, apparaît une large couche de silex concassés disposés en forme de voie légèrement courbée en dos-d'âne. Elle me paraît être le prolongement d'une route que j'ai remarquée, également au-dessus de débris antiques, sous l'emplacement actuel de la prison départementale, et qui me semble se diriger vers la porte d'Amiens. »

M. Terninck termine son intéressant mémoire par le vœu bien naturel qu'une allocation obtenue sur les fonds de l'État ou du département lui permette de continuer des fouilles dont les débuts sont si pleins de promesses.

M. Nicard présente des observations sur certaines mesures qui menacent les conditions de conservation des monuments épigraphiques recueillis à Narbonne.

M. Quicherat expose qu'il ne s'agit pas ici du musée de Narbonne. Les monuments antiques trouvés dans la démolition récente des remparts de Narbonne avaient été réunis dans une ancienne église réclamée aujourd'hui par le génie militaire pour l'établissement d'une caserne.

Séance du 10 Juin.

Présidence de M. de Montaiglon, 2e vice-président.

Travaux.

Il est donné lecture de la note suivante, envoyée par M. de Cessac, associé correspondant, sur des monuments mérovingiens trouvés au Puy-de-Gaudy (Creuse) :

« La ville de Guéret est dominée à près de trois kilomètres de distance par une montagne assez élevée — le Puy-de-Gaudy — sur le plateau de laquelle on retrouve les traces de diverses civilisations. Ces débris ont été signalés depuis longtemps par divers auteurs. Ce sont principalement quelques *nucleus* et silex taillés; des haches de pierre; une enceinte de terre au sud, de granite en partie

vitrifié vers le nord ; des poteries et tuiles romaines en très-grand nombre, enfin, tout-à-fait au sommet de la montagne, un cimetière chrétien et les fondations d'une chapelle.

« Tout ce que l'on sait sur ce dernier édifice se borne aux lignes suivantes extraites des mémoires manuscrits du président Chorllon, du présidial de la Marche. On y lit sous la date de 1675 : « On dit que les Romains ont habité sur la « montagne ou puis de Gaudi où est le village des Bains. « Quelques uns mesmes ont creu qu'ils y avoient une « espèce de ville ou citadelle à cause des murs, enceintes « et fondemens qu'on y a trouvé en labourant ainsy que des « médailles et pierres de taille creusées en forme d'urne et « de bière pour ensevelir les morts à la façon des Romains « dans les derniers siècles et lorsqu'ils cessèrent de brusler « les corps. Ce qui marque qu'il y a eu quelque habitation « sur cette montagne du puis de Gaudi est le puis qui est « au hault d'icelle à présent comblé et fort près de la cha- « pelle qui y est bâtie en l'honneur de sainct Barthélemy « qui est une vicairie à laquelle le disme du village des « Bains est affecté. J'ay veu ladite chapelle en son entier « et y ay veu dire la messe, et on n'a cessé que depuis « quelques années qu'elle est en ruine et presque toute par « terre. »

« Il ne reste plus aujourd'hui de cette chapelle que les fondations qui ont 8 mètres de longueur sur 6 de largeur ; tout le reste a disparu, ruines et pierres qui avaient servi à sa construction.

« Si les documents conservés sont muets sur la fondation de cette chapelle et ne nous révèlent que l'époque de sa destruction, nous ne sommes pas plus instruits sur le cimetière qui l'entourait. Sa situation sur le sommet d'une montagne élevée, dans un lieu désert et inhabité depuis la fin de l'occupation romaine qui y a laissé tant de débris de son passage ; son usage depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XIVe siècle ; son éloignement de près de 4 kilomètres du célèbre monastère[1] fondé dans les dernières années du

1. Voir Fleury, *Hist. ecclésiastique*, et Sismondi, *Hist. des Français*.

VIIe siècle par saint Pardoux et qui fut l'origine de la ville de Guéret, tout cela est assez extraordinaire, à moins qu'on ne veuille en voir l'origine et le maintien dans des idées superstitieuses dont le souvenir expliquerait l'habitude où sont les paysans des environs d'aller se coucher, sans être vus, dans deux anciens cercueils en pierre pour se guérir de la fièvre; nulle tradition religieuse relative à ce lieu n'est parvenue jusqu'à nous.

« J'ai rapporté ce que le président Chorllon a dit de ce cimetière. Mangon de Lalande y observa en 1833 « deux « tombes mal creusées et de la forme la plus grossière « (celles où vont se coucher les fiévreux), et plus loin cinq « ou six autres d'une tout autre forme, d'une pierre plus « belle et d'une taille beaucoup plus soignée..... Malheu- « reusement, ajoute-t-il, les tombes découvertes jusqu'en « 1833 avaient été fouillées. J'en ai vidé deux et n'y ai « trouvé que de la terre[1]. » Mangon de Lalande rapporte les premières à l'époque gauloise et les secondes à une époque postérieure qu'il ne peut déterminer. M. Coudert de Lavillatte décrit ainsi les tombeaux en assez grand nombre qu'on découvrit en 1838 : « Ils étaient, dit-il, en « granit du pays, d'autres en pierres blanchâtres étrangères « à la localité, beaucoup en pièces de briqueterie liées « entre elles par un ciment solide. Toutes avaient pour « couverture de fortes dalles en pierres brutes du pays sur « l'une desquelles était gravée une croix dont les branches « égales avaient 0m,19 de longueur..... Dans l'intérieur de « l'un de ces tombeaux était un squelette ayant un anneau « en cuivre oxydé passé à l'annulaire de la main gauche « et près de lui une espèce de plomb de maçon et un demi- « cercle en cuivre de 0m,06 de diamètre portant à l'exté- « rieur quelques rainures et à l'intérieur en chiffres arabes « les nombres : 88. 5. 66. 75. 84. 93. 103[2]. » M. de Lavillatte date ces tombeaux du XIIe au XIVe siècle, parce que

1. Notice sur la position d'une bourgade gauloise et d'un oppidum romain. Soc. des Ant. de l'Ouest, *Bull.* du 1er juin 1827.

2. *Le Puy-de-Gaudy*. Soc. des sciences nat. et arch. de la Creuse, 4e *Bulletin*.

tous portaient une entaille à arêtes vives pour l'emplacement de la tête. Récemment il m'a été montré une croix d'absolution en tôle de fer sans trace de lettres, qui venait d'être découverte dans une de ces sépultures. M. l'abbé Cochet regarde ces croix comme datant des XI[e] et XII[e] siècles[1].

« Ce n'était pas avec des documents aussi incomplets qu'il était possible de déterminer le laps de temps pendant lequel nos pères se firent inhumer dans ce cimetière. De plus, toutes ces tombes avaient été mises en pièces aussitôt leur apparition au jour et converties en moëllons pour les constructions du village voisin. La seule observation qui aurait pu faire soupçonner l'antiquité de quelques-unes c'est l'inscription du village des Bains[2], bâti au pied du Puy-de-Gaudy, inscription signalée en 1837 à la Société des Antiquaires de l'Ouest par Mangon de Lalande et dont M. Thuot, il y a trois ans, adressa un estampage au Comité des sociétés savantes. Mais cette inscription n'était pas en place, elle était encastrée dans le mur d'une grange bâtie depuis de longues années, puisqu'on vient d'être forcé de la reconstruire. De plus elle est peut-être incomplète, et ne paraît présenter qu'un seul mot qui semble indéchiffrable.

« Les fouilles faites au mois de juillet dernier par M. Fournier-Sarlovèze, préfet de la Creuse, ont donc un véritable intérêt. Elles ont donné une stèle, une inscription mérovingiennes et diverses tombes en granit, roche qui constitue la montagne. Ces tombes sont en forme d'auges, plus rétrécies aux pieds qu'à la tête, composées quelquefois de deux pièces juxtaposées. Dans quelques-unes, les parois des deux extrémités sont parallèles ; dans d'autres, la paroi de la tête est arrondie en demi-cercle de toute la largeur de l'auge ; dans un troisième groupe la place de la tête a été creusée dans l'épaisseur de la paroi ; enfin dans le quatrième cette place fait saillie à l'extérieur[3]. Ces diverses formes

1. *Revue archéologique*, janvier 1873. p. 9.

2. Ce village n'est composé que d'une ferme et de deux autres maisons.

3. Deux de ces tombeaux ont été transportés au musée de Guéret. Celui qui appartient au troisième groupe mesure 1 m. 85 c. de longueur sur 0 m. 54 de

vont de l'époque franque au XIVe siècle. Toutes ces sépultures étaient vides et sans couvercle, sauf l'une d'elles recouverte, à moitié de sa longueur, par une pierre brute sous laquelle les ossements avaient été refoulés. Rien de plus ne s'y est rencontré que la terre environnante qui y avait pénétré. Tout autour de ces tombes étaient en grande quantité des tessons de poteries en terre dite samienne ou grossière et des fragments de tuiles à rebords.

« Un objet plus intéressant est une stèle en granit à peine dégrossi, de 0^{m},95 de longueur sur 0^{m},62 de largeur et 0^{m},15 d'épaisseur, portant sur une de ses faces une croix aux branches épanouies aux extrémités. En bas, sur la droite, est une entaille assez profonde pour un tenon en fer destiné sans doute à l'assujétir.

« Une autre découverte non moins précieuse est celle d'une dalle trouvée gisante entre deux auges vides. Cette dalle, légèrement bombée et creusée en gouttière en dessous, est taillée d'une façon un peu négligée. Elle mesure 1^{m},30 de longueur sur 0^{m},28 de largeur près de la tête, 0^{m},24 aux pieds et environ 0^{m},12 d'épaisseur. Ces faibles dimensions semblent indiquer qu'elle ne recouvrit pas une auge de pierre, mais que, suivant un usage pratiqué à cette époque, le mort qu'elle protégea avait été déposé sans cercueil entre les deux tombes placées près d'elle.

« Comme le représente le croquis suivant,
l'inscription

DODOLENVS FIL· PPOT'

largeur à la tête et o m. 31 aux pieds. Il est formé de deux pièces juxtaposées parfaitement taillées extérieurement, d'une façon très-grossière intérieurement. L'emplacement de la tête est un peu arrondi et plus resserré au cou, à peu près comme dans les tombeaux que M. l'abbé Cochet (*Revue arch.*, février 1873, p. 87) rapporte à l'époque carlovingienne. De plus cet emplacement, qui mesure o m. 18 en tous sens, est moins profondément creusé que le reste de l'auge.

Le second tombeau appartenant au quatrième groupe est d'une seule pièce et très-grossièrement taillé à l'intérieur et à l'extérieur ; il mesure extérieurement 2 m. de longueur, o m. 60 de largeur près de la tête et o m. 38 aux pieds. L'emplacement de la tête intérieurement est de o m. 22 de longueur sur o m. 20 de largeur.

occupe toute la longueur de cette dalle. Elle ne présente, il me semble, aucune difficulté d'interprétation. On y lit couramment DODOLENVS FILIVS P(ATRI) PO(SVIT).

« Son âge, non plus, ne peut être douteux. Cette formule rappelle celles de la période romaine; les lettres qui sont toutes en capitales de cette époque, sauf le S du mot FILIVS, formé de traits horizontaux superposés; le défaut de proportions entre ces lettres qui conservent cependant le caractère antique; l'absence de croix, tout concourt à la faire rapporter à l'époque mérovingienne. C'est la première inscription de cette époque que donne le sol de la Creuse, car on ne peut guère compter celle du village des Bains. »

M. Quicherat pense que l'inscription dont on vient de parler appartient au VIIIe siècle plutôt qu'à l'époque mérovingienne. Selon lui on doit chercher dans les trois dernières lettres le nom du père de *Dodolenus* (ou *Bodolenus*), et ne pas lui donner une signification qui, sous une forme quelconque, se rapprocherait du sens *posuit*, absolument inadmissible. — M. Egger, frappé de certains caractères d'antiquité qu'on ne saurait méconnaître dans le monument, demande si ce ne serait pas une inscription d'une date plus ancienne que l'époque mérovingienne elle-même, utilisée alors pour une sépulture postérieure ; il rappelle que l'on a constaté une singularité analogue dans la première partie d'une inscription d'Aix commençant par les mots IVLIVS FELICISSIMVS.

M. Quicherat fait, de la part de M. Ch. Cournault, associé correspondant, une communication sur un objet trouvé dans le lit de la Moselle, et qui lui semble avoir pu être le cimier d'un casque du moyen âge. La Société émet le vœu

que M. Cournault lui transmette une photographie avec des indications précises sur les dimensions.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. Damour, sous-préfet de La Châtre, sur des fouilles faites par lui dans la forêt de Fontainebleau :

« En 1826, M. Rataud, dans une note insérée dans les mémoires de la Société des Antiquaires de France[1], appelait l'attention de la Compagnie sur des armes et des instruments en bronze ou en fer recueillis dans différentes parties de la forêt de Fontainebleau, par les soins de M. Deroy, chargé de l'entreprise des plantations. L'accueil bienveillant fait à cette communication, qui concernait des objets isolés de provenance et d'époques diverses, m'encourage à vous signaler le premier témoignage rencontré jusqu'ici dans cette région, d'une construction remontant, si je ne me trompe, à l'époque gallo-romaine. C'est dans la partie de la forêt la plus rapprochée de la Seine, au lieu dit le Bois-Gautier, que se trouvent les vestiges que je vais essayer de décrire, mais je crois devoir tout d'abord donner quelques renseignements inédits relatifs à l'origine du nom et de la propriété de ce terrain, dont l'annexion au Domaine remonte seulement au commencement de ce siècle.

« Il existe dans le Recueil des actes du Parlement de Paris, publié sous la direction de M. Boutaric, d'après les originaux eux-mêmes, une mention reproduite en ces termes[2] :

« Arrêt pour Jean de Villiers (Johannes de Villaribus), « chevalier, contre le Roi, au sujet de la propriété du bois « Gaucher (de bosco Galcheri) dans la forêt de Biere. Les « forestiers du roi prétendant que le dit Jean y avait seulement des droits d'usage ; enquête faite par Etienne Taste « Saveur, bailly de Sens. Chandeleur 1259 — soit 1260[3]. »

« Cet extrait me fut signalé par le savant chef de section des Archives, qui voulut bien ajouter que les écritures du

1. T. VIII, p. 247.
2. *Actes du Parlement de Paris*. Plon, 1863. T. 1, N° 401.
3. Olim, I, fol. 18 v° 1.

XIIIe siècle présentaient une réelle difficulté pour la lecture de certaines lettres, et notamment pour distinguer le T du CH ; qu'il serait donc possible que là où il avait lu *Galcheri* on dût voir *Galteri*, alors que j'affirmais qu'aucun canton de la forêt ne portait actuellement le nom de Gaucher, tandis que celui de Gautier s'adaptait à mon sujet.

« Après de longues recherches dans les cartons du Domaine royal et dans des liasses provenant des archives de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui, à ma connaissance, avait dû posséder longtemps ce bien, je finis par rencontrer trois pièces fort intéressantes qui me permirent de reconstituer dès cette époque l'historique de la propriété du bois.

« Par acte en date du mois d'avril 1266, nous voyons Guillaume dit Crinche, chevalier, et noble dame Isabelle, son épouse, céder à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés leurs droits sur le bois Gautier et autre héritage à Samoreau (*Samesiolum*) pour la somme de 260 livres parisis[1]. Deux ans plus tard, en juin 1268, Thibaut de Moret, chevalier, et dame Aveline, sa femme, vendent à l'abbaye de Saint-Germain, pour une somme de 210 livres parisis, un bois et un fief sis à Samoreau et appelé le bois Gautier ; cet acte porte le sceau de l'abbaye. Enfin la même année, au mois de novembre, Jean de Villiers (*Johannes de Villaribus*), chevalier, au nom de Pierre et Guillaume, ses enfants, héritiers de défunte Odeline, sa femme, vend, pour le même prix de 210 livres parisis, la troisième partie d'un bois nommé le bois Gautier, sis à Samoreau, près la forêt de Biere, au diocèse de Sens, vis-à-vis le manoir appartenant à ladite abbaye ; ledit bois étant dans la mouvance de Thibaut de Moret, chevalier. Ce dernier acte se trouvait ratifié quelques jours après par un acte devant l'official de Paris, dans lequel intervenaient seulement Pierre et Guillaume de Villiers.

« De ce qui précède il résulte qu'au milieu du XIIIe siècle,

1. Archives nationales, n° 807, histoire ecclésiastique, dossier de Samoreau. — 1205, n° 50 et suivants.

Thibaut de Moret, chevalier, époux de dame Aveline, possédait le bois Gautier et détachait de ce fief deux portions au profit de Guillaume Grinche et de Jean de Villiers, ou d'Odeline, sa femme, le même qui, en 1259, obtenait un arrêt favorable du Parlement de Paris relativement à la possession du bois Gautier et non Gaucher.

« Ainsi l'origine de ce fief se trouve bien constatée au moment où la propriété passe entre les mains de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui va la posséder pendant cinq siècles sans interruption. Resterait à établir d'où lui vient le nom de bois Gautier qu'il porte déjà à cette époque. Ici, sans être aussi affirmatif, je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer que la femme de Thibaut de Moret avait nom Aveline, très-fréquent alors, mais qui m'a permis de faire un rapprochement dont vous serez juges.

« Parmi les seigneurs des XIIe et XIIIe siècles, possesseurs de biens considérables dans cette contrée, se trouvaient les Gautier de Nemours, dont deux furent successivement conseillers de nos rois; le dernier possédait des biens de tous côtés, et notamment à Samois, Samoreau et Barbeau, où il s'était déclaré le protecteur d'une abbaye qu'il combla de dons et de faveurs. Son petit-fils, Ursion de Nemours, troisième du nom, seigneur de Mereville, d'Achères et de Brécy, avait trois filles : Jeanne, Agnès et Aveline, qui, en l'année 1254, prirent part toutes trois à un partage de biens. Ne pourrait-on pas supposer que cette Aveline, fille d'Ursion de Nemours, aurait épousé Thibaut de Moret, en lui apportant en dot un bois laissé par son aïeul qui avait tenu à lui donner son nom[1] ?

« Ceci dit, nous ne nous arrêterons pas aux différentes contestations soulevées à plusieurs reprises par les officiers du roi relativement à l'aménagement de la propriété des religieux, propriété qui leur fut enlevée en 1791 par suite de la confiscation de tous les biens des communautés religieuses en France. Il nous suffira de constater qu'en vertu du sénatus-consulte du 30 janvier 1810, stipulant le retour

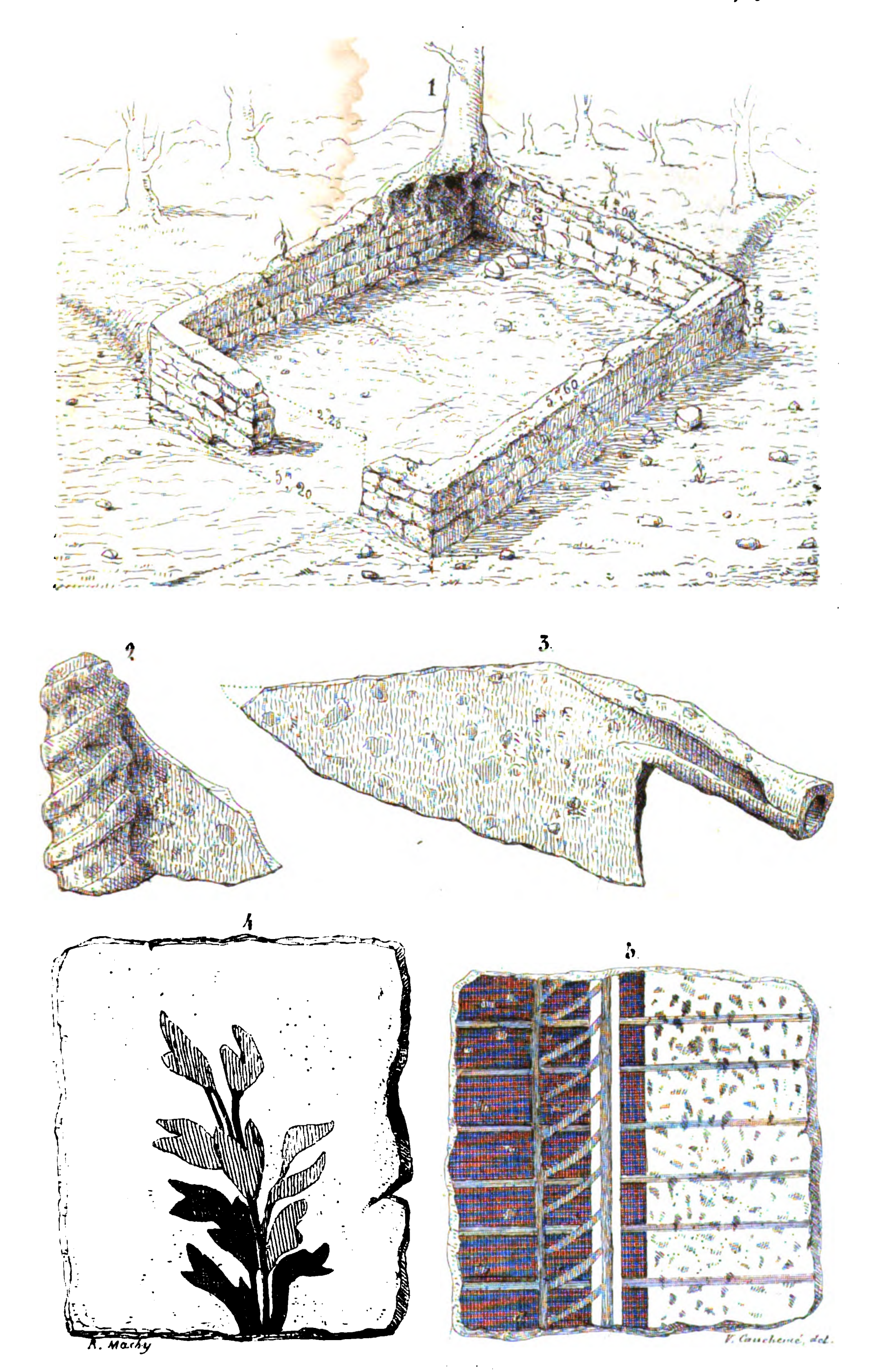
1. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, par le père Anselme, t. VI, p. 629.

à l'État de tous les biens confisqués, non encore aliénés, pourvu qu'ils fussent voisins des propriétés de l'État, le bois Gautier a été annexé définitivement à la forêt de Fontainebleau.

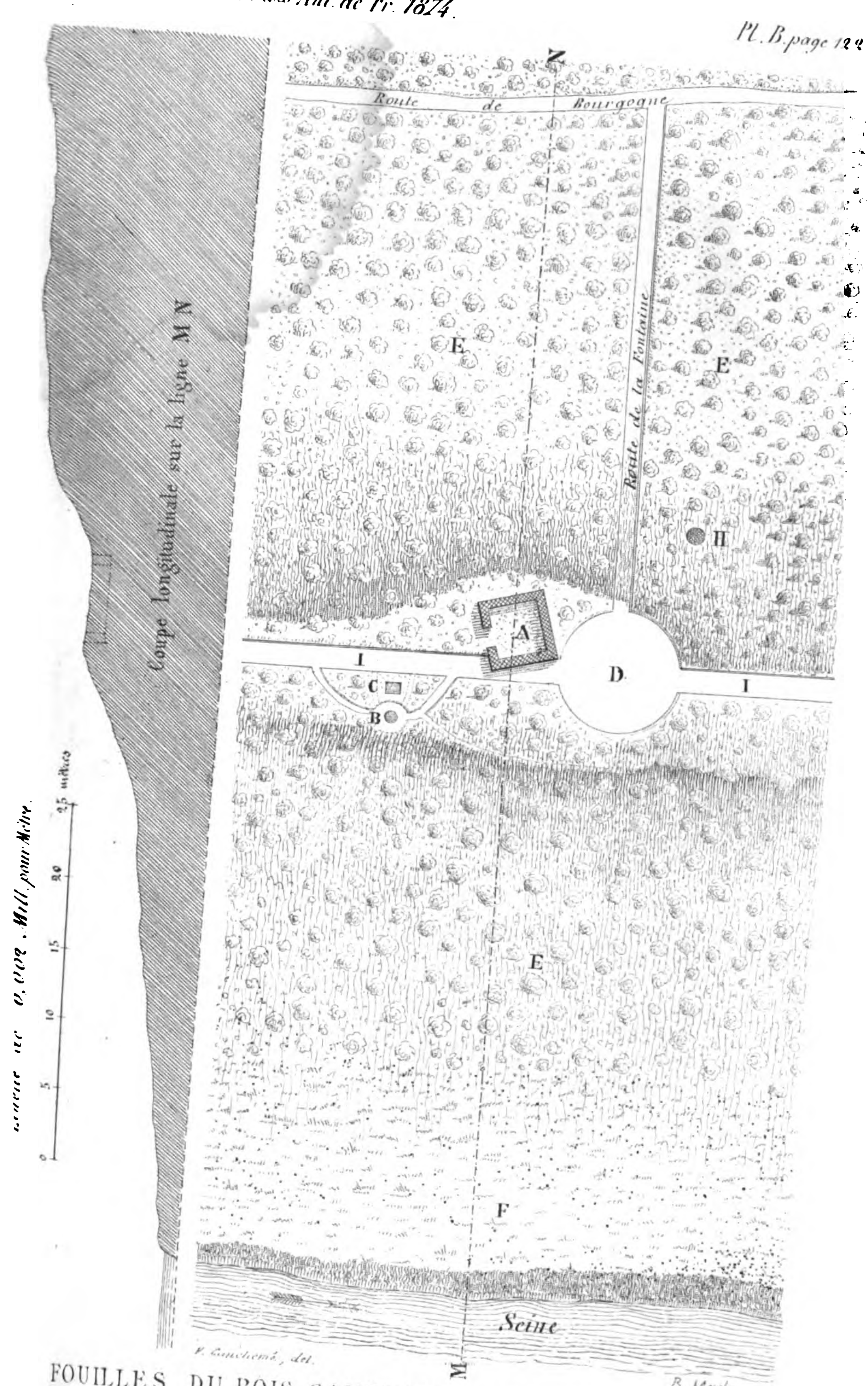
« Dans l'été de 1870, les agents forestiers, procédant à l'élargissement d'un chemin situé sur la hauteur, parallèlement à la Seine, rejetèrent sur les accotements les matériaux qui gênaient leurs travaux, sans attacher la moindre importance aux objets étrangers qui se trouvaient mêlés à la terre. Un peintre décorateur de Fontainebleau, M. Vallot, qui emploie ses loisirs à des recherches persévérantes et pleines d'intérêt au point de vue de l'époque préhistorique, me prévint, un an plus tard, qu'il avait remarqué sur les talus du bois Gautier des fragments de tuiles d'apparence ancienne et des débris de poteries très-fines. Mon attention étant appelée de ce côté, je pus, après quelques sondages entrepris non loin d'une fontaine, découvrir des tuiles romaines fracturées et l'appareil d'un mur auprès duquel on remarquait les traces d'un enduit peint dont je recueillis quelques fragments.

« Je fis part de cette découverte à M. Paul Domet[1], sous-inspecteur des forêts, qui mit la meilleure grâce à m'accorder l'autorisation nécessaire pour continuer utilement mes recherches. M. de Corbigny devait d'ailleurs, une fois installé à la tête du service de l'inspection, me donner le témoignage le plus gracieux de ses bonnes dispositions en faveur d'une fouille archéologique, en venant me faire, sur le terrain même, de longues visites dont je conserve un souvenir bien reconnaissant. Ainsi encouragé, je continuai mes investigations et après avoir reconnu les dimensions extérieures d'une construction entièrement isolée, dont les murs se trouvaient fortement endommagés par des causes que j'expliquerai plus loin, je poursuivis, dans l'intérieur de l'édifice, des recherches qui, interrompues pendant l'hiver, furent reprises et terminées dans le courant de l'été 1872.

1. Auteur d'une *Histoire de la Forêt de Fontainebleau* parue en 1873.



FOUILLES DU BOIS GAUTHIER (Forêt de Fontainebleau).



FOUILLES DU BOIS GAUTHIER (FORÊT DE FONTAINEBLEAU)

« Le soin que je mis à noter les moindres détails me permit de constater d'une manière évidente qu'aucune main n'avait altéré la disposition du terrain depuis qu'un incendie avait détruit l'édifice ; mais je passe sous silence, de peur d'abuser de votre attention, les divers incidents survenus dans le cours de ces travaux et j'arrive au résultat. — Après avoir enlevé plus de 20 mètres cubes de terre, j'avais devant moi les restes d'un édifice dont l'intérieur avait été fouillé jusqu'au sol et l'extérieur dégagé sur trois côtés ; un incendie, intentionnel, je crois, l'avait laissé dans l'état où le représente le dessin de M. René Machy[1], à l'obligeance duquel je dois la reproduction des principaux objets trouvés au même endroit. Des pierres sèches d'inégale dimension, les plus grandes ayant $0^{m},40$ centimètres environ de largeur, posées à plat, composaient un mur de $0^{m},60$ centimètres d'épaisseur, qui semblait avoir été recouvert à l'extérieur d'un mortier destiné à faire disparaître aux yeux l'inégalité de l'agencement. A la partie sud-est, une large baie de 2 mètres, prise sur le côté d'un mur mesurant en son entière longueur $5^{m},20$ centimètres, donnait entrée dans une pièce dont le sol était composé d'une sorte de béton concentré, poli à la surface, d'une épaisseur de $0^{m},40$ centimètres.

« Les murs intérieurs, formant un carré parfait de 4 mètres de côté, avaient dû, aussi bien que la voûte, être entièrement recouverts de peintures à l'eau ou fresques ; je reviendrai tout-à-l'heure sur la composition de ces enduits, mais je suis obligé d'entrer dans quelques détails pour expliquer cette assertion d'un plafond peint en présence d'une ruine dont le mur le plus élevé mesure à peine aujourd'hui $1^{m},20$ centimètres. Quant à la toiture, composée, ainsi que j'ai pu le constater par l'immense quantité de débris rencontrés à l'intérieur, des deux variétés de tuiles romaines : la *tegula* et l'*imbrex* (j'ai pu en retrouver intacts deux ou trois spécimens) elle reposait sur une charpente en bois assez solide pour soutenir ces lourds matériaux. Au milieu de ces

1. Voir pl. A, N° 1.

couches superposées, j'ai rencontré des morceaux de bois carbonisé ayant encore plus d'un mètre de longueur qui à la moindre pression se brisaient.

« J'ai déjà dit qu'un incendie avait détruit en grande partie cet ouvrage, le feu attaquant plus facilement le bois, la toiture s'était effondrée à l'intérieur avec tout ce qui s'y rattachait, les murs ébranlés s'étaient écroulés à leur tour, partie au dehors, partie au dedans; puis le dépôt d'humus s'était amassé petit à petit, les plantes avaient poussé, des arbres pris racine, jusqu'au moment où je dus procéder à une exploration générale, mais lente et minutieuse, pour me permettre de noter les différentes couches du dépôt. Or, il m'est arrivé de rencontrer au milieu des tuiles, ou bien entre ces débris et le sol, des fragments d'enduit peint portant sur le côté opposé aux couleurs une sorte de dessin en saillie et de plus des morceaux de briquetage auquel adhéraient des portions de ces mêmes enduits.

« Après un examen attentif de ces différentes parties, je constatai que cette pâte de briques assez informe avait, avant la cuisson, reçu l'empreinte en creux d'une sorte de double rainure ou filet contourné à l'infini, destiné à assurer la solidité de la chaux dont on devait la recouvrir, et que les clous, dont quelques-uns étaient encore fixés à la pâte, n'avaient d'autre but que de maintenir cet ensemble dans une position déterminée, en les reliant à une masse résistante, la charpente, par exemple. La composition de la voûte était retrouvée. J'espère du moins, Messieurs, que cette déduction vous laissera aussi convaincus que je le suis moi-même.

« Quant aux fresques, le feu, l'humidité de la terre, puis la pression violente exercée par les racines qui s'étaient fait jour en mille endroits, ne m'ont pas permis de conserver intacts ces témoins si intéressants de l'art décoratif dans la Gaule. Les observations recueillies au fur et à mesure que je dégageais un fragment, avant que le vide et trop souvent la main indiscrète des passants n'aient amené leur chute, la comparaison faite avec les souvenirs de Pompeï et d'Herculanum, reproduits si fidèlement dans les

beaux ouvrages de Niccolini et de Zahn, me permettront cependant de donner une idée de l'ensemble.

« Le soubassement, d'une teinte noire uniforme, divisé par de simples raies en larges compartiments, avait pour ornement des touffes de roseaux au feuillage vert, accompagné de fleurettes rouges, tels que nous les retrouvons à Pompeï sur les parois de la maison de Diomède et de celle du poète tragique [1]. Au-dessus, et tout autour de l'édifice, la teinte du fond variait, passant successivement du noir au blanc, au rouge et même au vert clair ; là ce ne sont plus de simples lignes transversales qui forment la limite des couleurs, mais, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les fragments reproduits, sur les lignes horizontales tombent perpendiculairement deux raies jaunes qu'unissent entre elles des traits de même couleur formant échelle ou galerie. Les fonds noirs ou rouges sont, autant que j'ai pu le remarquer, entièrement nus, mais, sur le fond blanc s'élève une tige aux feuilles vertes accompagnées de fleurs jaunes [2], entourée à une certaine distance d'un double cercle de couleur analogue aux fleurs. Ailleurs, cette teinte blanche est remplacée par un fond vert d'eau, sur lequel repose un semis rouge et noir, sillonné des mêmes raies transversales ; on dirait une treille où le raisin doré est remplacé par une liane qui s'enlace capricieusement en un espalier fantastique [3]. Une autre teinte que je n'ai vue signalée nulle part dans les différentes découvertes faites dans les Gaules, c'est le bleu ; les fragments retrouvés sont rares et d'assez petite dimension, ce qui s'explique, non-seulement par la place restreinte qu'occupaient ces cartouches, mais encore par la rareté des produits employés. En effet, l'examen minutieux auquel a été soumis un de ces échantillons a permis de constater la présence de grains de lapis broyé et étendu aussi régulièrement que possible sur une légère couche de matière agglutinante.

1. Les plus beaux ornements de Pompeï, Herculanum, etc., par G. Zahn. L. I, pl. XXXIX. L. III, pl. LIX.
2. Voir pl. II, N° A, 4.
3. Voir pl. II, N° A, 5.

« La destruction intentionnelle de cet édifice me semble résulter non-seulement des traces bien apparentes d'incendie, mais encore de ce fait que, en dehors des tuiles, clous, ferrures et fragments peints trouvés à l'intérieur[1], je n'ai recueilli que des débris de poteries, d'os calcinés très-peu nombreux, eu égard surtout à la grande quantité de ces objets rencontrés épars autour du monument, sur une surface de plus de 200 mètres. Malheureusement tous ces vases étaient brisés depuis longtemps, et bien que j'aie pu distinguer des fragments de lampes, de vases destinés à renfermer des liquides, d'autres plus fins en terre rouge ou grise avec différents sujets, il m'a été impossible d'en reconstituer un seul d'une manière complète.

« En l'absence de monnaies ou d'inscriptions, et devant un ensemble aussi incomplet, deux questions semblent difficiles à résoudre : l'utilité de cet édifice, l'époque de sa construction ; permettez-moi, sur ces deux points, de vous soumettre de simples observations.

« C'est un fait reconnu que le christianisme a souvent donné le nom d'un saint à une fontaine honorée précédemment d'un culte païen. Or il existe encore aujourd'hui, à quelques mètres de ces ruines, une fontaine[2] (source précieuse dans une forêt où l'eau est si rare), qui, à en croire la tradition, existerait, depuis de longs siècles, sous le vocable de saint Aubin, si ce n'est à l'endroit qu'elle occupe actuellement, au moins dans un rayon très-rapproché ; au bas de la pente, assez rapide, partant presque du bord du chemin et terminée par une prairie assez étroite, coule la Seine. Ne vous semble-t-il pas que cette construction isolée, placée dans un paysage dont j'ai cherché à vous donner une esquisse, doit laisser, dans notre esprit, le souvenir de quelque nymphœum ou petit temple dédié à la naïade bienfaisante, soit à quelque divinité gauloise.

1. Voir pl. A, N° 2, un fragment de colonnette en pierre tendre ayant dû servir d'ornement à l'entrée de l'édifice.

2. Voir pl. B le plan d'ensemble, dont la légende est : A, petit temple ; — B et C, fontaine ; — D, carrefour ; — E, bois en pente ; — F, prairie ; — H, partie boisée couverte de débris de poteries ; — I, route de création récente.

« J'ai trouvé en effet dans l'intérieur, sur le sol même, au milieu d'ossements brûlés et de poteries à couverte noire, fort endommagé par le feu, un instrument en fer avec un manche en forme de douille, au dos légèrement relevé d'un côté, et dont la lame tranchante décrit un arc de cercle[1]. Il me paraît avoir une analogie très-grande avec certains instruments de sacrifice, dont M. Rataud rencontrait déjà, en 1824, un spécimen en bronze, dans le canton dit les Fraillons, séparé du bois Gautier par quelques centaines de mètres. Vous voudrez bien m'accorder que ces objets étaient tantôt en bronze, tantôt en fer ; et je tiens à vous signaler une frise du temple de Jupiter Tonnant à Rome, où parmi différents objets relatifs aux cérémonies, se trouve reproduit un couteau de sacrifice, qui, bien plus richement orné que le mien, peut servir de point de comparaison[2].

« Sur le chemin longeant l'édifice, M. Vallot, que j'ai déjà cité, a ramassé avec des débris de poteries deux fragments de statuettes en argile, qu'il a bien voulu me communiquer : l'une représente une tête de Vénus, dont le type bien connu est reproduit dans l'intéressant ouvrage de M. Tudot[3]; l'autre est un fragment de la déesse de la Fécondité, que l'on représente d'habitude assise sur un siége d'osier et allaitant deux enfants. Cette construction n'est-elle pas d'ailleurs à une courte distance de cette vieille route de Bourgogne, ancienne voie romaine, gauloise peut-être, qui, explorée avec soin, fournirait, je crois, de précieux renseignements pour fixer quelques-unes des données incertaines de la carte de Peutinger. Ces preuves une fois données à l'appui de mon allégation, reste à fixer l'époque ; et, sur ce sujet, le rapprochement entre les différents dessins de Pompeï, d'Herculanum, et les fragments peints que j'ai découverts, n'offrant point une preuve suffisante, je vous demande en terminant la permission de

1. Voir pl. A, N° 3.
2. Valadier. Antiquités romaines, pl. III et VII.
3 Collection de figurines en argile, pl. XXII.

citer, comme exemple, des observations faites en France, qui pourront, je crois, faciliter nos recherches.

« Notons tout d'abord que les nombreuses poteries fragmentées, ramassées sous bois, autour du petit temple, presque toutes en terre fine rouge, grise ou noire, semblent appartenir à la bonne époque. J'appellerai ensuite votre attention sur des découvertes récentes faites dans différentes parties de la France, les unes par M. Dumoutet à Bourges dans les caves de l'ancien palais du duc Jean de Berry, les autres par M. de Sourdeval à Saint-Gervais (Vendée).

« Le premier rend compte de vestiges de l'époque romaine découverts sous les substructions du palais du moyen âge, que les rues ou avenues de la ville de Bourges cachent maintenant à nos yeux ; or, les nombreuses salles, dont on fait remonter la construction au IIIe siècle de notre ère, sont ornées de peintures d'une analogie frappante avec les nôtres comme couleur et souvent comme dessin. De son côté, M. de Sourdeval parle d'une villa au sol recouvert d'un béton analogue au nôtre, et aux murs conservant encore dans toute leur fraîcheur des enduits dont la description semblerait empruntée à notre nymphœum ; mais plus heureux que nous, l'honorable archéologue vendéen a pu recueillir un certain nombre de monnaies se rapportant à la dernière moitié du IIIe siècle.

« Je crois donc pouvoir, en présence de tous ces faits, attribuer à cette même époque la construction que je viens de signaler.

« Le printemps de 1873 devait apporter une confirmation à mes assertions premières. Des sondages opérés dans une tout autre partie de la forêt, de concert avec M. le sous-inspecteur Domet, ont amené la reconnaissance d'une enceinte de l'époque gallo-romaine, ayant près de 40 mètres de côté ; au milieu se trouvaient les ruines d'un petit édifice, dont les murs portaient encore l'empreinte d'enduits analogues à ceux du bois Gautier. Une charmante pointe de javeline en bronze, deux monnaies d'empereurs romains en même métal, de nombreuses tuiles

et des fragments de poteries, tel est le résultat de nos premières investigations. L'une des monnaies est un Nerva au revers de la Liberté, l'autre un Caracalla au revers assez rare de l'Afrique offrant des présents à l'empereur.

« Ces recherches, ébauchées au mois de mai, devaient se continuer en juin ; de nouveaux devoirs m'éloignant, j'ai dû suspendre tous travaux, et, tout en laissant à mon excellent collègue et ami le soin de poursuivre nos premières découvertes, j'ai cru devoir, d'accord avec lui, vous signaler des faits qui formaient une nouvelle preuve à l'appui de mon assertion de stations gallo-romaines établies dans notre belle forêt dès le IIIe siècle de l'ère chrétienne. »

M. Raimond Bordeaux, associé correspondant, présent à la séance, fait hommage à la Compagnie d'une brochure sur le château de Neubourg et sur la représentation qui y fut donnée en 1660 de l'opéra de la *Toison d'or*.— Il entretient ensuite la Société de la situation actuelle de deux monuments d'Évreux de genres très-différents : les *arènes antiques* et la *cathédrale*.

Les *arènes d'Évreux* ont été découvertes il y a peu d'années sur une propriété particulière, dans un état analogue à celui que présentaient les arènes trouvées à Paris, il y a cinq ans, dans le quartier Saint-Marcel. Le propriétaire du terrain en fait détruire et enlever dans ce moment les derniers vestiges. M. R. Bordeaux, déplorant leur disparition, croit utile de la signaler et d'en fixer ainsi l'époque précise.

Quant à la *cathédrale d'Évreux*, il est question pour elle de restaurations qui, suivant M. R. Bordeaux, sont l'équivalent d'une véritable destruction. La grande nef va disparaître presque entièrement. Une antique charpente très-remarquable en chêne blanc est condamnée. Les contreforts extérieurs seront reconstruits sur un nouveau dessin, avec un seul arc-boutant au lieu de deux, les pieds droits des grandes fenêtres seront remplacés, les voûtes renouvelées. Les vitraux vont être démontés au grand péril de leur conservation. Ce sont des spécimens très-importants de

l'art du XIVe siècle, décrits en partie par Gaignières et plus récemment par M. de Lasteyrie. — Les travaux en projet, adoptés de préférence à quelques réparations urgentes, mais qu'on eût pu, croit-on, exécuter à de bien moindres frais, ont été démandés avec insistance par l'évêque actuel d'Évreux, et soulèvent au sein de la population et d'une partie du clergé lui-même une notable opposition. Décidés au sein du comité des architectes diocésains, soumis à la suite de vives réclamations à un examen de révision qui a été confié à ce même comité, et résolus définitivement par lui encore, ces travaux ont été mis en adjudication, et leur exécution a déjà commencé malgré les graves objections qu'elle soulève. Cette manière de procéder met, dit M. R. Bordeaux, en relief le vice d'organisation d'un régime vraiment menaçant pour la conservation de nos monuments religieux ; régime suivant lequel les travaux de tout genre dont ils peuvent être l'objet sont livrés à l'omnipotence du comité des architectes diocésains; celui-ci décide des mesures à prendre, prononce sur le mérite des objections qui peuvent y être faites, et passe à l'exécution sans laisser la moindre place à l'action des parties intéressées, c'est-à-dire des personnes et des corps constitués représentant les intérêts locaux engagés dans ces questions, nécessairement froissés et même souvent compromis par cette manière de procéder.

L'assemblée accueille avec un intérêt marqué ces observations de M. Bordeaux.

Séance du 17 Juin.

Présidence de M. de Montaiglon, 2e vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, t. XVIII, feuilles 16 à 37, in-4°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, livr. 85 à 88, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres,* janvier-février 1874, in-8°.

Journal des savants, mai et juin 1874, in-4°.

Revue africaine, mars-avril 1874, in-8°.

Revue de la numismatique belge, 5° série, t. VI, 2° livr., in-8°.

Bordeaux (Raymond). *Le château-fort de Neubourg et l'opéra de la Toison d'or,* in-64.

Famintzin (A.) et Woronin (M.). *Ueber zwei neuze Formen von Schleimpilzen,* St-Pétersbourg, 1873, in-4°.

Gruber (Wenzel). *Ueber die Nerbindung der Schlæffenbein-schuppe mit dem Stirnbeine und über die Analogie ihrer beiden Arten bei dem Menschen und bei den Saugethieren,* St-Pétersbourg, 1874, in-4°.

Kowalesky (W.). *Sur l'anchiterium aurelianense cuv., et sur l'histoire paléontologique des chevaux,* St-Pétersbourg, 1873, in-4°.

Schmidt (C.). *Hydrologische Untersuchungen ueber die See in der Bittersalzlinie (Gorsaga hinia) von Omssk bis Petropawlowsk,* St-Pétersbourg, 1873, in-4°.

Schrench (V.-Léop.). *Strœmugsverhæltniste im Ochotskischen und Japonischen meere,* St-Pétersbourg, 1874, in-8°.

Travaux.

M. Perrot fait hommage d'un mémoire sur les *Inscriptions des côtes de la mer Noire ;* il rappelle que ces inscriptions ont été signalées, pour la première fois, lors de la guerre de Crimée par le président actuel de la Société, M. Ch. Robert.

M. Demay fait la seconde lecture d'un mémoire sur *la peinture à l'huile au commencement du XIV° siècle.* Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

M. Nicard continue la seconde lecture de son mémoire sur Dipénus et Scyllis, sculpteurs crétois.

Séance du 1er Juillet.

Présidence de M. de Montaiglon, 2° vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. III, 1er livr., in-8°.



— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, années 1871, 1872, 1873, 1er trimestre de 1874, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, années 1871, 1872, 1873, n° 1 de 1874, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 100, in-8°.

Canadian Journal (*the*), t. XIV, n° 1, in-8°.

L'Investigateur, avril et mai 1874.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1872, in-8°.

— *de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, t. VII, in-8°.

Revue de l'art chrétien, n° 6, juin 1874, in-8°.

Creuly (C.). *Inscription funéraire de Tarbes*, in-8°.

Gaultier du Mottay (J.). *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord*, 1869, in-8°.

Martins (Ch.). *Aigues-Mortes, son passé, son présent, son avenir*, 1874, in-8°.

Pigeotte (Léon). *Fragment inédit sur Grosley et un mot sur les mémoires de l'Académie de Troyes*, 1874, in-8°.

Topinard (Paul). *Fouilles de Ramasse*, 1874, in-8°.

Correspondance.

M. Tholin, associé correspondant à Agen, signale à la Société la publication projetée par MM. Faugère-Dubourg et Teulières, avec sa collaboration, sur les fouilles importantes entreprises depuis trois ans dans les ruines d'une *villa* à Bapteste, commune de Moncrabeau (Lot-et-Garonne), où M. Reinhald Dezeimeris place l'*Ebromagus* de St-Paulin.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. de Lasteyrie, passé au nombre des membres honoraires. M. Guillaume ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

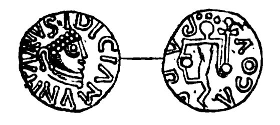
M. de Barthélemy lit, au nom de la commission désignée à cet effet, un rapport sur la candidature au titre d'associé correspondant de M. Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne.

On passe au scrutin, et M. Morel ayant réuni le nombre réglementaire de suffrages, le Président le proclame associé correspondant national à Châlons.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, envoie les empreintes de plusieurs monuments recueillis par lui. Ce sont : 1° deux pierres, provenant de chatons de bagues, et représentant, l'une un griffon, l'autre un personnage grossièrement gravé et marchant à droite ; elles proviennent, la première, de fouilles faites dans un cimetière mérovingien, à Domart-en-Ponthieu (Somme), la seconde d'Etaples. — 2° Le sceau d'un officier de l'Inquisition, trouvé dans les ruines du couvent des Jacobins de Saint-Quentin, et décrit dans la Revue des Sociétés savantes (1873, p. 321) par M. l'abbé Corblet. — 3° Le sceau de Nicolas de Habarc ; l'écu porte un fascé de huit pièces et un lambel à cinq pendants. — 4° Un tiers de sou d'or, trouvé récemment près de Noyon ; cette pièce paraît être inédite et appartenir à une localité du sud-ouest de la France :

IDICIV MVNITARIVS. Tête à droite ceinte d'un bandeau perlé.

R. ARAVCO V. Personnage tenant une croix et courant à droite.



M. Perrot dépose sur le bureau une planche de la *Gazette archéologique de Berlin* représentant un bas-relief qui décore l'intérieur d'une coupe en argent trouvée il y a quelques années auprès de Santander, dans le nord de l'Espagne. On y voit des scènes relatives aux diverses pratiques usitées dans les établissements d'eaux thermales, avec cette inscription : SALVS... V.. MERITANA. — Le Président invite M. Perrot à donner une note destinée au *Bulletin* sur cet intéressant monument.

Séance du 8 Juillet.

Présidence de M. de Montaiglon, 2e vice-président.

Travaux.

M. Heuzey rappelle la communication qu'il a faite à la séance du 11 mars dernier touchant l'inscription d'Antipolis (monument d'Antibes), pour signaler aujourd'hui deux autres *galets inscrits* venus depuis lors à sa connaissance. L'un est décrit par Caylus (*Recueil d'antiquités,* t. VI, pl. xxxix, nº iii), et d'après lui par M. de la Saussaye dans son ouvrage sur la *Numismatique de la Narbonnaise;* l'autre a été trouvé à Athènes et fait l'objet d'une communication de notre confrère absent, M. Albert Dumont, dont M. Heuzey se fait l'intermédiaire auprès de la Société. Le monument décrit par Caylus a disparu depuis longtemps et on ignore cè qu'il est devenu. D'après la figure donnée par le savant antiquaire, c'était un caillou ovoïde plus ou moins aplati, portant l'image grossièrement gravée d'un navire à cinq rames surmonté d'un mât, avec l'inscription : ΜΑΣΣΙ ΦΩΚ ΑΣΥΑ ΑΥΤ. Les caractères des lettres, d'après la planche de Caylus, sont ceux des inscriptions grecques de l'époque romaine, à une date peu reculée. La pierre elle-même avait selon toute vraisemblance un caractère sacré analogue à celui de la pierre d'Antibes.

Le monument d'Athènes, dont M. Dumont a envoyé un moulage, qui est mis sous les yeux des membres de la Société, est un caillou de forme ovoïde allongée, de 0m,10 à 0m,12 centimètres de long et de 0m,04 centimètres environ de diamètre, dont une des extrémités est brisée. Il porte quatre figures et une inscription gravées en creux. Les quatre figures sont, dans le haut, le taureau immolé par le dieu Mithras, et au-dessous une triade comprenant d'abord deux personnages debout, placés en face l'un de

l'autre, réunissant d'une part les attributs de Minerve, de Cérès et d'Isis, de l'autre ceux de Jupiter, de Mars et d'Osiris : entre les deux, un enfant dont les pieds se terminent en forme de serpent. L'inscription est ainsi conçue ΒΑΒΑΥ ΙΧΥΧ ΠΑΠΑ ΦΙΟΡΙC. *Babó* est encore aujourd'hui le terme familier qui, en grec, sert à désigner la grand'mère, et *Papou* celui qui désigne le grand-père (comparez *Bäau*, déesse phénicienne de la nuit et la *Babó* ou *Baubó* des mystères orphiques, le Jupiter *Papas* des Bithyniens et le Jupiter *Papaios* des Scythes). Les deux autres mots de l'inscription sont des noms dont il convient de réserver pour le moment l'interprétation. La forme des lettres dénote l'époque romaine.

M. Heuzey présente ensuite, avec quelques explications, à la Société deux objets antiques fort singuliers que vient d'acquérir le Musée du Louvre. Ils auraient été exposés quelque temps à Paris, chez un marchand de curiosités, et proviendraient de Courcelles-Chaussy, dans l'ancien département de la Moselle, sur la route de Metz à Forbach. Ils consistent en deux pièces de verre massif de même figure, composées chacune de quatre boules d'environ 0m,04 centimètres de diamètre, superposées et fondues ensemble pour former une suite continue. Chaque pièce est terminée à sa partie inférieure par un tenon cylindrique paraissant avoir eu pour destination de fixer la pièce sur quelque portion de meuble, peut-être sur les montants d'un siége (disposition qui rappellerait les trônes figurés sur certains sceaux des XIIe et XIIIe siècles). Ces deux fragments sont au reste évidemment antiques, comme en témoignent des inscriptions formées de lettres romaines gravées sur les boules de verre qui les constituent. Une de ces inscriptions est ainsi conçue : R· M T· V· | VIVAS | MARTI· | DOMINE· | L'autre comme il suit : O· N· A· S· | LAE· FIT | ET· LIVIL· | CONIVGI· | Ces intéressants morceaux qui ont été vus, comme il vient d'être dit, chez un marchand d'antiquités à Paris, avant d'être acquis pour le musée du Louvre, sont décrits dans l'ouvrage publié

récemment par M. Deville sur l'*Histoire de la verrerie antique*.

M. Nicard continue la seconde lecture de son mémoire sur Dipénus et Scyllis, sculpteurs crétois.

M. Guérin a ensuite la parole pour donner suite à ses communications sur les antiquités de la Palestine. — Il revient sur la description de Saint-Jean-d'Acre, l'antique Ptolemaïs, dont il a parlé dans la séance du 20 mai dernier, et sur ce qu'il avait dit alors du fleuve Belus. Il rappelle que son opinion sur l'insalubrité des eaux de ce fleuve avait été contestée à cette séance par un de nos confrères, sans que lui-même se fût rendu à ces observations. A l'appui de son opinion, qui n'a pas changé, M. Guérin cite un passage de Pline où les eaux du Belus sont dites : *insalubri potu ;* il mentionne ensuite, comme une preuve que les eaux de ce fleuve ne servaient pas à l'alimentation de Ptolemaïs, l'existence d'un aqueduc antique destiné à conduire dans cette ville d'autres eaux ; aqueduc restauré à la fin du siècle dernier par les Arabes et dont le caractère d'antiquité a été méconnu à tort par quelques-uns et même nié, sans plus de raison, par d'autres. — Continuant à parler de la ville moderne de Saint-Jean-d'Acre, M. Guérin rappelle qu'elle n'occupe qu'une partie du terrain sur lequel s'élevait la ville antique. Il décrit la mosquée construite il y a 94 ans par Djezar-pacha avec des débris de toute sorte empruntés non-seulement aux ruines de Ptolemaïs, mais à celles de toutes les villes maritimes de Syrie ; on y voit notamment des colonnes connues pour venir de Tyr et d'Ascalon. Ces colonnes dépareillées sont en granit rose et en granit gris de la Haute-Égypte ; elles sont surmontées de chapiteaux de styles divers, corinthiens ou ioniques. L'intérieur de la mosquée est en outre décoré de fragments de marbres antiques apportés par le cabotage et provenant de différents points de la côte de Syrie, et même de l'Asie mineure. — Un caravansérail présente aussi à Saint-Jean-d'Acre cette particularité d'être décoré de

débris antiques apportés, a-t-il été dit à notre confrère, non-seulement de Ptolemaïs, mais encore de Tyr et de Césarée. — Des églises très-nombreuses construites au moyen âge dans la ville, il ne reste plus qu'un très-petit nombre. — La cathédrale a disparu. L'ancienne église de Saint-André, décrite avec une emphatique exagération par d'anciens écrivains, est encore reconnaissable; c'est tout simplement une chapelle ogivale de dimensions assez exigues, composée d'une seule nef. — De l'ancienne église de Saint-Jean il ne reste plus que quelques débris, dans le voisinage d'un couvent moderne établi par les dames françaises de Nazareth. — Il n'y a plus aucune trace de l'ancienne maison ni de l'église des Templiers. — La citadelle, détruite en partie par l'explosion d'une poudrière en 1840, est relevée. Les remparts sont armés de 225 pièces de canon, la plupart d'origine française, tombées entre les mains des Anglais à la fin du siècle dernier. Quelques-unes d'entre elles portent le nom de la fonderie de Strasbourg.

Séance du 15 Juillet.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, 2e vice-président.

Travaux.

M. E. Le Blant remet, au nom de M. Egger, des notes et des dessins à lui envoyés par M. Hennebert, associé correspondant à Amiens, au sujet d'un cercueil en plomb antique découvert à Amiens dans les fouilles opérées pour la construction du nouvel hôtel de la Banque : on y remarque plusieurs sautoirs et des griffons d'un bon style. Des monuments analogues ont été déjà signalés dans le nord de la France.

M. Nicard termine la seconde lecture de son mémoire sur Dipœnus et Scyllis, sculpteurs crétois. La Société renvoie ce travail à la commission des impressions.

M. Nicard appelle l'attention de ses confrères sur un volume envoyé par la Société des Antiquaires de Londres ; il a remarqué, parmi les documents intéressants qui y sont publiés, un acte daté de Rouen, du 23 janvier 1420, relatif à la garde de la Bastille de Paris confiée, à cette date, à un Anglais nommé John Fastalfe : il pense que cette pièce pourrait utilement figurer dans le *Bulletin*. — La Société, sur la proposition de M. Delisle, décide que cette publication sera recommandée à la Société de l'Histoire de Paris qui vient de se constituer.

M. Nicard signale ensuite, dans ce même volume, la description d'inscriptions sur feuilles de plomb, recueillies au British Museum.

M. Victor Guérin saisit cette occasion pour donner des détails sur la fabrication clandestine de prétendues inscriptions hébraïques, faite par un faussaire, habitant à Jérusalem : ces inscriptions, qui ont déjà induit plusieurs archéologues en erreur, ont été signalées par M. Clermont-Ganeau qui en a fait connaître le caractère véritable ; on ne saurait trop prémunir contre ces supercheries les personnes qui vont aujourd'hui explorer la Terre-Sainte.

Séance du 2 Septembre.

Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, in-8°.
Bulletin du Bouquiniste, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1874, in-8°.
Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. XIII, 1re et 2e livr., in-8°.
— *de la Société historique de Compiègne*, t. II, 1re livr., in-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 103 et 104, in-8°.

— *de la Société archéologique du Midi de la France*, 1874, n° 2, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n°s 89 et 90, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. de 1874, in-8°.

— *de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, t. II, 1872-1873, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. I, 1re livr., in-8°.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. VIII, 3e partie, in-8°.

— *de la Société des sciences et arts de Saint-Quentin*, 3e série, t. XI, in-8°.

Travaux de l'Académie de Reims, t. 50, n°s 3 et 4, in-8°.

L'Investigateur, juin et juillet 1874.

Journal des Savants, juillet 1874.

Revue de l'art chrétien, 1er juillet 1874, in-8°.

Revue africaine, n° 105, in-8°.

Avenel. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VII, in-4°.

Cérès (l'abbé). *Essai de fouilles au puech de Buzeins (Aveyron)*, in-8°.

Chalon (R.). *La numismatique, discours prononcé le 6 mai 1874 à l'Académie royale de Belgique*, in-8°.

Colonna-Ceccaldi. *Nouvelles inscriptions grecques de Chypre*, in-8°.

Delisle (L.). *Mandements et actes divers de Charles V*, In-4°.

Lagrèze-Fossat. *Etudes historiques sur Moissac*, t. III, in-8°.

Marsy (A. de). *Bibliographie compiégnoise*, in-8°.

— *De l'ancienne décoration de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne*, in-8°.

— *Les piliers symboliques de Forres et de Dunkeld (Écosse), d'après un mémoire de M. J. Marion*, in-8°.

— *Mélanges sur le Vermandois aux XIVe et XVe siècles*, in-8°.

— *Quelques notes concernant Senlis et ses environs à l'époque de Charles VI*, in-8°.

Correspondance.

Le Président annonce la mort de M. Lagrèze-Fossat, associé correspondant national, à Moissac.

M. le marquis de Schedoni adresse à la Société, au nom de M. le chevalier Bigi, associé correspondant étranger, un mémoire historique manuscrit sur François Pétrarque et Azzo de Corrège.

Le président de la Commission du cercle des officiers de Sédan demande à la Compagnie de donner quelques-uns de ses volumes à la bibliothèque de ce cercle. Renvoyé à M. le bibliothécaire-archiviste.

Travaux.

M. Victor Egger, professeur au Lycée d'Angers, donne les détails suivants sur la découverte des vases antiques soumis à l'examen de la Société dans sa séance du 11 février.

« On a dit que ces vases ont été trouvés au hameau de Caporalino, commune d'Omezza (Corse). Je viens de recevoir une tardive réponse à ce sujet. Elle consiste uniquement en ceci : c'est que le hameau de Caporalino, commune d'Omezza, existe réellement : il n'est pas marqué sur les cartes. La découverte n'a pas fait de bruit dans l'île, paraît-il, et cela n'a rien de bien extraordinaire.

« Quelque incomplet que soit ce renseignement, il en résulte une présomption favorable à la découverte : il est difficile de croire qu'on ait été chercher un hameau perdu au centre de la Corse pour lui attribuer ce qui aurait appartenu à une ville d'Italie, surtout ce hameau n'étant pas marqué sur les cartes et n'ayant pas d'existence officielle. J'ajoute qu'à priori, la découverte, bien qu'isolée, ne me semble pas improbable : le dialecte corse est purement italien, et un des meilleurs ; les Corses et les Toscans se comprennent entre eux, et les Toscans ne comprennent pas les Gênois ou les Napolitains. La race corse est donc une très ancienne branche de la race italiote ; rien d'étonnant dès lors à ce qu'on trouve dans l'île des monuments analogues aux monuments les plus anciens de l'art italien, surtout au centre de l'île, région qui est restée à l'abri des invasions et des mélanges de races. »

M. V. Guérin fait observer que les rapports entre la

Corse et l'Italie n'ont jamais cessé, puisque les Lucquois viennent annuellement de Toscane en Corse pour faire les travaux de labourage et de moisson, ce qui contribue à expliquer l'affinité de langage signalée par M. V. Egger entre l'idiome corse et l'idiome toscan.

Il est donné lecture de la note suivante, envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant, au sujet des observations de M. Sansas sur le patois bordelais.

« M. Sansas a donné à la Société des Antiquaires de France une communication fort intéressante sur un certain nombre des mots bordelais qui lui paraissent identiques à des mots bretons dont le sens et le son présentent une grande analogie. Je ne veux pas examiner chacun de ces mots en détail, je ferai seulement observer, qu'en un grand nombre de cas, la conclusion à tirer du travail de M. Sansas est que les mots bretons cités par ce savant ne sont pas d'origine celtique mais ont été empruntés par le breton au français.

« Il y a quelques mots pour lesquels cette conclusion est évidente :

« Le bas-breton *toal* « nappe », *toalon* « essuie-main », en bordelais *toailhes*, *toailhon*, en italien *tovaglia*, en espagnol *toalla*, en vieux français *touaille* est un mot d'origine germanique, en vieux scandinave *thvegill*, *thvaeli*, en vieil allemand *dwahilja*, *twahilla*, ce qui permet de restituer une forme germanique primitive *thvahilja*, et c'est cette forme primitive germanique qui explique les diverses formes romanes. Quant à la forme bretonne elle vient du français (Fick, *Wœrterbuch*, 2e édition, p. 770; Diez, *Wœrterbuch*, au mot *Tovaglia*).

« Le bas-breton *skouer* et le bordelais *squir* sont le même mot que le français *équerre*, que l'italien *squadra*, que l'espagnol *esquadra*, tirés d'un verbe bas latin *squadrare*, en latin *èxquadrare*. Le bas-breton *skouer* est venu du vieux français *esquerre* par aphérèse de l'*e* initial, suivant une règle que j'espère exposer plus tard. A l'époque où le bas-breton a fait cet emprunt, on prononçait encore l'*s* et

l'*u* d'*esquerre* que l'on ne prononce plus depuis longtemps (cf. Diez, *Wœrterbuch* au mot *Quadro*).

« L'adjectif bordelais *pegadur* « visqueux » vient du latin *picare*, comme le bas-breton *pega, pegadur*. *Pega, pegadur* ne peuvent être celtiques, puisqu'ils ont un *p* initial, et que tous les mots indo-européens, commençant par *p*, qui ont été conservés en celtique ont perdu leur *p* initial. M. Windisch vient de publier sur ce point un mémoire fort curieux dans le tome VIII des *Beitraege* de M. Kuhn. La comparaison du bas-breton *pega* avec le grec πίσσα = *pikja*, le lituanien *pikis*, le slave ecclésiastique *piklu* et le sanscrit *picchá* = *piská*, est péremptoire ; *pega*, ayant un *p* initial, ne peut être celtique et a été emprunté au latin. (Cf. Fick, *Wœrterbuch*, 2ᵉ éd., p. 375, et Diez au mot *Pegar*).

« Par la même raison le bas-breton *pal*, « pelle » et « vanne » vient du français *pelle*, en latin *pâla* ; c'est du latin *pâla* que vient le bordelais *pal*, et ce mot ne peut être celtique.

« C'est également au français qu'est emprunté le breton *choanen* « miche. » Le vieux français *choesne* « pain de ménage » est cité, d'après une lettre de rémission de 1385, dans le *glossaire* de Ducange, au mot *Panis* (éd. Henschel, t. V, p. 53, col. 3). Le bordelais *chaine* est identique à ce mot de l'ancienne langue française.

« Je crois pouvoir me contenter de ces cinq exemples, qui me semblent suffisants pour montrer à quel point de vue le genre d'étude entrepris par M. Sansas peut être profitable. La comparaison du bas-breton avec le vieux français et avec les patois peut nous donner l'étymologie d'un certain nombre de mots bas-bretons que les travaux des savants allemands et anglais sur les langues néo-celtiques ont jusqu'ici laissés sans explication, et qui sont d'origine française. »

Séance du 7 octobre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Le Président fait connaître les pertes que la Compagnie

vient d'éprouver par la mort de M. Guizot, membre honoraire, qui appartenait à la Société depuis l'année 1828, et par la mort de M. Mabille, membre résidant, qu'une maladie tenait éloigné des séances depuis quelque temps. M. Michelant est chargé de rédiger une note nécrologique sur M. Mabille.

Le président annonce ensuite la mort de M. Devals, associé correspondant national à Montauban.

Ouvrages offerts :

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1874, in-18.
Bulletin du Bouquiniste, 1er et 15 septembre et 1er octobre 1874, in-8°.
— *de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXV à XXXVII, in-8°.
— *des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, XIIe année, nos 9 à 12; XIIIe année, nos 1 à 4, in-8°
— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1874, n° 2 à 4, in-8°.
Journal des Savants, août et sept. 1874, in-4°.
Mémoires de la Société Académique de l'Aube, t. XXXV, in-8°.
Casati (Ch.). *Notice sur les faïences de Diruta*, 1874, in-8°.
Corblet (l'abbé). *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, in-8°
Girardot (le baron de). *Catalogue de l'œuvre du baron H. de Triqueti*, 1874, in-8°.
Longé (G. de). *Coutumes des pays et duché de Brabant; quartier d'Anvers*, t. IV, in-4°.
— *Coutumes de la ville d'Anvers*, in-8°.
Mallay (Émile). *Mémoire sur l'architecture en Auvergne*, 1866, in-8°.
— *Note sur les armes de la ville de Clermont-Ferrand*, 1868, in-4°.
— *Ancienne province d'Auvergne; études historiques et archéologiques sur les châteaux féodaux;* liv. 1 à 9, in-4°.

Correspondance.

La Société des sciences, lettres et arts de Pau demande à échanger ses publications contre les mémoires de la Compagnie.

Le Cercle des officiers de la Rochelle sollicite pour sa

bibliothèque l'envoi de quelques volumes des publications de la Société. — Les deux demandes sont renvoyées à l'examen du bibliothécaire-archiviste.

Travaux.

M. V. Guérin fait une communication sur les ruines du mont Garizim :

« Sur le point culminant de cette montagne s'étend une grande enceinte encore en partie debout. Elle forme un quadrilatère flanqué aux quatre angles de petites tours carrées. Les faces sud et nord ont un développement de 79 mètres et les faces est et ouest de 64 mètres. Sur le milieu de la face sud on remarque une tour semblable à celle des angles. A cette dernière tour répond dans la face opposée une grande porte. Les murs ont partout une épaisseur de 1m35 et sont revêtus de gros blocs, la plupart taillés en bossage et reposant sans ciment les uns sur les autres. Au milieu de la plate-forme que délimitait cette enceinte s'élevait un édifice octogone, dont les arasements seuls sont visibles ; il avait été bâti en pierres de taille très-régulières et complétement aplanies, à en juger par quelques assises encore en place. Une coupole le recouvrait sans doute et, abstraction faite de l'abside qui s'arrondit en saillie vers l'est et de plusieurs chapelles latérales débordant également en dehors du monument, il devait offrir une grande ressemblance avec la mosquée d'Omar. Son développement intérieur, sans y comprendre ses annexes, est de 23 mètres et chaque côté du polygone en mesure 9.

« L'opinion la plus probable est que les ruines de cet édifice sont celles de Sainte-Marie, fondée par Zénon et que Justinien, au dire de Procope, avait environnée d'une enceinte fortifiée pour la mettre à l'abri des déprédations des Samaritains qu'en avaient expulsés les chrétiens. En effet, l'orientation de ce monument semble prouver qu'on foule là les débris d'une ancienne église chrétienne. M. De Saulcy, au contraire, croit y reconnaître les vestiges de l'ancien temple samaritain fondé par Sanabatlète, sous le règne

d'Alexandre-le-Grand, et dédié plus tard, sous Antiochus Épiphane, à Jupiter Hellénien. Pour accorder ces deux opinions, en apparence contradictoires, M. Guérin pense avec ce savant que l'enceinte en gros blocs à bossage dont il vient de parler est bien le téménos du temple samaritain bâti par Sanabatlète, téménos qui fut ensuite restauré par Justinien, à qui Procope en attribue la fondation. Par conséquent, l'édifice octogone en question occupe lui-même l'emplacement de l'ancien sanctuaire des Samaritains, mais les vestiges que l'on voit là ne sont pas évidemment ceux de ce sanctuaire, car on sait d'abord qu'il fut rasé par Jean Hyrcan. On possède en outre de magnifiques médailles impériales d'Antonin-le-Pieux, frappées à Napolis, et qui représentent le mont Garizim avec un temple, celui qui avait été bâti par Adrien en l'honneur de Jupiter très-haut. Or ce temple qui avait dû succéder à celui de Jupiter Hellénien, identique lui-même avec celui des Samaritains et rasé par Jean Hyrcan, est figuré sur ces médailles avec une forme rectangulaire et un double portique, surmontés l'un et l'autre d'un fronton triangulaire. Il est à présumer, en outre, que Sanabatlète qui avait voulu fonder sur le Garizim un temple rival de celui de Jérusalem, avait dû imiter la forme de celui-ci, c'est-à-dire celle d'un rectangle et non d'un octogone.

« Près de cette enceinte on remarque des blocs énormes et non taillés, connus sous le nom de *Tenacher Balathah* (les douze pierres plates). Avant les fouilles entreprises en cet endroit, en 1866, par le lieutenant anglais Anderson, on était tenté de les prendre pour des rochers naturels, avec lesquels ils se confondent facilement ; mais depuis ces fouilles, il n'est plus permis de douter qu'ils n'aient été apportés et placés là par la main de l'homme, car une tranchée ouverte à l'entour par cet officier prouve qu'ils reposent sur trois assises superposées d'autres blocs moins considérables, formant ainsi une plate-forme artificielle longue de 25 pas sur 7 de large. Les Samaritains prétendent que les *Tenacher Balathah* représentant par leur nombre les douze tribus, sont les pierres non taillées que, confor-

mément à leur Pentateuque, Josué, d'après l'ordre du Seigneur, aurait placées sur le mont Garizim, afin d'en former un autel destiné aux holocaustes. Mais les passages de la Bible relatifs à ce sujet portent dans tous les manuscrits hébraïques, au lieu du mot Garizim, le mot Ebal. C'est donc sur cette dernière montagne qu'il faut chercher l'autel construit par Josué. Les douze blocs désignés sous le nom de *Tenacher Balathah* n'ont, par conséquent, été établis sur le Garizim qu'à une époque bien postérieure à Josué, sans doute par les Samaritains eux-mêmes, désireux de conserver en quelque sorte par un monument le texte erroné de leur Pentateuque. »

Séance du 14 Octobre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Durand (Paul). *Le sarcophage de Salone.* Chartres, 1874, in-8°.

Fleury (Edouard). *L'église primitive de Chivy étudiée au point de vue des origines de l'architecture chrétienne.* Laon, 1874, in-8°.

Lemière (P.-L.). *Etude sur les Celtes et les Gaulois; Essai de classification des peuples anciens appartenant à ces deux races.* Saint-Brieuc, 1874, in-8°.

Correspondance.

M. Hardy, bibliothécaire-archiviste et directeur du musée de Dieppe, présenté par MM. Le Blant et Heuzey, écrit pour demander le titre d'associé correspondant national. MM. Bertrand, Guérin et de Barthélemy sont désignés pour former la Commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. de Barthélemy lit, au nom de la Commission des impressions, un rapport proposant de publier dans les

Mémoires le travail de M. Demay intitulé : *De la peinture à l'huile au commencement du XIV[e] siècle*. Ces conclusions sont adoptées par la Compagnie.

M. Heuzey communique à la Société un groupe d'armes grecques en fer, appartenant au musée du Louvre : il est formé de trois pièces, encore soudées ensemble par l'effet de la rouille, une épée et deux fers de lance (les δύο δοῦρε qui composaient avec l'épée toutes les armes offensives d'un guerrier hellène). L'épée, à deux tranchants, sans nervure médiane, a la forme que l'on remarque sur les vases peints ; elle mesure 80 centimètres, y compris la poignée, qui a été battue d'une seule pièce avec la lame, et dont les bords relevés dessinent seulement le contour de deux plaques, probablement d'ivoire, jadis fixées par quatre rivets encore en place. Les fers de lance, de 22 centimètres, sont à douille, et conservent le clou qui servait à rendre l'emmanchement plus solide. Ces armes, d'autant plus curieuses que l'on n'a songé encore à recueillir en Grèce qu'un très-petit nombre de spécimens de l'industrie du fer, proviennent d'un tombeau découvert en dehors des murs d'Athènes, dans la région voisine de l'ancienne *Porte sacrée*. Dans ce même tombeau, d'après les précieux renseignements fournis par M. Rayet, ancien membre de l'Ecole française, on a trouvé des poteries mates de style primitif, à dessins géométriques entremêlés de figures grossières, et de plus une bande d'or flexible, estampée de figures d'animaux d'un style asiatique encore très-prononcé : cette bande, qui paraît avoir servi d'ornement de tête, a été acquise aussi par le musée. La date la plus basse que l'on puisse attribuer à ces objets est le septième siècle avant notre ère, époque à laquelle du reste l'usage des armes offensives en fer, déjà mentionnées comme des raretés par les poésies homériques, était devenu général en Grèce. Un fait curieux, c'est que l'épée a été courbée, dans le sens du plat de la lame, de manière à décrire presque un demi-cercle : on a souvent observé la même chose pour les épées en bronze, dans les sépultures antiques de différents

pays; cette déformation devait avoir pour but, soit de mettre l'arme hors d'état de servir, soit de la faire tenir dans un espace déterminé du tombeau.

M. Robert tire de ce fait la conclusion que le fer ne devait pas être trempé. — M. Bertrand fait observer que la forme de la poignée de l'épée offre un type très-ancien.

On commence la première lecture d'un mémoire de M. P. Riant sur *les Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIII*e *siècle*.

Séance du 21 Octobre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Correspondance.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, écrit pour donner quelques explications sur une monnaie gauloise, trouvée à Coquerel-sur-Somme; il en envoie une photographie.

M. Vallentin, juge d'instruction à Montélimart (Drôme), présenté par MM. de la Saussaye et Le Blant, sollicite le titre d'associé correspondant national. MM. de Barthélemy, Rey et Prost sont désignés pour former la commission chargée de présenter un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. G. Duplessis fait la seconde lecture d'un mémoire sur deux estampes de la collection Otto. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

M. G. Demay lit le rapport suivant sur un document communiqué par M. l'abbé Grasilier, associé correspondant à La Rochelle :

« Le manuscrit envoyé par M. l'abbé Grasilier est la copie par extrait d'une enquête relative à la commanderie du Breuil-du-Pas en Saintonge. Ce document, beaucoup

trop sobre de chronologie, ressemble plutôt à un fragment de chronique locale écrite, si l'on en juge par le style, au XVIe siècle.

« Les faits qu'il relate se sont accomplis pendant la guerre de Cent-Ans, de 1351 à 1430 environ ; ils ne diffèrent pas des événements que l'on voit se produire dans tous les temps de trouble. Des commandeurs passent des traités que la présence des Anglais ou de leurs partisans rend illusoires et se trouvent bientôt réduits à fuir une résidence qui ne leur offre ni sécurité ni revenus. On compte six titulaires dans un espace de soixante années et encore, entre le cinquième et le sixième, la commanderie est-elle restée vacante pendant 18 ou 20 ans.

« Le narrateur dépeint les malheurs de la guerre, l'inquiétude des villes, la désolation des campagnes, le danger des communications : « Nul n'osoit guères venir à la dite « ville de Xaintes autrement que par le pélerinage de « monsieur Saint-Eutrope et pour voyage ou sous couleur « de voyage, pour ce que aux pellerins allant au dit Saint-« Eutrope rencontrant les ennemis ne méfaisoient jamais, « pourvu que à aller et venir eussent affirmation de leur « curé et portassent chandelles, et au retour l'enseigne « Saint Eutrope, et à l'aller et au revenir, escharpe et « bourdon, et donnaient les dits ennemis pastis et souffertes « et sauf conduits, en leur payant certaine somme d'argent « et de deniers. »

« Le sixième commandeur nommé par le prieuré d'Aquitaine fut Philippe de la Boissière « qui encore n'estoit point « de la dite religion ». Il trouva le pays désolé et sans habitants « mesmement la dite commanderie, et aucuns y « ont veu prendre sangliers en icelle commanderie qui « toute estoit en friches et en ruine, et y avoit de si fors « buissons dedans l'église et à l'entour d'icelle, aussi dans « les masures que le dit de la Boissière mist plus de onze « jours pour approcher des dits église et masureaux. »

« Le texte ne dit pas combien de temps dura l'administration de frère Philippe, mais « pource que le dit frère Philippe « n'estoit point homme lettré ne souffisant pour soutenir

« les droits de la dite commanderie et ou tems qu'il en « fust pourveu estoit varlet et serviteur du Grand-Maistre, « ung an aura et trois quarterons à Pasques que à l'occasion « de l'accident survenu au dit frère Philippe de la Bois- « sière (il était devenu sourd à la suite d'une chute) la « collation de la dite commanderie a esté faite, ou chapitre « du prieuré d'Aquitaine, à frère Aimery Bonneau, lequel « meu de charité et de pitié de la désolation de la dite « commanderie, volontairement prend la charge d'icelle. »

« Ainsi finit ce récit qui s'arrête à une époque indéterminée de la première moitié du xv[e] siècle. On remarquera que la forme du présent employée par l'auteur, dans ses dernières lignes, contredit mon opinion sur l'âge du document.

« En terminant ce compte-rendu succinct, j'exprimerai le regret que notre correspondant n'ait pas joint à sa communication un commentaire qui sans aucun doute en eût augmenté l'intérêt. »

La lecture du mémoire de M. Riant sur les *dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIII[e] siècle* est continuée.

M. Vallentin, de Montélimart, est autorisé par le président à présenter à la compagnie une collection très-intéressante de textes épigraphiques du moyen-âge transcrits par M. Allmer, associé correspondant à Lyon, d'après des monuments des départements de l'Ardèche et de la Drôme. M. Vallentin fait principalement remarquer une inscription carolingienne en latin, et deux textes en langue romane, qui paraissent remonter au xiii[e] siècle. L'un de ceux-ci, provenant de Die, constate le caractère de mitoyenneté d'un mur dans lequel on avait probablement encastré la pierre qui le porte. — M. Vallentin présente ensuite une monnaie mérovingienne en argent qui lui semble donner des légendes inédites : au droit, SIGGOLENO ; au revers, ...EOIACO; la première lettre, incertaine, a pu être un R ou un N.

M. Alb. Dumont fait quelques observations au sujet du mémoire de M. P. Durand sur le sarcophage de Salone qui

a fait l'objet d'un mémoire publié par la Société. M. P. Durand se refuse à y voir la représentation du Bon Pasteur. M. Dumont maintient son interprétation en s'appuyant sur l'avis de M. de Rossi, sur un travail publié au sujet du même monument dans les Mémoires de l'Académie de Vienne ; enfin sur un rapport de M. A. de Montaiglon qui a paru, à propos d'un sarcophage de l'Algérie, dans la *Revue des Sociétés savantes* de 1873.

Séance du 4 Novembre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution. Washington, 1872, in-8°.

Bulletin de la Société académique de Laon, t. XX, années 1872-1873, in-8°.

— *de la Société archéologique de Touraine,* t. III, 1er et 2e trim. de 1874, in-8°.

— *du Bouquiniste*, numéros 404 à 406, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VI, n° 80, in-8°.

— *de la Société des sciences hist. et natur. de l'Yonne,* 28e vol., in-8°.

— *de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, 1re livr., in-8°.

L'*Investigateur,* livr. d'août, sept. et oct., 1874, in-8°.

Journal des savants, oct. et nov. 1874, in-4°.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1872-1874, in-8°.

— *de la Société académique de l'Aube,* t. XXXII, in-8°.

— *de la Société d'émulation de Cambrai,* t. XXXII, 2e partie, in-8°.

— *de la Société archéologique de Rambouillet,* t. II, in-8°.

Aymard (A.). *Rapport annuel à M. le Préfet et au Conseil général.* Le Puy. 1874, in-8°.

— *Antiquités préhistoriques, gauloises et romaines du Cheylounet.* Le Puy. 1874, in-8°.

Babington. *Catalogue of a selection from colonel Leake's greek*

coins exhibited in the Fitzwilliam-Museum. *Cambridge*, 1874, in-4°.

BAYE (Joseph DE). *Grottes de Baye; pointes de flèches en silex à tranchant transversal*. 1874, in-8°.

CASATI (Ch.). *Notice sur les faïences de Diruta d'après des documents nouveaux*. 1874, in-8°.

DAREMBERG et SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 3° livr., in-4°.

DELADREUE et MATHON. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien de Beauvais*. 1874, in-8°.

DELATTRE (Victor). *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, in-8°.

— *Notice sur quelques méreaux des évêques de Cambrai et de la maison de Croi*. 1873, in-4°.

DESCHAMPS DE PAS (L.). *Éloge funèbre de Henri de la Plane*. 1874, in-8°.

EGGER (E.). *Rapport sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes*. 1873-1874, in-4°.

FRIEDLÆNDER (E.). *Aggaens de Albada Briefe an Rimberius Ackama und andere aus den jahren* 1579-1584. Leeuwarden, 1874, in-8°.

GIRARDOT (le baron DE). *Catalogue de l'œuvre du baron Henri de Triqueti*. Orléans, 1874, in-8°.

HARDY (Michel). *Notice sur M. P. J. Feret*. Dieppe, 1873, in-8°.

— *Note sur une tête de lance en silex trouvée dans le diluvium de Caudecotte, près de Dieppe*. 1872, in-8°.

— *Notice sur David Asseline, chroniqueur dieppois*, 1619-1703. 1874, in-8°.

— *Découverte d'une station néolithique à Bernouville* (*Seine-Inférieure*). 1873, in-8°.

— *Découverte d'une station romaine à Mers* (*Somme*), in-8°.

Correspondance.

M. Paul Joannon, à Saint-Henry, près de Marseille, présenté par MM. Creuly et Bertrand, sollicite le titre d'associé correspondant national. MM. de Barthélemy, de Montaiglon et A. Prost sont désignés par le Président pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Clément de Ris renouvelle l'avis donné par lui une première fois le 29 mai dernier. Il fait connaître son désir d'être inscrit au nombre des personnes qui posent leur candidature pour remplir la vacance faite par la mort de M. Mabille, membre résidant.

Travaux.

Le Président, après avoir pris l'avis de la Compagnie, fait connaître que l'élection pour pourvoir à la vacance causée par la mort de M. Mabille aura lieu dans la première séance de février 1875.

La Société prend connaissance de plusieurs photographies représentant des vases trouvés dans le département de la Somme, envoyées par M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville. M. Van Robais y avait joint une monnaie du moyen-âge, et un objet en bronze dont il n'a pu déterminer la destination. — MM. Robert et de Barthélemy s'accordent à reconnaître dans la monnaie une de ces nombreuses imitations faites du dixième au douzième siècle, dans diverses régions du nord de la France, des deniers de Henri l'Oiseleur, frappés à Verdun. — M. Al. Bertrand fait connaître que le musée de Saint-Germain possède quatre ou cinq objets en bronze analogues à celui que communique M. Van Robais; ce sont de petites corbeilles de 3 à 4 centimètres de hauteur, au milieu desquelles s'élève une sorte de cône, et qui ont peut-être été employées comme chandeliers.

M. Heuzey présente une feuille d'or, estampée, décorée de figures d'animaux, trouvée aux environs d'Athènes avec l'épée dont il a parlé dans la séance du 14 octobre dernier. Cette feuille d'or, de 5 centimètres de hauteur, appartient au musée du Louvre; elle n'est pas assez longue pour former une couronne fermée autour d'une tête humaine. M. Heuzey pense qu'elle a pu servir de décoration partielle sur la partie antérieure d'un bandeau.

M. Wescher lit la note suivante :

« La Société des antiquaires a reçu, dans sa séance du 21 octobre dernier, par l'intermédiaire de M. Vallentin, une communication de M. Allmer accompagnée d'un envoi d'inscriptions latines recueillies dans les départements de

la Drôme et de l'Ardèche. Parmi ces inscriptions il s'en trouve une qui provient de Rochemaure, chef-lieu de canton du département de l'Ardèche, où on la voit, d'après le témoignage de notre honorable correspondant, gravée sur un marbre au-dessus de la chapelle de Saint-Laurent, sur le côteau au nord du château. Cette inscription est composée de cinq mots dont chacun a cinq lettres, et qui sont disposés par colonne de manière à former un carré parfait, en sorte qu'on obtient une lecture identique tout en partant de points différents. Ces cinq mots sont :

S A T O R
A R E P O
T E N E T
O P E R A
R O T A S

« L'inscription, dont le fac-simile nous a été transmis par M. Allmer, est signée, mais non datée. Je viens faire connaître aujourd'hui à la Société l'existence de ce même document dans le manuscrit grec de la Bibliothèque nationale coté 2511, où je l'ai rencontré au verso du feuillet 60. On y retrouve les mêmes mots disposés dans le même ordre, mais écrits en minuscules grecques, tandis que sur le marbre signalé par M. Allmer ils sont gravés en majuscules romaines. Voici ce qu'on lit dans notre manuscrit :

σ	ά	τ	ο	ρ	ὁ σπείρων
ἀ	ρ	έ	π	ο	ἄροτρον,
τ	έ	μ	ε	τ	κρατεῖ.
ὄ	π	ε	ρ	α	ἔργα
ῥ	ό	τ	α	ϲ	τροχούς :~

« Ce qui donne de l'intérêt à ce rapprochement, c'est que chaque mot est accompagné dans le manuscrit d'une traduction grecque. Ainsi le mot SATOR est traduit par ὁ σπείρων (le semeur), AREPO par ἄροτρον (charrue), TENET par κρατεῖ (tient), OPERA par ἔργα (travaux), ROTAS par τροχούς (roues). Aucune de ces interprétations prises isolément n'offre de difficulté, sauf la traduction du mot AREPO par ἄροτρον. On trouve bien un exemple de la forme ἀρεπός dans un passage du grammairien Théognoste cité par Cramer d'après un manuscrit d'Oxford, mais ce mot est accentué différemment dans notre manuscrit et dans le texte du grammairien, qui d'ailleurs ne l'explique pas[1]. D'autre part, on rencontre dans la basse latinité des mots tels que ARAP, ARAPENNIS ou AREPENNIS, qui se rapportent à l'idée de *labour* et qui offrent le même radical que la forme en question[2]. Sans vouloir préjuger ici la solution de ce problème, nous pensons qu'il convient de s'en tenir, jusqu'à plus ample informé, à la traduction grecque donnée par notre manuscrit, ce qui permet de proposer l'interprétation suivante :

« Le semeur est à la charrue ; le travail (du labour) occupe les roues. »

« Une circonstance à remarquer, c'est que le nombre des syllabes est le même dans la phrase latine et dans la phrase grecque. D'un côté comme de l'autre, nous trouvons douze syllabes formant six pieds dont le dernier est un ïambe. L'auteur semble donc avoir voulu faire un trimètre ïambique :

Sator arepo tenet opera rotas.
Ὁ σπείρων ἄροτρον κρατεῖ ἔργα τροχούς.

« Comme pour mieux marquer cette intention métrique,

1. Thes. ling. gr. s. v. Ἀρεπός. Theognost. Can. p. 69, 2 : Τὰ διὰ τοῦ επος ὑπὲρ δύο συλλαβὰς δύο ἐστὶν τὸ υ ψιλὸν παραληγόμενα· χαλεπὸς ἀρεπός. — Dans ce texte, au lieu de τὸ υ ψιλὸν qui n'offre aucun sens, je propose de lire τὸ ε ψιλὸν, et la phrase alors signifie que « les mots en επος ayant plus de deux syllabes sont au nombre de deux qui finissent par un epsilon à la pénultième : χαλεπὸς, ἀρεπός. »

2. Du Cange, *Gloss. med. et inf. latinitatis*, s. v. ARAP, ARAPENNIS.

notre manuscrit place une virgule après le mot grec ἄροτρον, c'est-à-dire à l'hémistiche :

Ὁ σπείρων ἄροτρον, κρατεῖ ἔργα τροχούς.

La note de M. Wescher conclut en ces termes :

« Ajoutons que ce vers doit être connu depuis longtemps, car Suidas a consigné dans son lexique la transcription grecque du mot initial Σάτωρ, avec la forme du génitif σάτωρος, sans en proposer, il est vrai, aucune interprétation[1], mais par une allusion évidente à l'emploi de ce mot chez ses contemporains. Ce rapprochement nous fait remonter au xe siècle de notre ère, et nous autorise à voir dans ce vers rétrograde un de ces jeux littéraires où se complaisait l'esprit subtil des grammairiens de Byzance. »

La Société entend la continuation de la lecture du mémoire de M. Riant sur les *dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle*.

Séance du 11 Novembre.

Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 24e année, in-8°.

Proceedings of the american philosophical society held at Philadelphia. T. XIII, 1873, in-8°.

Rapports au ministre de l'instruction publique sur la collection des documents inédits de l'histoire de France, et sur les actes du Comité des travaux historiques. 1874, in-4°.

Revue africaine, n° 106, 1874, in-8°.

Revue de la numismatique belge. T. VI, 3 à 4e livr., in-8°.

Revue de l'art chrétien, sept. 1874, in-8°.

Tables chronologiques et alphabétiques des quatre volumes publiés de 1841 à 1848 *des doc. hist. tirés des collections manuscrites de la Bibl. nationale et des bibl. des départements*. 1874, in-4°.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen

1. Suid., s. v. Σάτωρ.

Classe der Akademie der Wissenschaften zu München, 1873, n° 6; 1874, I à IV, in-8°.

Transactions of the american philosophical society held at Philadelphia. T. XV, 1re partie, in-4°.

HEYNES (Moritz). *Ueber die mittelalterliche Sammlung zu Basel*. 1874, in-4°.

LASTEYRIE (F. de). *Notice sur une ancienne croix éthiopienne conservée à Florence*, 1874, in-4°.

LE BLANT (Edm.). *Le Peletier de Saint-Fargeau et son meurtrier*, 1874, in-8°.

LEFORT (Louis). *La mosaïque de Sainte-Pudentienne*. 1874, in-8°.

L'ÉTOILE, d'Amiens. *Etude historique et militaire*, 1874, in-18.

MARSY (A. de). *Études historiques sur l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; la commanderie de Saint-Maulvis au grand prieuré de France*, 1874, in-8°.

REGNARD. *Voyage en Flandre, en Hollande, en Danemark et en Suède* (1661), nouvelle édit. publ. par A. de Marsy. 1874, in-16.

SANTEYRE et CHARBONNEAU. *Droit musulman* ; *du statut personnel et des successions*. T. II, 1874, in-8°.

THOLIN (G.) *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais du Xe au XVIe siècle*. 1874, in-8°.

VALLENTIN (L.). *Rapport sur le projet d'études topographiques du département de la Drôme à l'époque gallo-romaine*. 1866, in-8°.

— *Entrée solennelle à Die de Mgr de Cosnac, évêque de cette ville en* 1734. 1866, in-8°.

— *Nouvelles observations sur les monnaies anonymes des évêques de Valence*. 1873, in-8°.

Travaux.

Le Président dépose sur le bureau une clef romaine, communiquée par M. Morand.

La Compagnie entend la continuation de la lecture du mémoire de M. Riant sur *les dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle*.

Séance du 18 Novembre.

Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Perrot (G.). *L'enlèvement d'Orithye*. 1874, in-8°.

Robert (Ch.). *Mélanges de numismatique*, 1866-1873. 1er et 2e fascicules, in-8°.

Travaux.

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau une feuille d'or très-mince, de 6 à 7 centimètres de longueur sur 3 de hauteur, décorée de figures géométriques estampées. Cette plaque qui a peut-être orné le couvercle d'un coffret détruit par le temps, a été trouvée par M. l'abbé Bourgeois, directeur du collége de Pontlevoy, dans le voisinage de cet établissement, à l'embouchure de la Sauldre et du Duex; elle se trouvait avec une grande chaîne en bronze, un casque de même métal, de forme conique, analogue aux quatre que l'on a trouvés jusqu'à ce jour, une épingle à cheveux, un ciseau et une hache en bronze, et un moule destiné à la fabrication d'une hache d'un autre modèle. M. Bertrand promet une note détaillée sur cette intéressante découverte.

M. Quicherat lit la note suivante de M. Castan, associé correspondant à Besançon, sur un poids antique :

« Le sous-sol de Besançon, si riche en monnaies de l'époque romaine, a rendu, au mois de septembre dernier, un petit monument d'une nature infiniment plus rare : il s'agit d'un poids romain des bas temps de la domination impériale. Ce poids s'est rencontré à une profondeur de 2 mètres 50 c., sur la rive droite de la grande voie romaine qui descendait de la citadelle et aboutissait au Doubs : on l'a recueilli en faisant une fouille, pour construire un embranchement d'égout, devant la maison qui porte le

n° 147 de la Grande-Rue actuelle. C'est à M. Joseph Potier, entrepreneur, que je dois de l'avoir entre les mains.

« A deux mètres en avant de la façade de cette maison et à la profondeur indiquée ci-dessus, se trouvait un alignement de gros blocs en pierre tendre, provenant d'édifices antérieurement ruinés et posés là comme matériaux de fondation ; parmi ces blocs était une base de colonne ayant vraisemblablement appartenu au théâtre dont nous avons, non loin de là, dégagé les restes. C'était la fondation d'une maison construite sous le règne de Julien, époque où *Vesontio* se releva, comme petite ville, du désastre qui avait anéanti, en 355, les édifices de l'antique métropole de la Séquanie. Le poids qui nous occupe gisait sous l'une des pierres de ladite fondation ; il est donc antérieur à la bâtisse dont nous venons d'indiquer l'époque, et, comme il est orné d'une croix, on ne saurait le faire remonter au-delà de la conversion de Constantin au christianisme : il appartient à la première moitié du quatrième siècle.

« C'est une rondelle en bronze, de 24 millimètres de diamètre et d'une épaisseur de 7 millimètres. Le pourtour est sillonné par deux filets, dont le supérieur est oblitéré en un endroit où l'on a enlevé du métal pour alléger l'objet et le ramener à sa valeur réglementaire. Les deux plats sont entourés d'un ourlet. Celui du revers ne présente aucune autre ornementation. Celui de la face porte au centre une petite bossette percée d'un trou; l'ourlet y est doublé intérieurement d'une couronne gravée au burin. Au dessus de la bossette est une croix patée, également en gravure. De chaque côté de la bossette le graveur a buriné une lettre capitale : à première vue, j'avais lu *gamma* et *lambda*, la troisième et la onzième des lettres de l'alphabet grec.

« Je fis tout d'abord peser l'objet par les soins éclairés de mon savant ami M. Sire, et cette opération me donna le chiffre de 26 grammes 668 milligrammes, plus 5 dix-milligrammes. Je comparai ce chiffre avec ceux que l'on obtient en évaluant d'après le système moderne les diverses unités de poids usitées chez les anciens. Quand j'arrivai à l'once

romaine, l'identité avec mon chiffre fut presque complète. En effet, l'once romaine vaut 7 gros, ou 26 grammes 768 milligrammes : donc notre objet n'était que d'environ 1 centigramme inférieur en poids à l'once romaine, et ce faible écart s'expliquait naturellement par la diminution résultant de l'usure et de l'oxydation.

« Il me fallut examiner ensuite si les marques gravées sur notre poids ne contredisaient pas cette assimilation. Ces marques sont empruntées à la langue grecque, celle que le monde antique adoptait généralement pour les affaires commerciales. *Once* se disait en grec οὐγγία, et, sur les poids, on abrégeait ce mot par un *gamma* dans lequel on insérait souvent un *omicron*. Or, le premier sigle inscrit sur notre poids est un *gamma* suivi d'une petite bossette centrale pouvant faire fonction d'*omicron*. Ce sigle a pour pendant une lettre en forme de chevron : on la prendrait pour un *lambda;* mais, moyennant une petite traverse oubliée sans doute par le graveur, elle deviendrait un *alpha*. Or l'*alpha*, première lettre de l'alphabet, était, dans la numération grecque, l'équivalent de notre chiffre 1. La notation inscrite sur notre poids signifiant *une once*, et la pesée de cet objet ayant donné un chiffre qui concorde à 1 centigramme près avec la valeur de l'once romaine, c'est par cette dernière qualification qu'il convient de désigner la rondelle de bronze que nous venons d'étudier.

« J'ajouterai, à titre de rapprochement, qu'un poids carré, figuré dans le recueil de Gruter (p. CCXXII, n° 13), porte les mêmes signes que le nôtre : l'*alpha* y est muni de sa traverse, ce qui prouve bien que l'omission de ce complément sur notre poids résulte d'un simple oubli du graveur. »

M. Quicherat communique la copie d'une inscription chrétienne trouvée à Arles, et récemment acquise par le musée de Marseille. La date par l'indiction, suivant la doctrine de M. Le Blant, indique un monument qui ne saurait être antérieur aux dernières années du ve siècle. Voici le texte de cette inscription :

HIC REQVIESCIT
IN PACE BM MASVE
TVS CVM FILIA SVA
BLANDOLA QVI VIX
IT ANN PLMXLVET
OBIIT ∾ VD ∾ III NO
NAS SEPTEMBRIS
INDICTIONE QVINTA

La Société entend la continuation de la lecture du mémoire de M. Riant sur les *Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle*.

Séance du 2 Décembre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Correspondance.

M. de la Villegille, membre résidant depuis 38 ans, écrit pour demander à être admis au nombre des membres honoraires. Le Président désigne MM. Marion, de Montaiglon et Brunet de Presles pour former la commission chargée de faire son rapport sur cette demande.

M. Lefort, de Nohant (Cher), présenté par MM. Perrot et Dumont, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Marion, Bertrand et Heuzey pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur cette demande.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, adresse les photographies de deux monnaies gauloises.

Élections.

La Société procède au renouvellement de son Bureau et de ses Commissions pour l'année 1875. Ont été élus :

Président : M. C. Wescher.
1er *vice-président :* M. A. de Montaiglon.

2e vice-président : M. Alex. Bertrand.
Secrétaire : M. G. Duplessis.
Secrétaire-adjoint : M. Demay.
Trésorier : M. P. Nicard.
Bibliothécaire-archiviste : M. Ed. Aubert.

M. Michelant est réélu membre de la Commission des impressions, et M. Robert est élu membre de la Commission des fonds.

M. Vimont, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, entretient la Société du résultat des fouilles entreprises depuis deux ans sur le sommet du Puy-de-Dôme. Les travaux exécutés pour l'établissement d'un observatoire météorologique ont fait découvrir les substructions d'un édifice antique important qui paraît avoir été un temple ; au moyen-âge une chapelle dédiée à Saint-Barnabé, détruite au XVIIe siècle, fut établie sur les ruines de ce temple. Parmi les nombreux objets déjà recueillis, on remarque une plaque en bronze portant l'inscription suivante qui donne le nom de la divinité topique de la montagne du Puy-de-Dôme :

NVM. AVG.
ET DEO MERCVRIO
DVMATI
MATVTINIVS
VICTORINVS
D. D.

M. Vimont promet pour le bulletin de la Société une note détaillée et des dessins qui compléteront sa communication verbale écoutée avec le plus vif intérêt.

Séance du 9 Décembre.

Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, au nom des commissions chargées

de faire des rapports sur les candidatures de MM. Joannon et Vallentin au titre d'associé correspondant national, présente des conclusions favorables ; on passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président proclame M. Joannon associé correspondant à Marseille, et M. Vallentin à Montélimart.

Il est donné lecture du texte de la charte suivante dont la transcription a été envoyée par M. Delayant, associé correspondant à la Rochelle. M. Delayant fait observer que l'original a disparu dans l'incendie du séminaire de La Rochelle en 1772 : la transcription qu'il adresse à la Compagnie est faite d'après une copie du P. Jaillot, érudit exact :

Quicumque sub nostre servitutis jugo alios habemus ita ut nobis subjiciuntur servi, etsi non omnes, aliquem tamen necesse est, remissione nostre anime, absolvamus, non immemores illius dominici precepti : Dimittite et dimittetur vobis; quapropter Ego, in Dei nomine, Willelmus et uxor mea Aldeburgis et filius meus Walterius, voluntate fratris mei Hugonis, pro redemptione animarum nostrarum, quemdam servum meum nomine Gislebertum, absolvere ab omni vinculo servitutis decrevi, ita ut, ab hodierna die et deinceps, nulli unquam servitutis obsequium reddat, nisi soli Deo, cui cuncta subjecta sunt ; et si aliqua procreatio filiorum vel filiarum ex eo orta fuerit similiter vivat ingenua. Si quis autem de heredibus aut proheredibus meis, seu alia aliqua intromissa persona, hanc ingenuitatem infringere voluerit, omnipotentis Dei et omnium sanctorum ejus iram incurrat et cum diabolo et filiis suis in infernum dampnatus pereat. Ut autem firmior sit, manu propria eam ipse firmavi.

Signum Wil ✝ lelmi.

Hujus ingenuitatis testis est Robertus filius Drogonis.

T. Petrus de Guirchia.

T. Wido filius Osmondi.

T. Harduinus Malmena.

T. Rodolfus frater ejus.
T. Reginaldus Mansellus.
T. Hugo de Castellone.
T. Mainardus nepos Basini.
T. Aldeburgis uxor Willelmi.
T. Walterius filius ejus.
T. Amabilis mater ejus et Hugo frater ejus.
T. Aimericus filius Hilgerii.
T. Alo filius ejus.
T. Goffridus de Colonia.
T. Adalelmus Arhalistorius.
T. Odo Berinus.
T. Isembertus.
T. Raginaldus vicarius.

Hæc ingenuitas facta est pro nuntio nativitatis Willelmi pueri Malatascha cognomitati.

M. Delayant fait remarquer que le P. Jaillot plaçait cet acte non daté au dixième ou au onzième siècle.

La Société entend la continuation de la première lecture du mémoire de M. Riant sur *les Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle.*

Séance du 18 Décembre.

Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

Travaux.

M. Quicherat signale à la Compagnie deux inscriptions relevées par lui à Milan, conservant la mémoire de deux Français décédés pendant le temps que Louis XII posséda le Milanais. Ces deux épitaphes sont gravées sur des plaques de marbre blanc, dans des cartouches du dessin le plus élégant, en l'église Sainte-Marie-des-Grâces; on n'ignore pas que cette église est célèbre par sa coupole, œuvre de Bramante, et par le monastère dont elle dépend, où Léonard de Vinci peignit sa Cène. En voici le texte :

1°

DEO OPT MAX
//////// MICHAELLI GALLICO
LEVEVILLE ////////////////
CONSILIARIO BELLORVM
CŌTROLATORI · ARTILLERIEQ
PRESIDI. CLAVDIA. CON.
MATVRINVS FILIVS PIĒTISS.
QVATVOR. ANNVO. IN
ANNO AVR/ X REDDI
DIVE VIRGINI OBLATO
MARITI · ET · PATRIS
BENE MERITIS · VOTVM
PSOLVEN · POSVERE ANNO
SALVTIS · 1504 · 8 KAL AV̄GST

2°

QVI NVLLI MORTALIVM VIRTVTE
CEDEBAT HIC IACET STRENVVS
MILES ////// LVCAS LEGROING EX ILLV
STRI GROGNORVM FAMILIAQVE AB
HISPANIS FLVXIT ORIVNDVS QVI
DVM //////////////////////////
MILITARET HAC IN VRBE IN FLORE
IVVENTVTIS SPIRITVM DEO REDI
DIT MARCVS LE GROYNG ILLIVS
FRATER PIENTISSIMVS VICECOMES
DE LA MOTE AV GROYNG
HOC ILLI DICAVIT ANNO

Au lieu de la date, il y a un petit fleuron. Le texte est entre deux écussons sous chacun desquels sont écrits les mots LA MOTE AV GROYNG.

« Comme on le voit, dit M. Quicherat, il s'agit d'un employé supérieur de l'administration de l'artillerie, appelé Michel de Leveville, et d'un chevalier du nom de Luc Le Groing.

« Leveville est un hameau de la commune de Saint-Sauveur (Eure-et-Loir), qu'on sait avoir été le siége d'une seigneurie.

« Le nom de Le Groing est plus connu ; c'est celui d'une famille qui a donné un grand maître de l'artillerie de France sous Louis XI, Hélien Le Groing, ainsi que Guérin le Groing, l'un des capitaines les plus favorisés du même roi. Le P. Anselme a dressé la généalogie de la famille Le Groing ; il n'a pas oublié notre Luc Le Groing qui était fils du grand maître de l'artillerie lui-même ; le P. Anselme assure que Luc était mort à Milan, et qu'il avait été enseveli en l'église Sainte-Marie ; il indique même l'année de sa mort, 1508, qui manque sur l'épitaphe où elle est annoncée mais non indiquée. Quant à la prétention des Le Groing d'être d'origine espagnole, elle ne peut se soutenir en présence de la filiation établie par le P. Anselme ; cette famille devait son nom au fief d'où elle procédait qui était La Mote-au-Groing, seigneurie dont je n'ai pu retrouver la position, mais qui ne devait pas être éloignée du Gâtinais où étaient la plupart des propriétés de cette famille.

« Ce qu'il y a de curieux dans ces inscriptions, c'est d'y voir des mots effacés ; on ne peut douter que ces mutilations n'aient porté sur des titres devenus odieux aux Italiens après qu'ils eurent secoué le joug des Français. Ainsi dans la deuxième ligne de la première épitaphe, les mots effacés doivent être D̄NO NOBILI, ceux de la troisième ligne D̄NI NOSTRI REGIS ; celui de la troisième ligne de la seconde inscription D̄NVS, et à la sixième PRO D̄NO NOSTRO REGE. »

La Société entend la fin de la première lecture du mémoire de M. Riant sur *les Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle.* — Elle décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1874.

Avis au relieur pour le placement des planches du Bulletin.

Pl. I (Fragments de plaques en bronze), en regard de la page 86
II (Fouilles du Bois Gauthier), en regard de la page 120
III (Plan des fouilles du Bois Gauthier), en regard de la page 122

Errata.

Page 95, ligne 3, IV[e] scythique, lisez : pythique.
Page 105, — 30, un couteau, lisez un compas.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.